

RENCONTRE TECHNIQUE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ORDIF – Mardi 21 mai 2024



INTRODUCTION



Rencontre DMA

**Jean-Philippe
LUCE**

Président de l'ORDIF

Animation



Helder DE-OLIVEIRA

Directeur de l'ORDIF

Rencontre DMA

INTRODUCTION



Rencontre DMA

**Anne-Sophie DE
KERANGAL**

**Responsable du service Economie
circulaire et Déchets**

Région Île-de-France

Objectifs du PRPGD d'Île-de-France



Rencontre DMA

Hélène COLOMBINI

Cheffe de projet du Plan régional
de prévention et de gestion des
déchets

Région Île-de-France

21 mai 2024

Plan régional de
**PRÉVENTION
ET DE GESTION
DES DÉCHETS**

**RENCONTRE TECHNIQUE
ORDIF DMA**

**PRPGD D'ÎLE-DE-FRANCE
OBJECTIFS DMA**

Rappel : documents cadres et dispositifs d'aides

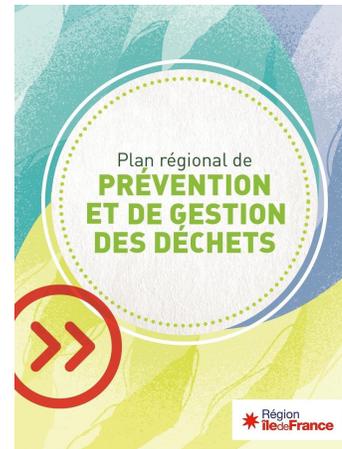
Documents cadres

ILE-DE FRANCE
PROPRE
JUILLET 2016



Plan d'actions en
4 axes
d'interventions

PLAN RÉGIONAL DE
PRÉVENTION ET DE
GESTION DES
DÉCHETS
NOV 2019



Document de
planification opposable
: objectifs et
préconisations
à 2025 et 2031

STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020



Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements

Dispositifs d'aides

FONDS
PROPRETE

DISPOSITIF « Zéro Déchet et
Economie circulaire » + AMI et AAP
ciblés

Rappel : Cadre réglementaire du PRPGD

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

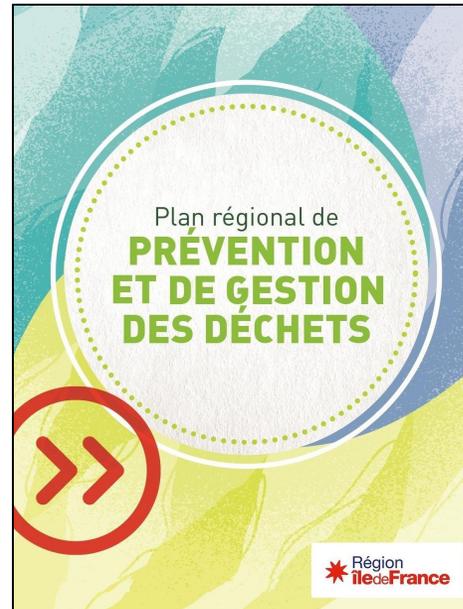
Directive cadre déchets



Commission européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Loi TECV
Loi AGECE
Loi Climat et Résilience



Plan régional de
**PRÉVENTION
ET DE GESTION
DES DÉCHETS**

Région île de France



Planifie
Coordonne, anime,
accompagne
Assure le suivi



Objectifs réglementaires

- de réduction
- de valorisation
- de réduction du stockage



Objectifs régionaux

Déclinaison opérationnelle

Spécificités régionales et territoriales



La CCES



Le rapport de suivi
#1 #2 et #3



Rapport de suivi #2
du Plan régional de
prévention et de gestion
des déchets (PRPGD)
d'Île-de-France

Présenté à la CCES du 19 octobre 2022

ORFIF Région Île-de-France

Soutien régional zéro déchet et économie circulaire

Page internet « zéro déchet et économie circulaire »

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/zero-dechet-et-economie-circulaire>

zerodechet@iledefrance.fr

Pour qui ?

Collectivités, associations,
entreprises, bailleurs
sociaux, structures de l'ESS

Soutien aux Etudes

50% des dépenses d'études
et d'ingénierie

Plafond aide : **100 000 €**

Soutien aux investissements

35% des dépenses
d'investissement

Plafond aide : **250 000 €**

Consigne / vrac



Collecte / tri



biodéchets



Déchèteries



Déchets chantiers



Unité de lavage



Recyclage



Tarification Incitative



Restauration zéro plastique



Réemploi / réparation



Soutien Région IDF – Zéro déchet et économie circulaire

2021-2023
34,1 M€

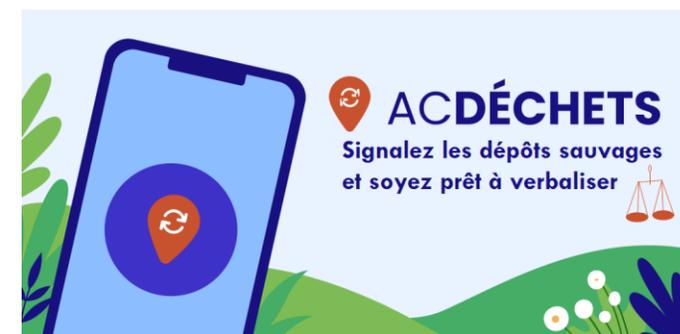
Principales catégories de projets	119 projets en 2021	133 projets en 2022	70 projets en 2023	Montant subventions 2021-2023
Zéro plastique : élimination des emballages à usage unique (consigne, vrac) et recyclage plastiques	20	19	5	3 M €
Réemploi, réparation et reconditionnement (hors BTP) : ressourceries/ recycleries, matériauthèque spécialisées, reconditionnement équipements, réparation	21	35	19	5 M €
Biodéchets : lutte contre la gaspillage alimentaire, compostage de prox, tri à la source et valorisation des biodéchets	23	36	24	7,71 M €
Tarifification incitative, collecte sélective et tri, recyclage : dispositif collecte, centres de tri, déchèteries, TI, recyclage	29	18	15	8,82 M €
Economie circulaire et BTP : chantiers circulaires, PF réemploi, PF recyclage, installation de tri, ...	26	25	7	6,42 M €



Lutter contre les dépôts sauvages et les mauvaises pratiques



FONDS PROPRETE





Réduction des DMA

OBJECTIFS #PRPGD

- 10 % en 2025 par rapport à 2010
- >10% en 2031 par rapport à 2010

Valeurs cible (475 kg/hab.an en 2010) :
451 kg/hab.an en 2020
429 kg/hab.an en 2025

100% Territoires en
PLPDMA en 2020

Fin 2023
93 % de la population
80% des collectivités
en PLPDMA

Doubler l'offre de
réemploi, réutilisation,
réparation

2021-2023
75 projets soutenus
par la Région = 5 M€

Réduire les emballages à
usages unique : fontaines,
consigne, vrac

Soutien [aux fontaines](#)
et AAP IdF Zéro
plastique

Réduire le gaspillage
alimentaire de 50% en
2025 et 60% en 2031

Kit collectivité LGA :
guide, chartes types,
conventions

AAP « vers une Île-de-France zéro plastique »

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/vos-projets-pour-une-ile-de-france-zero-plastique>

3 volets d'intervention

- Volet 1 : Ma restauration zéro plastique
- Volet 2 : Déployer une « Ambition territoire francilien zéro plastique »
- Volet 3 : Innover et expérimenter pour accélérer la transition vers la suppression, la substitution, le réemploi et le recyclage des plastiques

Calendrier

Date limite de contact avec la Région : 17 mai 2024

Date limite de dépôt des dossiers : 16 juin 2024

zerodechet@iledefrance.fr



Île-de-France zéro gaspillage alimentaire

Objectif : permettre aux acteurs franciliens de disposer d'outils pour s'engager

- Une **plaquette** 4 pages à destination des élus + **12 principes d'actions**
- **Un kit pour les collectivités**
 - Un **guide** à destination des collectivités
 - **4 modèles de chartes locales** pour mobiliser en engageant les acteurs de son territoire Distributeurs - Restauration collective - Commerces de bouche - Restauration commerciale
 - **2 modèles de convention de don** entre acteurs de l'alimentation et associations d'aide alimentaire



+ d'infos à venir : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/la-region-sengage-dans-la-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire>

îledeFrance SMART SERVICES Services Partenaires Data Île-de-France 3D La plateforme Se connecter / S'inscrire

Mon réflexe **zéro déchet** Explorer le territoire Se sensibiliser Passer à l'action Découvrir les partenaires



Mon réflexe zéro déchet

Pour atteindre le **zéro déchet**, mieux consommer, donner une **seconde vie** à mes objets, pratiquer le **bon geste de tri** et m'informer sur ce que je peux faire !

- Consommer responsable**
Je fais attention aux sur-emballages, j'achète d'occasion, j'emprunte au lieu d'acheter neuf
- Réparer & réemployer**
Je donne une seconde vie à mes objets en identifiant les endroits où je peux les réparer ou les donner
- Trier & valoriser**
Je valorise les déchets qu'il me reste en les triant chez moi, ou en les apportant en déchèterie, en points de collecte ou en composteurs
- S'informer**
Je découvre les acteurs du zéro déchet et j'en apprend plus sur la gestion des déchets

Trier et valoriser

Déchèteries

Tous types

Points de collecte articles de sport et loisir usagés (169)

Points de collecte d'ameublement professionnel usagés (6)

Lieux de compostage publics (1123)

îledeFrance SMART SERVICES Services Partenaires Data Île-de-France 3D La Plateforme Se connecter / S'inscrire

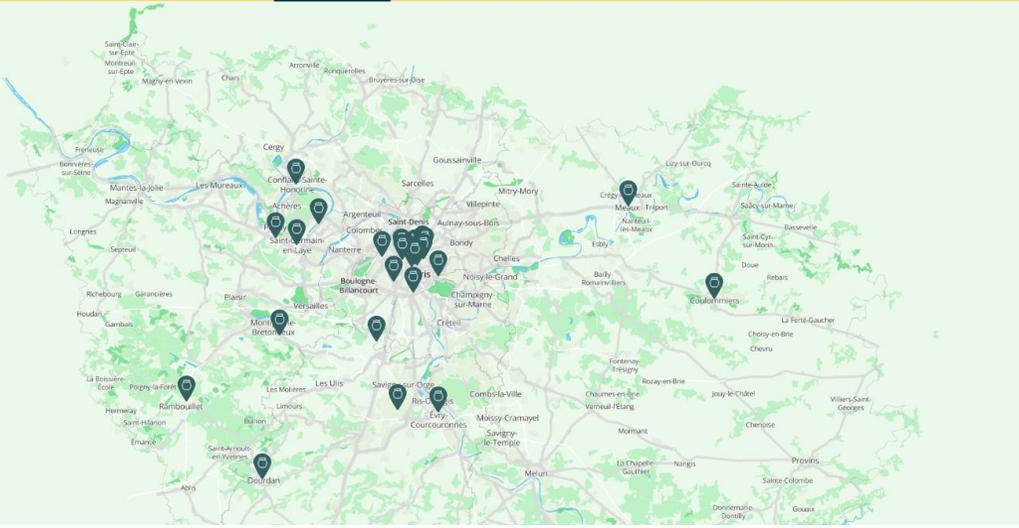
Mon réflexe **zéro déchet** Explorer le territoire Se sensibiliser Passer à l'action Découvrir les partenaires Ressources

Filter la vue

Ma localisation : Saisissez votre adresse

Je souhaite :

- Tout sélectionner
- Emprunter
- Limiter les emballages et lutter contre le gaspillage
- Lieux de vente 100% vrac (412)
- Restaurants et commerces avec produits à emballage consigné (278)
- Fontaine à eau (8844)
- Acquérir d'occasion, donner et réemployer
- Trier et valoriser





Mettre le cap sur la tarification incitative

Objectifs PRPGD 2025 pour la TI

**100% collectivités engagées dans une étude
15 % de la population en TI soit 1 800 000 habts**

LEVIER PRIORITAIRE pour réduire les DMA et améliorer le tri

PREALABLES

- Lutter contre les dépôts sauvages
- Mettre en place des actions de prévention
- Améliorer la connaissance des coûts : matrice des coûts /comptabilité analytique

=> Engager une étude de faisabilité pour mettre 'à plat' le SPPGD pour : intégrer les nouveaux attendus réglementaires, optimiser, définir les modalités de déploiement de la TI

**Soutien étude TI
ADEME + Région
80 %**



14 collectivités franciliennes sont engagées dans une étude de faisabilité de mise en place de la tarification incitative :

- 26% des collectivités franciliennes
- 4,3 millions d'habitants soit **35% de la population francilienne**

Animation Régionale



Groupe élus PRPGD

Journée mon potentiel TI
4 juin 2024

3#Visite apprenante
19 juin 2024
CC VAL d'Essonne et SIREDOM





#3 Visite apprenante du 19 juin 2024 pour les collectivités (élus/DG)

Groupe élus PRPGD 

Matinée : 9h15 - 12h30

- **Ouverture de la rencontre**
- **Rappel des principes de la Tarification Incitative**
- **Présentation de la démarche et des modalités de mise en œuvre de la Tarification incitative de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)**
- **Table ronde : quel déploiement de la TI sur le territoire du SIREDOM ?** avec les élus et services de la CCVE, du SIRTOM Sud Francilien, du SEDRE, de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde, le SIREDOM
- **Présentation des accompagnements et soutiens financiers** par Région Île-de-France, ADEME Île-de-France, CITEO

Buffet



Après-midi : 14h – 16h30

- **Quels modes de communication utilisés** pour quels résultats ? par Lisa KHLOUFI, responsable communication
- **La gestion financière de la TI** : Montage de la grille tarifaire , présentation du logiciel de suivi pour la facturation
- **Focus sur la tarification Incitative appliquée aux encombrants et déchèteries**
 - Présentation de l'activité de la Recyclerie du Gâtinais,
 - Présentation des tarifs appliqués aux déchets déposés en déchèteries ;
 - Présentation de l'étude de mise en place d'une tarification spécifique pour les passages en déchèteries.
- **Clôture**

[Inscription \(uniquement pour les collectivités\)](#)

Où ?
au siège de la Communauté de Communes du Val d'Essonne



Soutien régional - Economie circulaire et zéro déchet

Objectif : doubler l'offre de réemploi / réutilisation et réparation



Développer l'offre de réemploi / réutilisation

Ressourceries généralistes, spécialisées, matériauèques...

cible : **Associations, entreprises, ctés, bailleurs**

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide : **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : **250 000 €**

Déployer de nouvelles collectes et massifier

Collectes en pieds d'immeubles, en porte à porte, événementielles, plateformes de massification...

cible : **Associations, entreprises, ctés, bailleurs**

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide : **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : **250 000 €**

Réutiliser / réemployer, réparer, upcycler

Ateliers, fab-lab, site industriel, chaine de fabrication...

cible : **Associations, entreprises, ctés, bailleurs**

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide : **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : **250 000 €**



Valorisation matière et organique des DMA

OBJECTIFS #PRPGD

OBJECTIFS DE VALORISATION DES DMA (35% en 2015) :

48 % en 2025

51 % en 2031

Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab en 2025 et 44 kg/hab en 2031 (35 kg/hab en 2015)

Améliorer les performances de tri
[verre et papiers/cartons]

Un socle à rebooster et renforcer

Gratification, tri des assimilés et tri hors foyers

Nouveaux leviers à mobiliser

Tri à la source des biodéchets

Compostage de prox, Apport volontaire et porte à porte

Déchèterie et REP encombrants

Modernisation du parc et adaptation aux REP

Taux de valorisation matière des DMA

3 modes de calculs

- Le **taux de valorisation matière total** des DMA (prenant en compte toutes les natures de déchets ménagers : DD, DI, DNDNI et mâchefers)
- Le **taux de valorisation matière des DMA tel que calculé dans le PRPGD**, c'est-à-dire la valorisation matière de la fraction DNDNI des DMA incluant la valorisation des mâchefers
- Le **taux de valorisation matière des DMA au sens de la Directive** et retranscrit dans le droit français par l'Ordonnance de juillet 2020, fixant à 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035 le taux de DMA « préparés en vue de la réutilisation ou du recyclage » ; ainsi la fraction DI des DMA et les mâchefers valorisés ne sont pas compris dans la base de calcul.

DMA	2015	2018	2020	2021	2025	2030 2031	2035
Taux de valorisation matière total	37%	39%	40%	41%			
Taux de valorisation matière des DNDNI des DMA (PRPGD)	35%	37%	38%	39%			
Objectif fixé par le PRPGD					48%	51%	
Taux de valorisation matière des DMA au sens de la Directive	19%	21%	23%	25%			
Objectifs fixés par la Directive					55%	60%	65%



Soutien régional - Economie circulaire et zéro déchet

Objectif : améliorer les performances de tri



Densification du réseau de points d'apports volontaire

Verre, cartons, textile

cible : **Ctés**
50% études faisabilité / pré-opérationnelle
plafond aide : **100 000 €**
35% des dépenses d'investissement
Plafond aide : **250 000 €**

Renforcement des dispositifs de pré-collecte pour améliorer les performances de tri

bacs/couvercles, abri bacs, signalétique

cible : **Ctés, bailleurs**
50% études faisabilité / pré-opérationnelle
plafond aide : **100 000 €**
35% des dépenses d'investissement
Plafond aide : **250 000 €**

Tri hors foyers

Priorité secteurs JOP2024

cible : **Ctés, bailleurs**
50% études faisabilité / pré-opérationnelle
plafond aide : **100 000 €**
35% des dépenses d'investissement
Plafond aide : **250 000 €**

Dispositifs innovants, nudges, gratification,..

cible : **Ctés, bailleurs**
50% études faisabilité / pré-opérationnelle
plafond aide : **100 000 €**
35% des dépenses d'investissement
Plafond aide : **250 000 €**

Soutien régional - Economie circulaire et zéro déchet

Objectifs : 100% de tri à la source des biodéchets, réduction des déchets verts, retour au sol



Compostage individuel et collectif

(composteurs, lombricomposteurs, aérateurs, bioseaux, signalétique..)

Broyeurs végétaux

cible : Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide : 100 000 €

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : 250 000 €

Réseau d'apport volontaires des biodéchets

cible : Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide : 100 000 €

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : 250 000 €

Dispositif de pré-collecte et collecte biodéchets

cible : Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide : 100 000 €

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : 250 000 €

Soutien régional - Economie circulaire et zéro déchet

Objectif : renforcer l'offre de service des déchèteries publiques



Renforcer le maillage

Déchèteries fixes, mobiles, à plat, nouvelle génération....

cible: Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide: **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide: **250 000 € et 300 000 €**
pour celles qui accueillent les déchets des professionnels

Adapter l'existant aux besoins

Nouvelles filières REP, accueil déchets des professionnels, territoires urbains/denses, extension, caractérisations, diagnostics...

cible: Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide: **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide: **250 000 € et 300 000 €**
pour celles qui accueillent les déchets des professionnels

Déploiement zones de réemploi, partenariats ESS

Ateliers, espace de vente, caisson réemploi, adossée à une ressourcerie...

cible: Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide: **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide: **250 000 € et 300 000 €**
pour celles qui accueillent les déchets des professionnels

Articulation REP PMBC, points de collecte des professionnels

Espaces professionnels dédiés, diagnostics, caractérisations

cible: Ctés

50% études faisabilité / pré-opérationnelle

plafond aide: **100 000 €**

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide: **250 000 € et 300 000 €**
pour celles qui accueillent les déchets des professionnels



AAP FEDER

La Région Île-de-France, autorité de gestion de fonds européens, lance un appel à projets :

" Création et modernisation des installations de tri et de valorisation de déchets "

Budget FEDER de 10 à 12 millions €

👉 **Candidatures du 29/02/2024 au 27/06/2024**

Présentation AAP : 2 avril et 21 mai 2024 / 9h00 – 12h00

AAP-FEDER@iledefrance.fr



Réduction du Stockage

OBJECTIFS #PRPGD

REDUCTION DU STOCKAGE DES DMA :
moins de 10 % des DMA en 2031
estimation d'un plafond en 2031 à environ 560 000 tonnes

Ordonnance 2020 : reprend cet objectif pour 2035

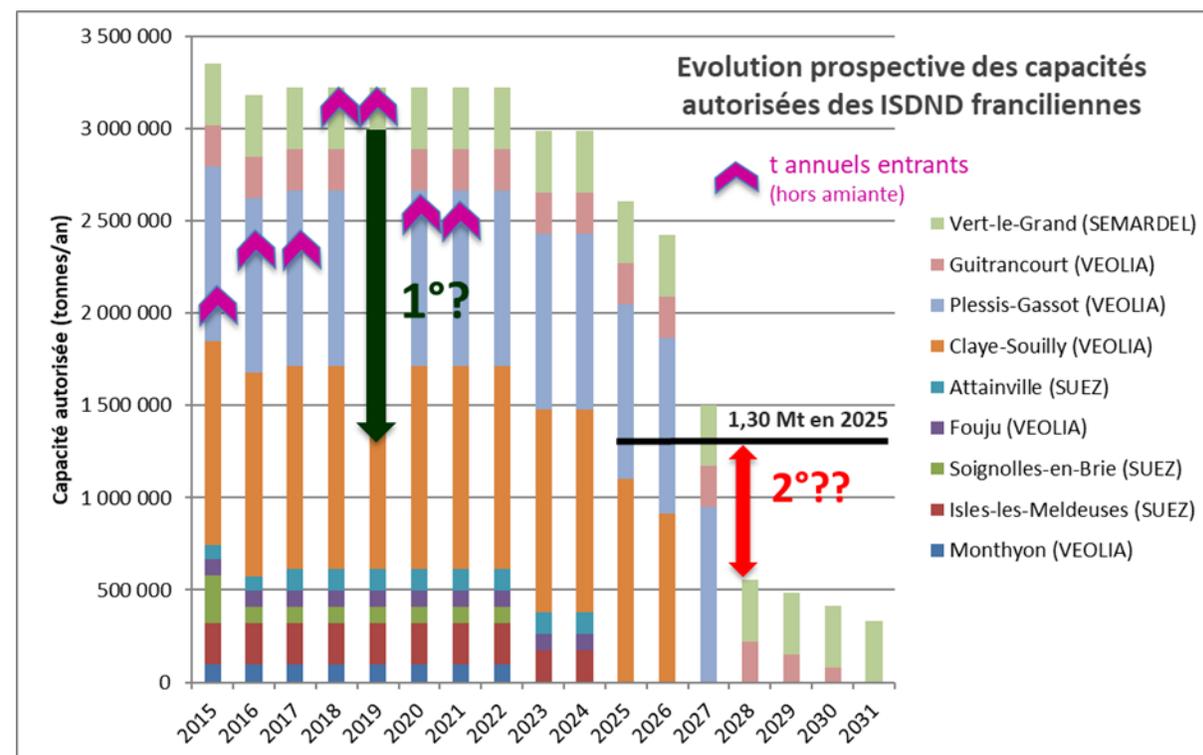
Loi AGEC 2020

- au 1^{er} janvier 2022 interdiction de stocker des déchets valorisables
- procédure de contrôle des déchets entrants
- contrôle vidéo des déchargements
- traçabilité des déchets

Près de 600 000 tonnes de DMA en ISDND par an

- OMR
- Encombrants non triés
- Refus de tri
- Gravats souillés

Des flux à réduire pour arriver à uniquement des déchets ultimes en ISDND



AGENDA Région Île-de-France

- **4 juin** : Journée mon potentiel TI – ADEME/Région/CITEO/ORDIF
- **19 juin** : 3^{ème} visite apprenante **Tarification Incitative** à Ballancourt (91) – Région/ADEME/CITEO/ORDIF
- **25 juin** : Point d'étape déploiement **REP PMCB** en Île-de-France – Région/OCAB
- **12 septembre** : Forum **Sols et Biodéchets** – Cluster Eau Milieux Sols
- **24 septembre** : 3^{ème} Journée régionale **aménagement et bâtiment circulaire** – EKOPOLIS
- **Novembre** : **CCES PRPGD** - Commission annuelle du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – Région
- **Décembre** : 4^{ème} Journée régionale **zéro plastique** – Région/ADEME

Vos contacts



Service Economie circulaire et déchets
zerodechet@iledefrance.fr

Anne-Sophie de KERANGAL

Cheffe de service

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr

01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

Damien ANTOINE

Chargé de mission EC et déchets réfèrent 78 et 95

expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets

damien.antoine@iledefrance.fr / 01.53.85.68.11

Anne BRISSET

Chargée de mission EC et déchets réfèrent 75

experte déchets REP, SREC

anne.brisset@iledefrance.fr / 01.53.85.78.17

Hélène COLOMBINI

Cheffe de projet PRPGD réfèrent 77 et 92

experte déchets d'activités économiques et dangereux

helene.colombini@iledefrance.fr / 01.53.85.56.42

Agnès NALIN

Chargée de mission EC et déchets réfèrent 93

experte déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages

agnes.nalin@iledefrance.fr / 01.53.85.72.94

Céline COURBOULAY-BESNARD

Chargée de mission EC et déchets – réfèrent 91

Experte zéro plastique

celine.courboulay-besnard@iledefrance.fr

Nina le DUC

Chargée de mission EC et déchets réfèrent 94

experte déchets de chantier

nina.le-duc@iledefrance.fr / 01.53.85.63.51

Zoulira BOUKHIMA

Assistante

zoulira.boukhima@iledefrance.fr / 01.53.85.56.38

Sandra MOHAMED

Gestionnaire administratif et financier

sandra.mohamed@iledefrance.fr / 01.53.85.76.06

Marie MAHYER

Gestionnaire administratif et financier

marie.mahyer@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

Dernières données DMA Enquête 2022



Rencontre DMA

Sanoussy KABA

Chargé d'études DMA
ORDIF

LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2022

Décembre 2023 (mise à jour mai 2024)

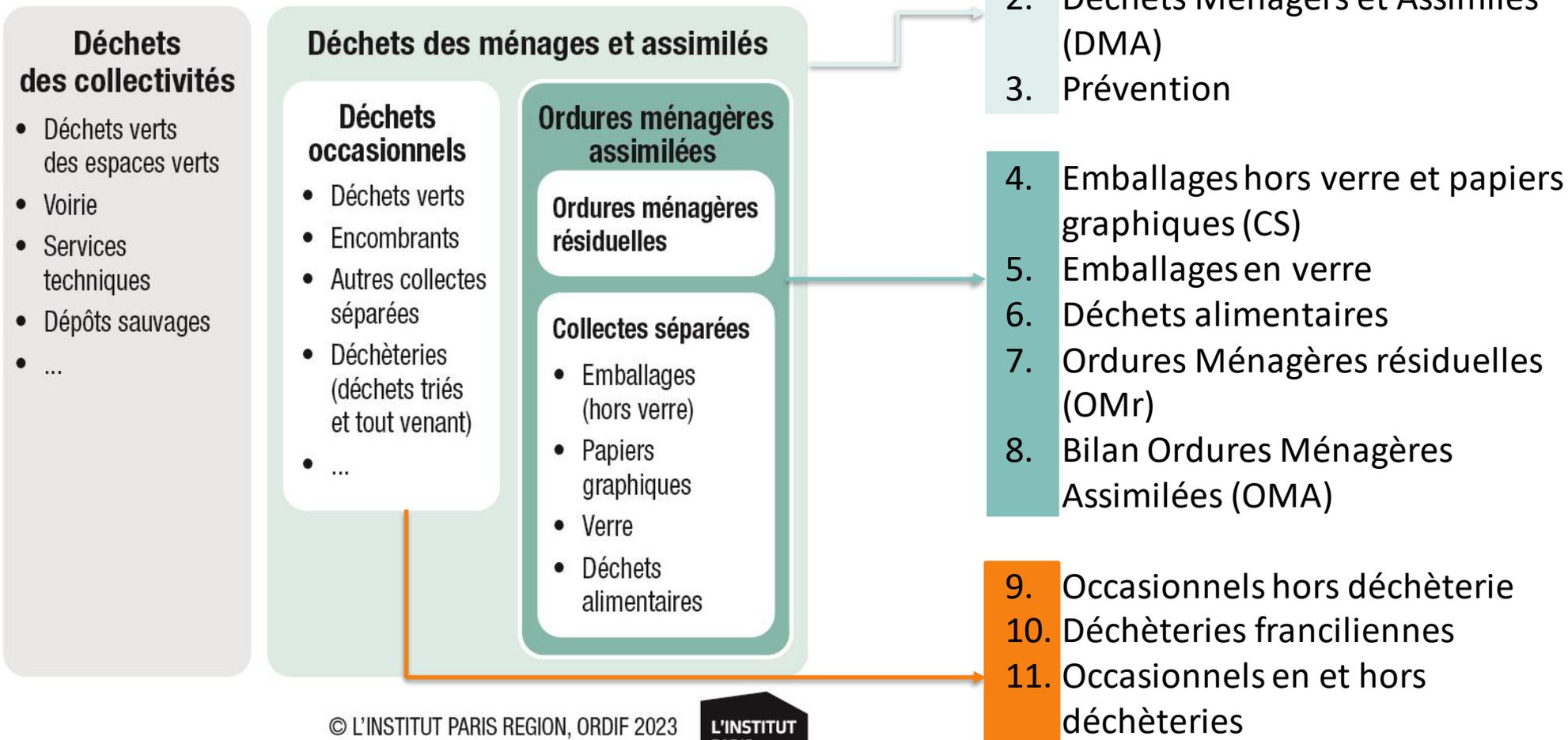
Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés



Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit **61** collectivités en 2022.

Déchets collectés par le service public



Population régionale 2022 de l'INSEE : 12 329 432 habitants sur le territoire francilien.

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF



1. Organisation de la collecte au 01.01.2023

La compétence de collecte des déchets ménagers s'exerce au niveau intercommunal. Les communes de la région sont ainsi regroupées en **54 intercommunalités** dont 15 exercent également la compétence traitement, notamment dans le Val-d'Oise (numéros en vert).

La tâche gris foncé représente les zones urbaines simplifiées où sont produits les déchets ménagers et assimilés.

15 collectivités à compétences collecte traitement

Seine-et-Marne
 S9 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 S10 : SIETOM de la Région de Tourna en Brie
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne

Essonne
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
 E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
 E12 : SIREDOM

Yvelines
 Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
 Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise
 V1 : Syndicat AZUR
 V2 : Syndicat EMERAUDE
 V3 : SIGIDURS (77, 95)
 V4 : Syndicat TRI ACTION
 V5 : Syndicat TRI-OR
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 V7 : SMIRTOM du Vexin

39 collectivités à compétences collecte

MGP
 1 : T1 - Ville de Paris
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
 6 : T6 - Plaine Commune
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
 8 : T8 - Est Ensemble
 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Marne
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 S2 : SMETOM de la Vallée du Loing
 S3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
 S4 : SMETOM GEEODE
 S5 : COVALTRI
 S6 : Val d'Europe Agglomération
 S7 : CC des Plaines et Monts de France
 S8 : CA du Pays de Meaux

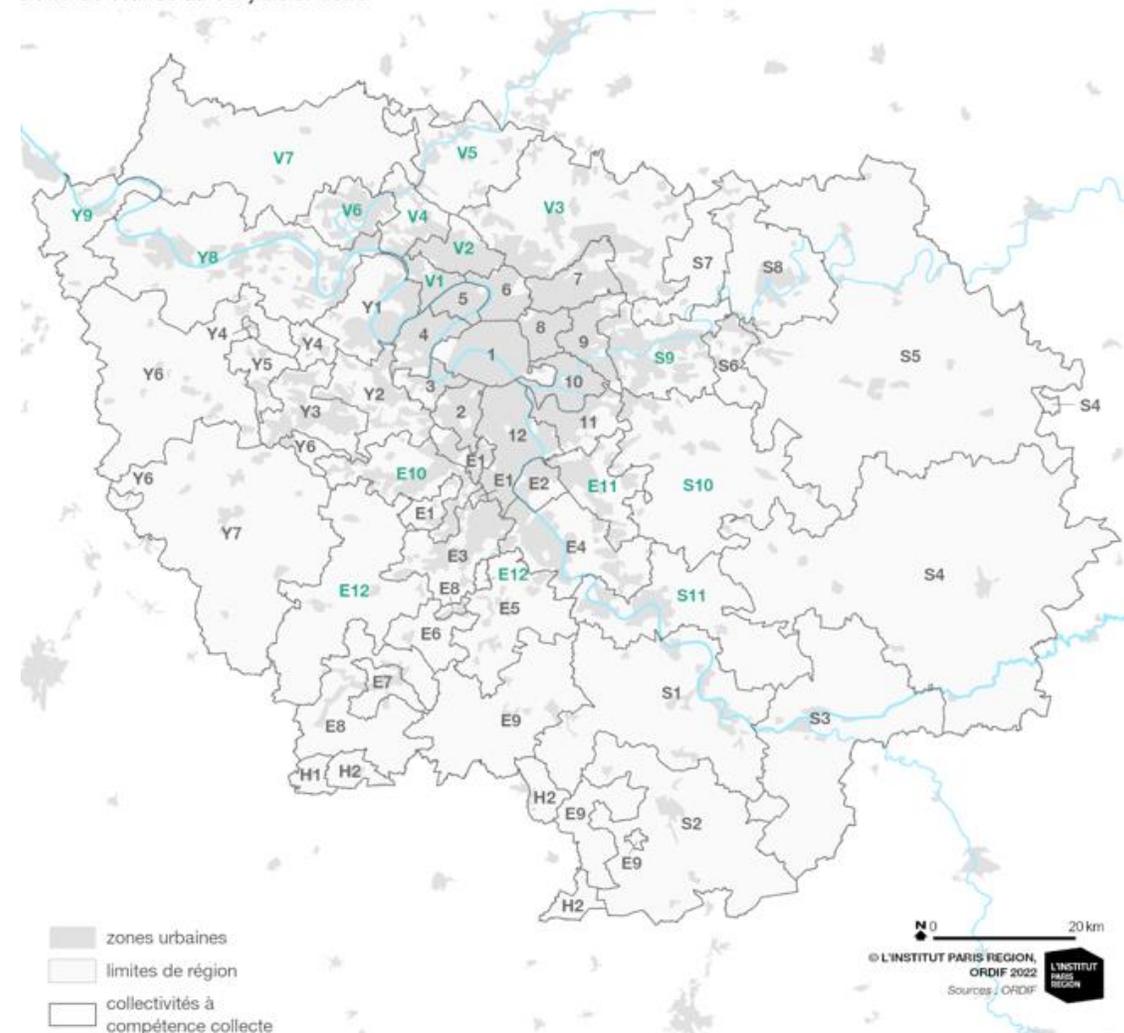
Essonne
 E1 : CA Paris Saclay
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
 E4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
 E5 : CC du Val d'Essonne
 E6 : CC entre Juine et Renarde
 E7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
 E8 : SEDRE de la Région d'Etampes
 E9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
 Y3 : CA Saint Quentin en Yvelines
 Y4 : CC Gally Mauldre
 Y5 : CC Cœur d'Yvelines
 Y6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
 Y7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

Hors Île-de-France (siège)
 H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)
 H2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)

Les collectivités à compétence collecte – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2023



1. Organisation du traitement au 01.01.2023

Les collectivités franciliennes sont regroupées en **26 intercommunalités exerçant la compétence traitement**. Quinze d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées autour d'une installation structurante, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles.

Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

11 Collectivités à compétences traitement

MGP
13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)
14 : RIVED
15 : SMITDUVM

Seine-et-Marne
S13 : SYTRADEM
S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

Essonne
E13 : SIMACUR (91, 92)

Yvelines
Y10 : SITRU (78, 92)
Y11 : VALOSEINE
Y12 : SIDOMPE (28, 78, 91)
Y13 : SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Île-France (siège)
H3 : Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Marne
S10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
S11 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
S12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

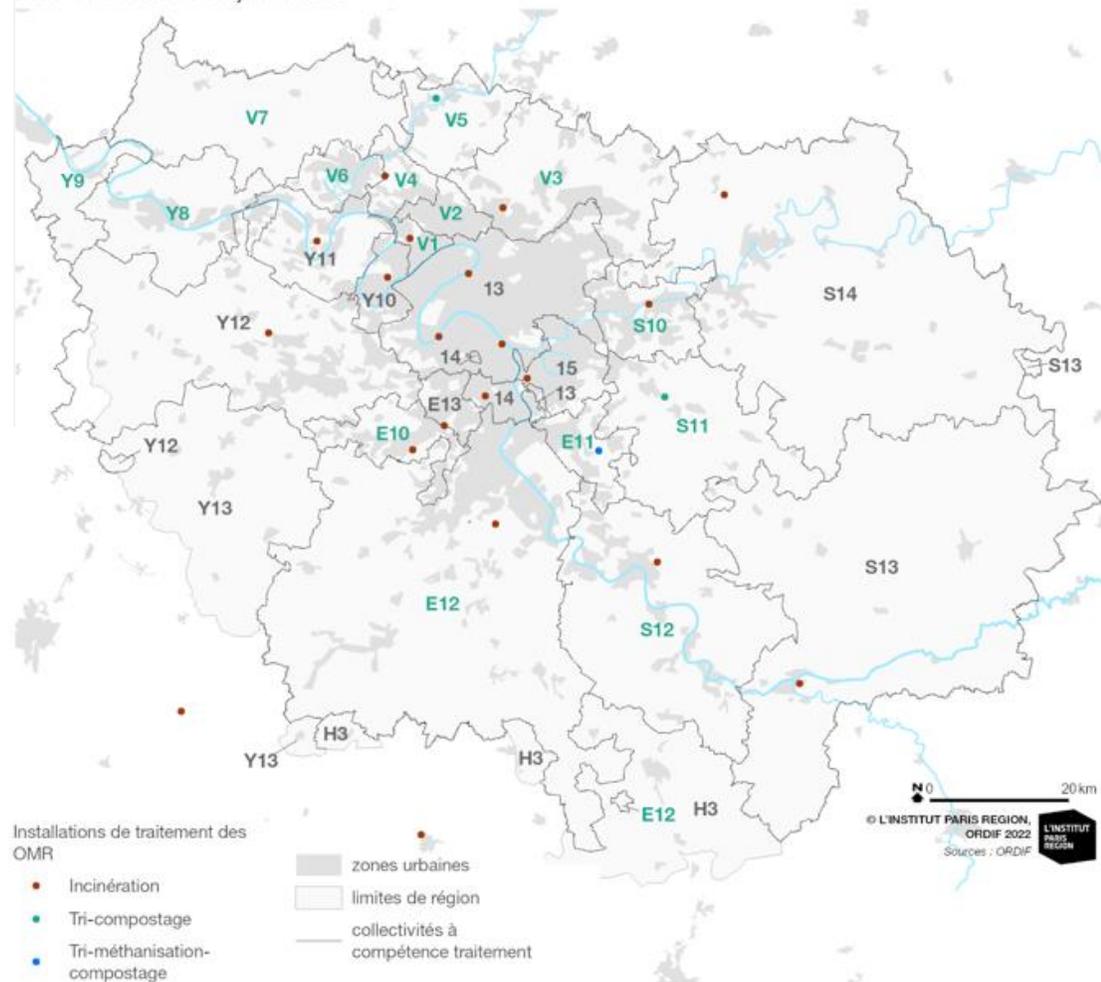
Essonne
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
E11 : SIOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
E12 : SIREDOM (77, 91)

Yvelines
Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise
V1 : Syndicat AZUR
V2 : Syndicat EMERAUDE
V3 : SIGIDURS (77, 95)
V4 : Syndicat TRI ACTION
V5 : Syndicat TRI-OR
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
V7 : SMIRTOM du Vexin

Les collectivités à compétence traitement – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2023



2. DMA ensemble : ratios 2022

En 2022, les DMA collectés en Île-de-France ont baissé d'environ 237 000 tonnes par rapport à 2021 tous flux confondus. Ils représentent 5,6 millions de tonnes soit une baisse de 4 % en un an.

456 kilos de déchets collectés pour **1 habitant**

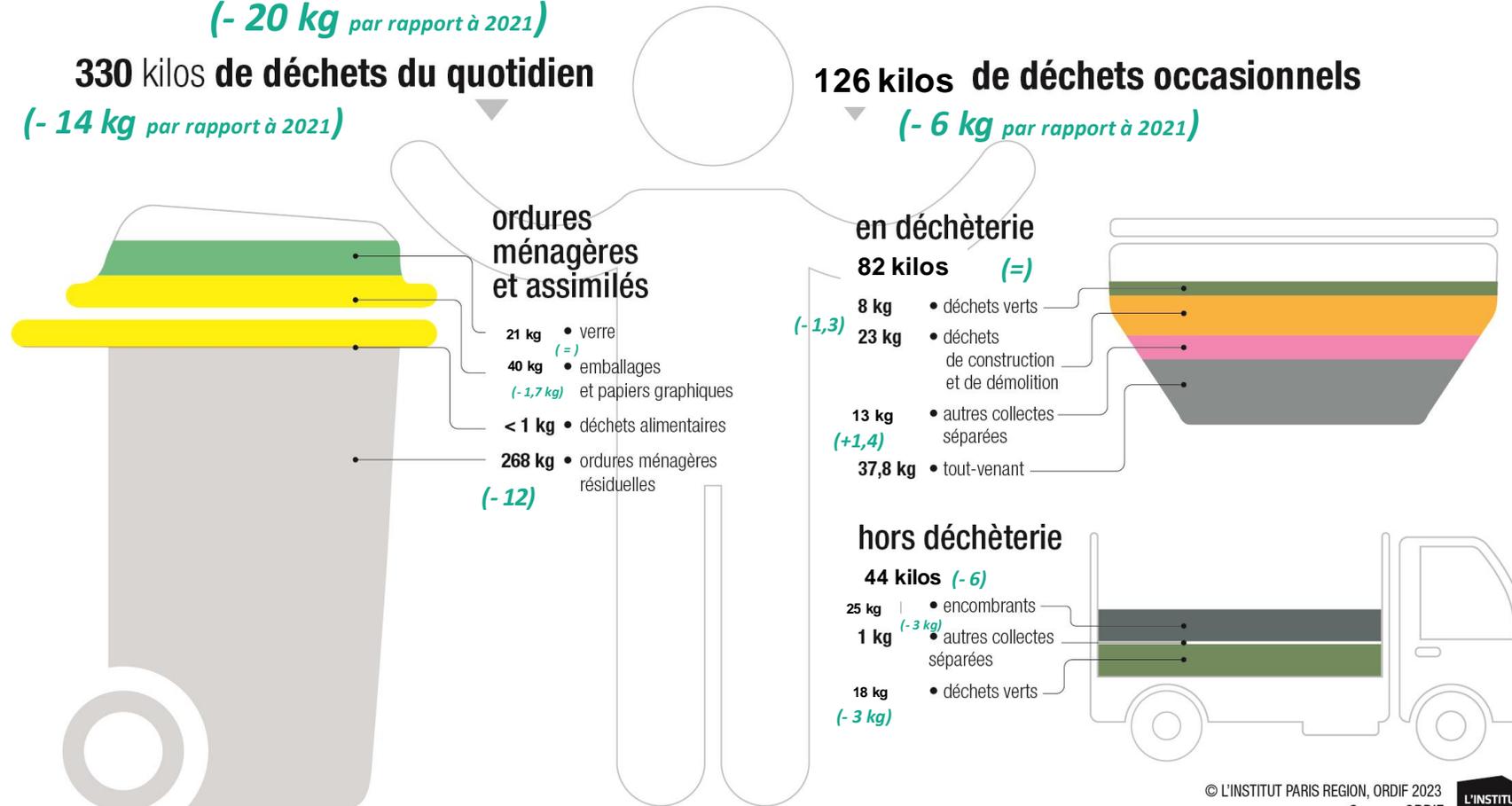
(- 20 kg par rapport à 2021)

330 kilos de déchets du quotidien

(- 14 kg par rapport à 2021)

126 kilos de déchets occasionnels

(- 6 kg par rapport à 2021)



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF

Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, © L'Institut Paris Region



2. DMA ensemble : ratios évolution

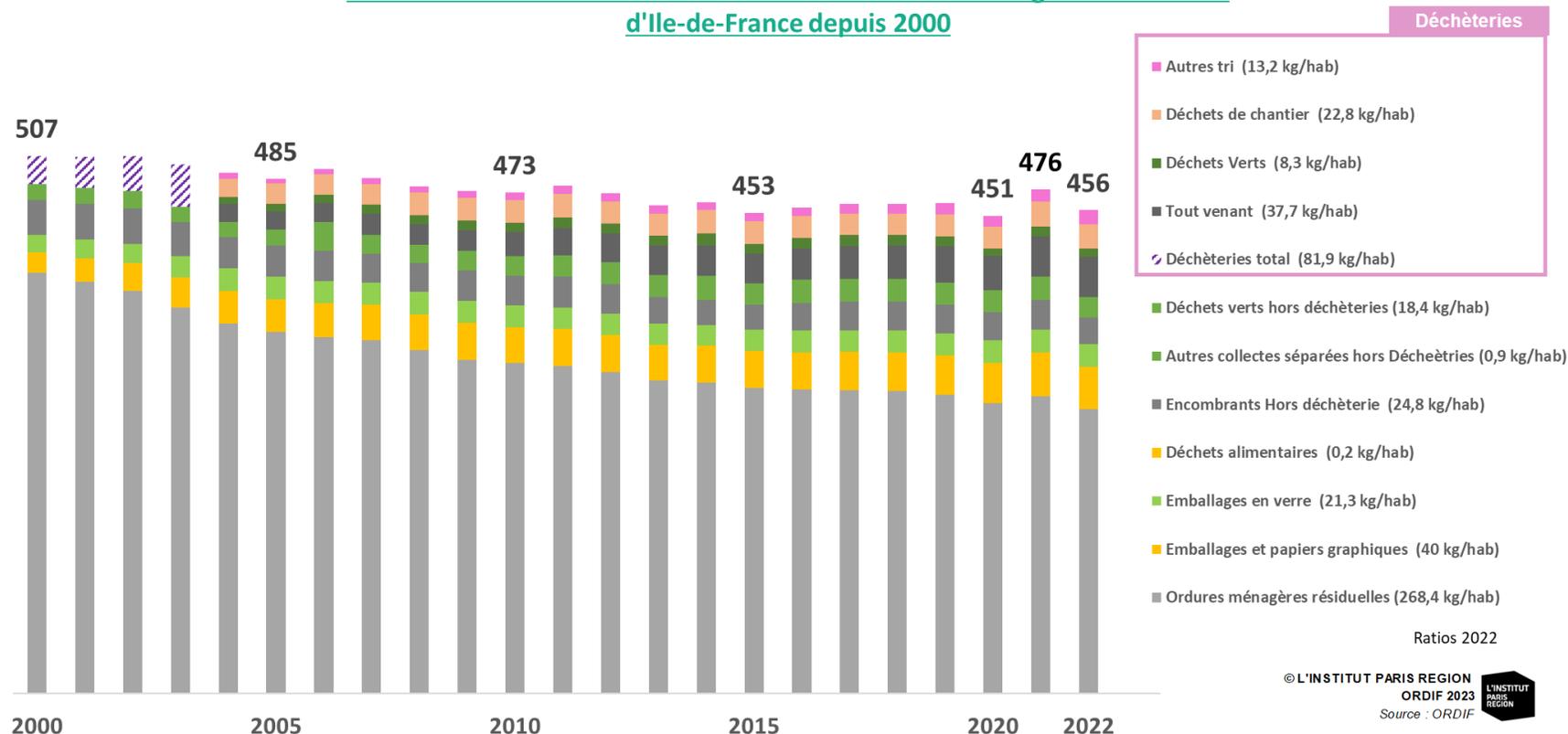
En 2022, le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés par habitant est tombé à 456 kg par habitant. Il affiche une **diminution de 20kg par habitant** par rapport à l'année précédente soit une baisse de 4% marquant ainsi un retour à un niveau proche de celui de 2020.

L'évolution depuis 2000 montre une baisse tendancielle jusqu'en 2015 puis une période de relative stabilité avant le trou de 2020 et le pic de 2021 autour de la crise COVID.

Le ratio DMA de 2022 est en **recul de 10%** par rapport à l'an 2000.

La collecte sélective maintient des niveaux bas depuis 2004 et **le flux OMR représente près de 60% des DMA**

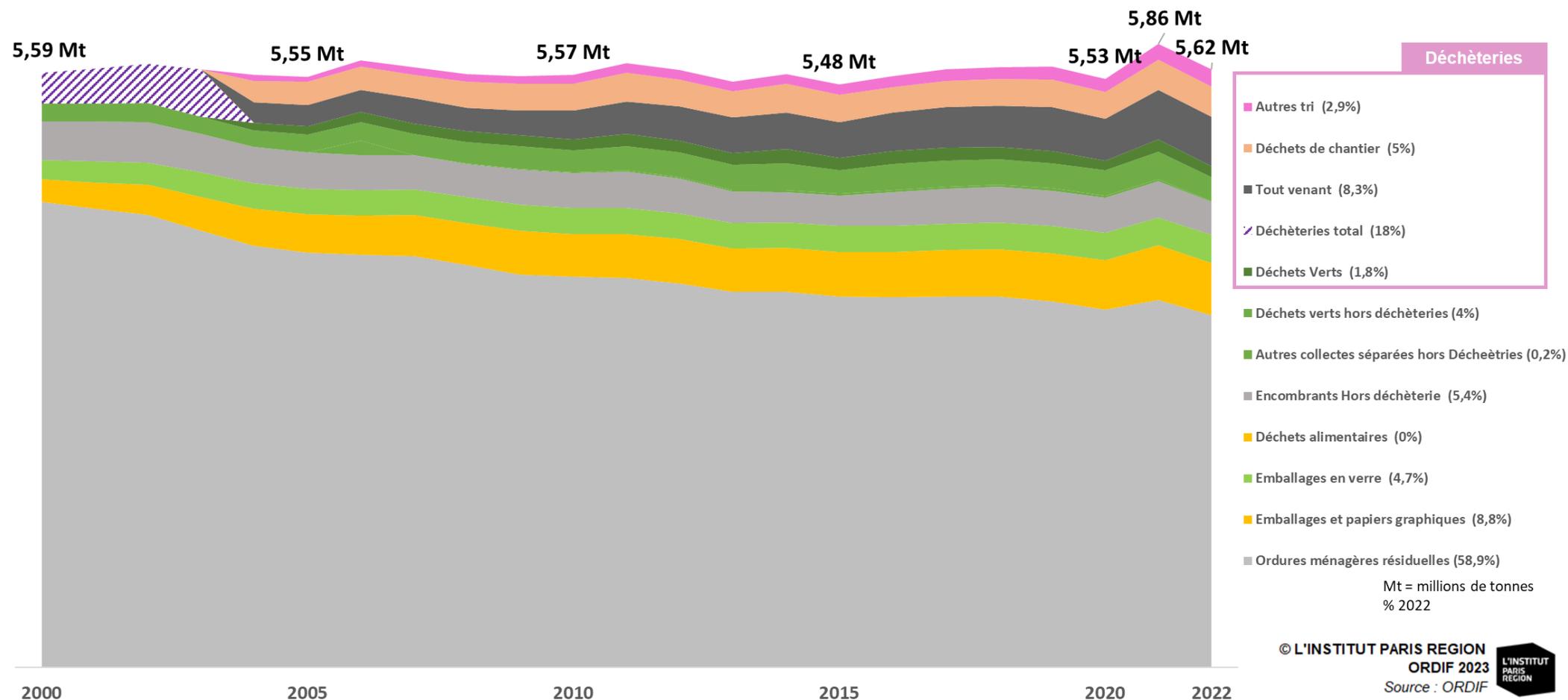
Évolution des ratios des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



2. DMA ensemble : évolution

En 2022, la quantité totale des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Ile-de-France s'élève à 5,6 millions de tonnes. La production de DMA a **baissé d'environ 237 000 tonnes** entre 2021 et 2022. Le tonnage total retrouve un niveau à peu près équivalent à celui de l'an 2000.

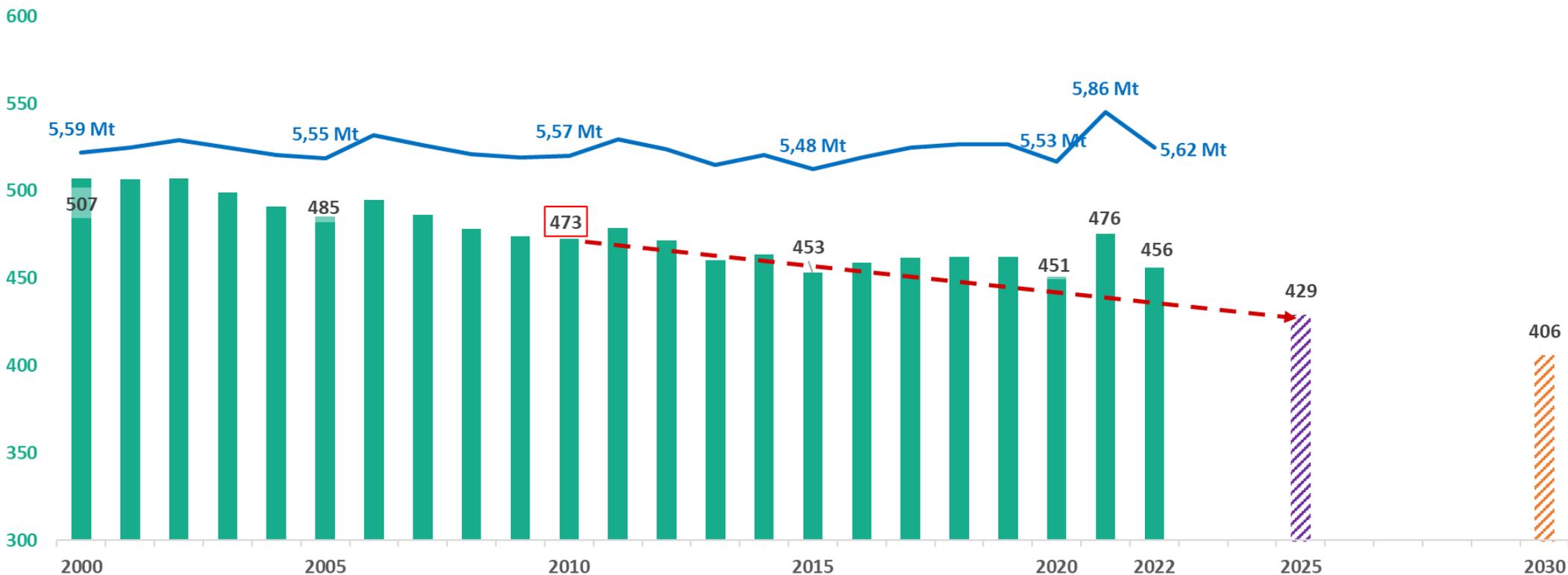
Évolution des tonnages des flux de collecte des déchets ménagers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



2. DMA ensemble : Objectif de réduction

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une **réduction de 15 % en 2030** par rapport au ratio de DMA en 2010, soit un objectif de 406 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de **429 kg/hab/an en 2025**. La tendance à la baisse observée entre 2000 et 2015 s'orientait plutôt vers l'atteinte de ces objectifs réglementaires. Inversement, entre 2016 et 2019, le ratio DMA a augmenté de 5kg/hab. La période de la crise covid s'est traduite par une baisse historique à 451kg/hab en 2020 avant un rebond au niveau de 2021 (476 kg/hab) et un retour à 456 kg/hab en 2022.

Évolution annuelle de la production de déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes et kg par habitant)



■ Ratio kg/hab/an ■■■ Objectif PRPGD 2025: - 10 % par rapport à 2010 ■■■ Objectif Code de l'Environnement 2030: -15% par rapport à 2010 — tonnage total

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



2. DMA ensemble : traitement 2022

Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2022

- 57,5 % vers des unités d'incinération de déchets Non dangereux (UIDND)
- 21,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 5,3 % vers des installations de stockage de déchets Non dangereux (ISDND)

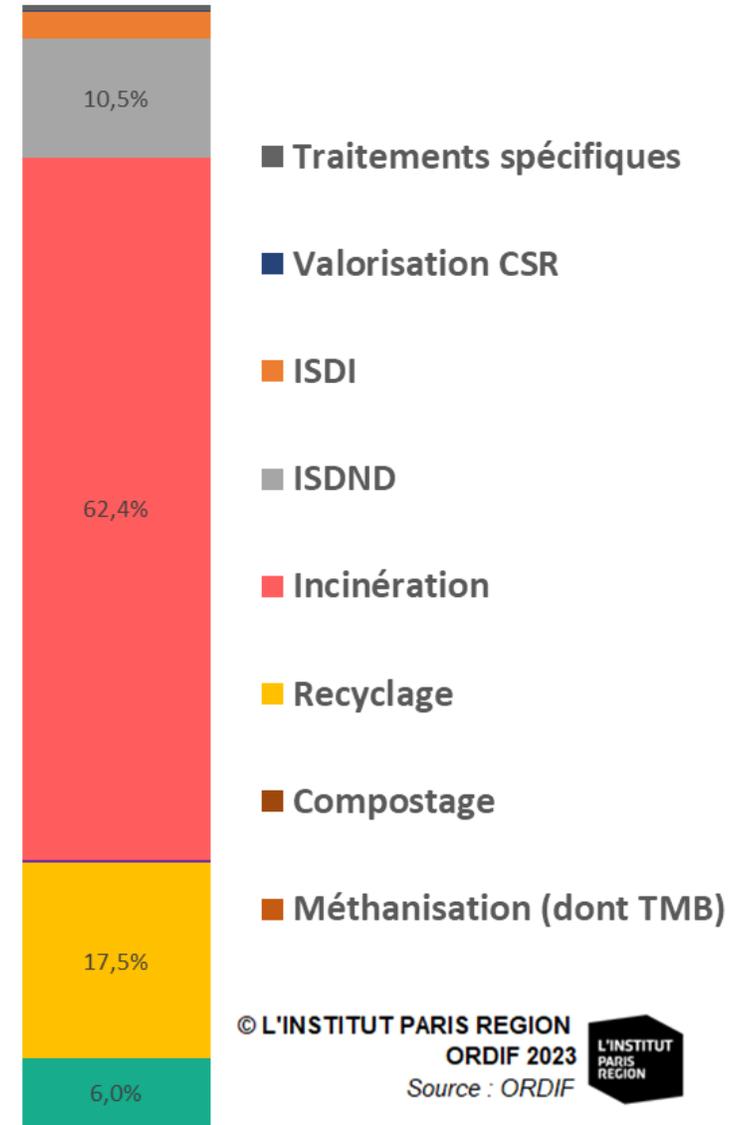
Traitement final

(prise en compte des refus de tri).

62,4 % de DMA incinérés soit 3 500 332 tonnes

- 17,5 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 979 548 tonnes
- 10,5 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 591 883 tonnes
- 2,3% de DMA envoyés dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) soit 131 774 tonnes
- 6% de DMA compostés soit 335 230 tonnes
- 1,3% envoyés vers d'autres installations (CSR, Méthanisation, traitements spécifiques)

Traitement final des DMA 2022



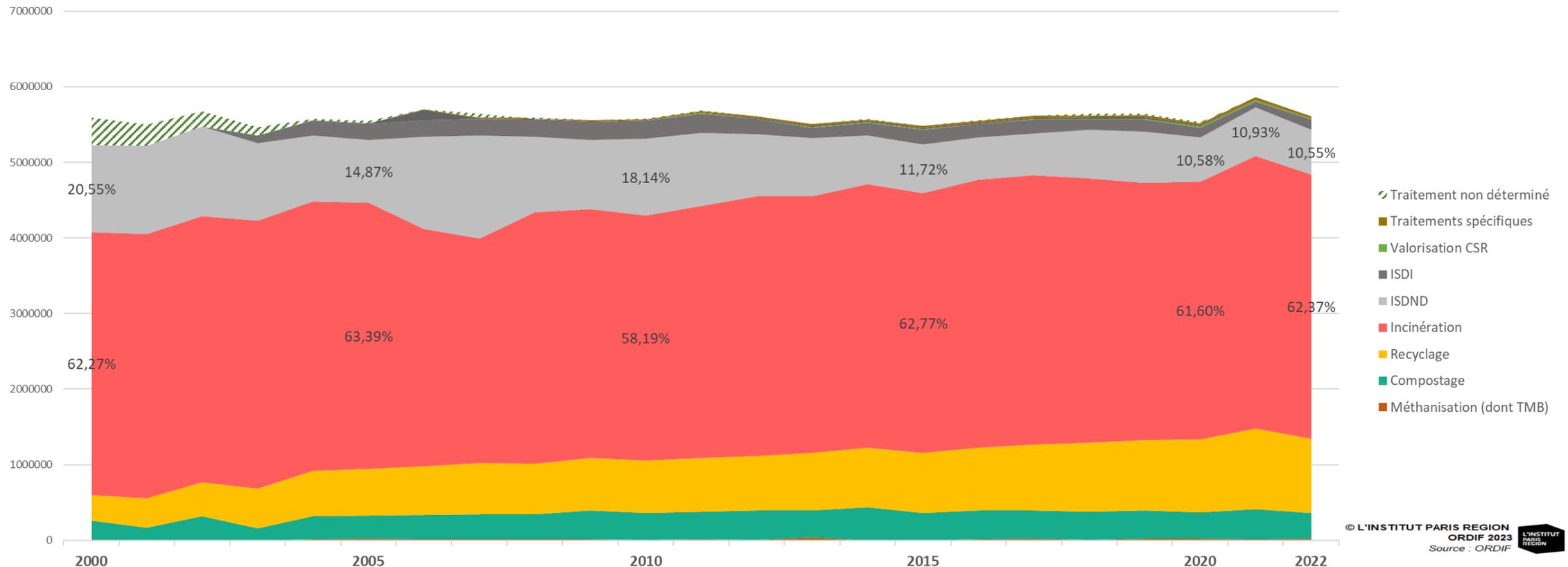
2. DMA ensemble : Évolution du traitement final

L'ensemble des déchets incinérés affichent un total d'environ 3 500 332 tonnes en 2022 soit près de 105 194 tonnes en moins que l'année 2021. L'incinération retrouve ainsi son niveau moyen depuis 2018.

Les déchets enfouis continuent leur baisse avec un recul de 8% entre 2021 et 2022.

La part recyclée reste en dessous de celle observée en 2021 d'environ 84 000 tonnes et reste néanmoins plus élevée que celles observées entre 2000 et 2020.

Évolution du traitement des déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes)



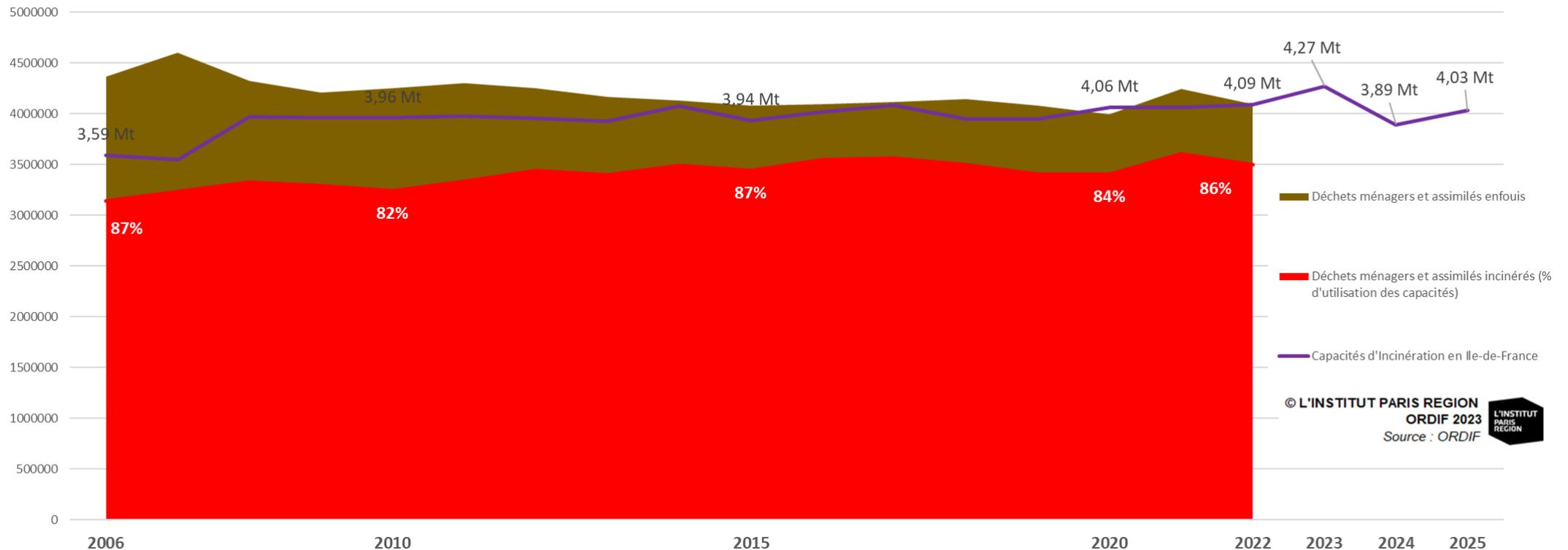
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

2. DMA ensemble : Traitement des déchets résiduels nets

Les **capacités autorisées totales d'incinération** sous maîtrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,09 millions de tonnes en Île-de-France en 2022. Ces capacités ont été **utilisées à 86% pour l'ensemble des flux DMA** : ordures ménagères résiduelles, refus de tri, tout venant de déchèteries ou encombrants non triés. En prenant en compte les mêmes flux ménagers enfouis, ces **DMA résiduels nets** s'élèvent à 4,9 millions de tonnes soit la capacité actuelle d'incinération en Île-de-France.

Selon les années, l'ensemble de ces flux cumulés peuvent dépasser les capacités totales d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique. Avec la **baisse de capacité annoncée** de l'incinérateur d'Ivry en 2024 (avant l'augmentation de celui de Créteil en 2025) ce plafond théorique pourrait être à nouveau dépassé.

Incinération et enfouissement des déchets ménagers et assimilés



2. Les usines d'incinération

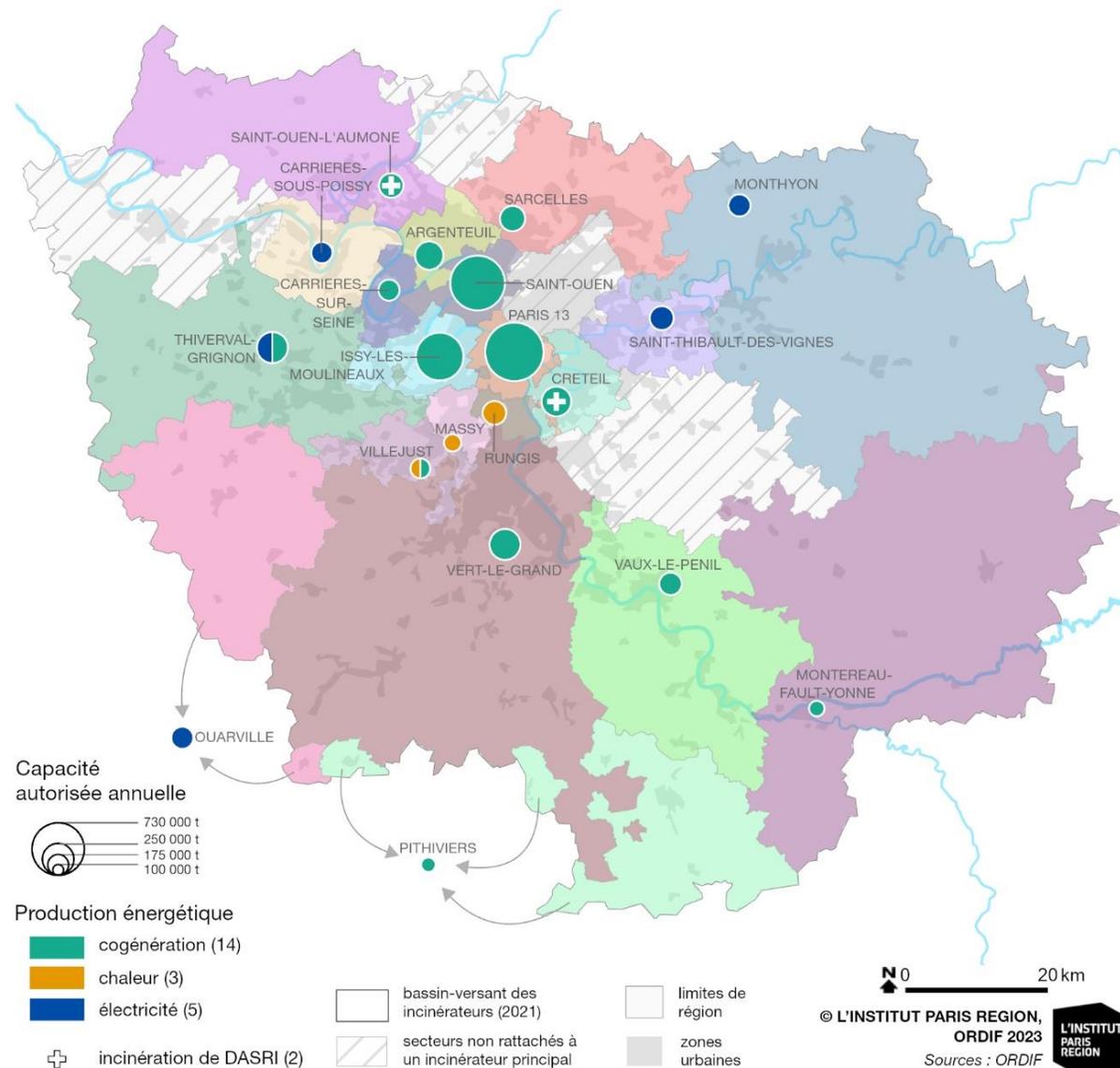
Le flux des déchets ménagers et assimilés résiduels de l'Île-de-France est à 94 % acheminé vers **18 unités d'incinération** représentées avec leur bassin versant. Ces installations reçoivent également d'autres flux ménagers, notamment des refus de tri.

Ces usines se situent principalement **en zone urbaine**. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maîtrise d'ouvrage du Syctom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les **bassins versants** correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

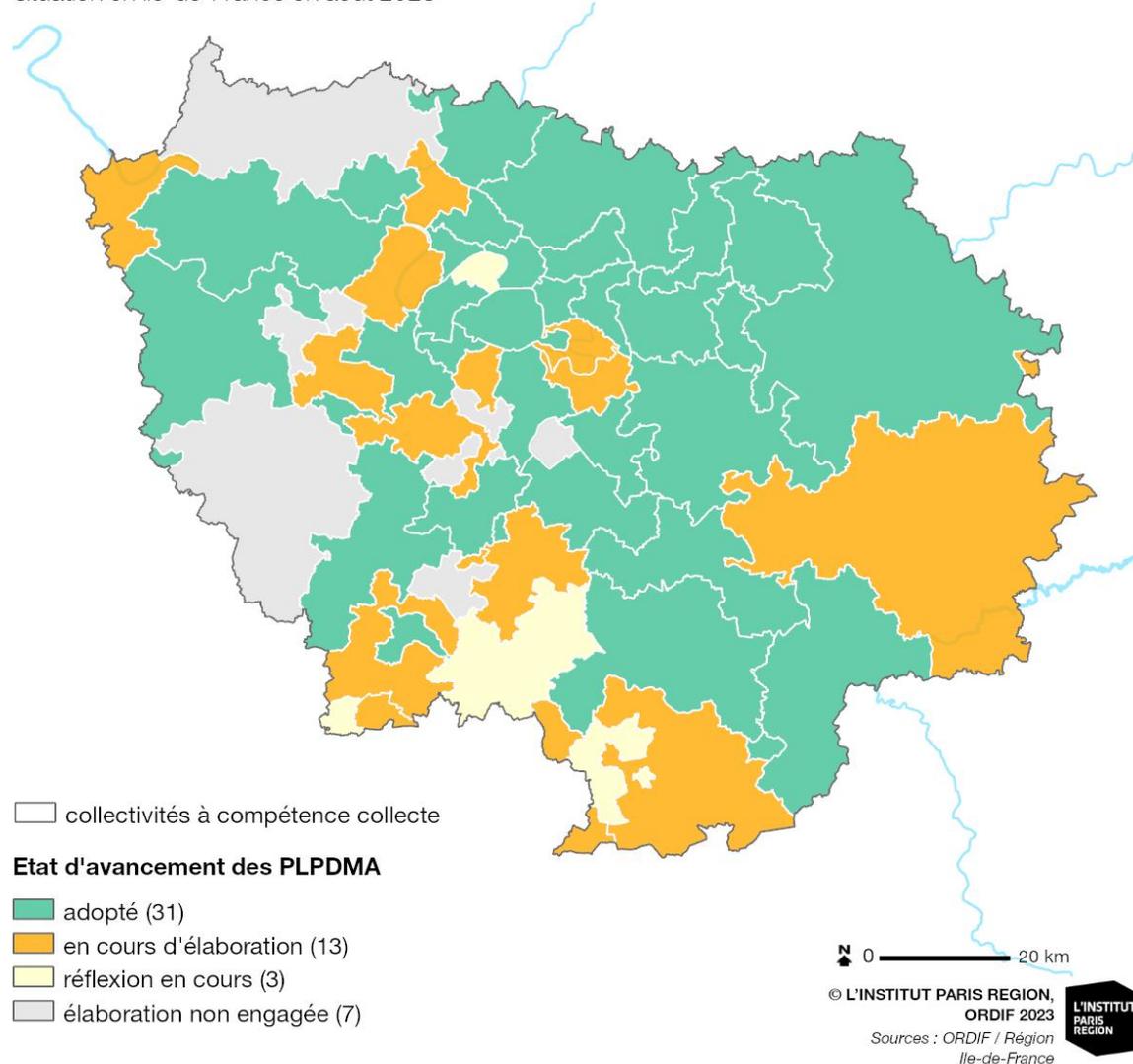
Tous les incinérateurs franciliens produisent de l'énergie : chaleur, électricité ou cogénération. 17 d'entre elles présentent une performances permettant de les qualifier d'**unité de valorisation énergétique (UVE)**.

Les usines d'incinération ouvertes aux déchets non dangereux (UIDND) en Île-de-France en 2022-2023

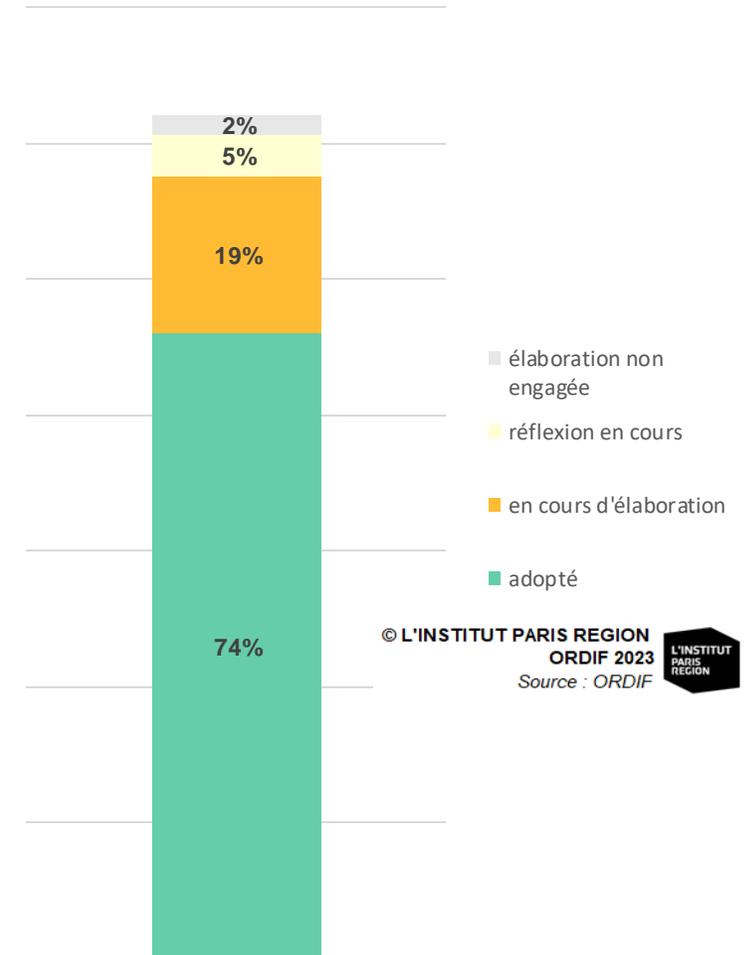


3. Prévention : PLPDMA

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : PLPDMA
situation en Île-de-France en août 2023



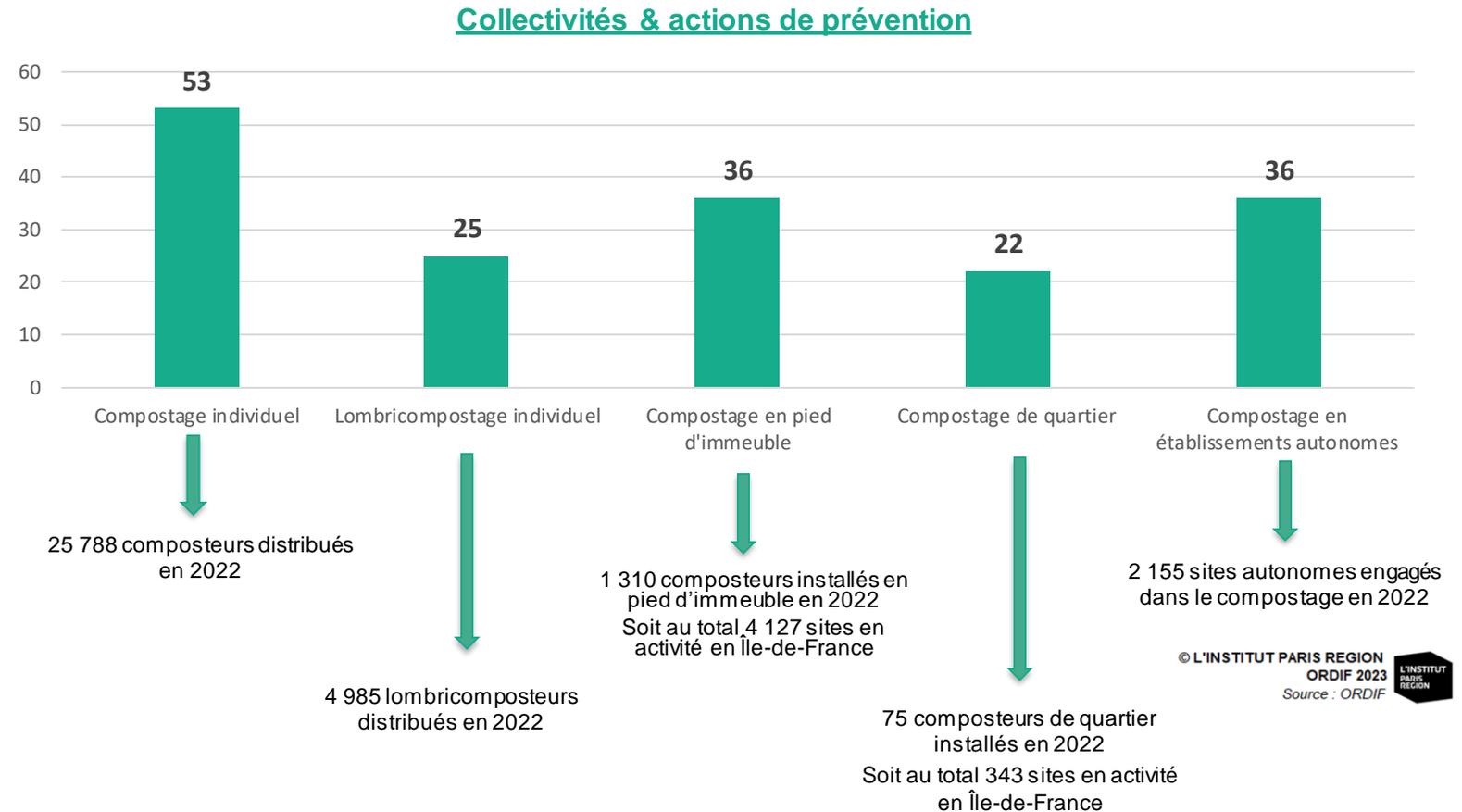
Taux de couverture de la population en 2023



3. Prévention: compostage de proximité

Les collectivités proposant des actions de gestion de proximité des biodéchets sur leur territoire en 2022

L'engagement des collectivités franciliennes en faveur de la généralisation du tri à la source se traduit aussi par la promotion du compostage de proximité. Il s'agit de la distribution de composteurs individuels, adoption de lombricomposteurs, l'installation de composteurs partagés et de quartier ainsi que dans les établissements. Presque toutes les collectivités à compétence collecte sont désormais engagées dans au moins une initiative de prévention des déchets via le compostage



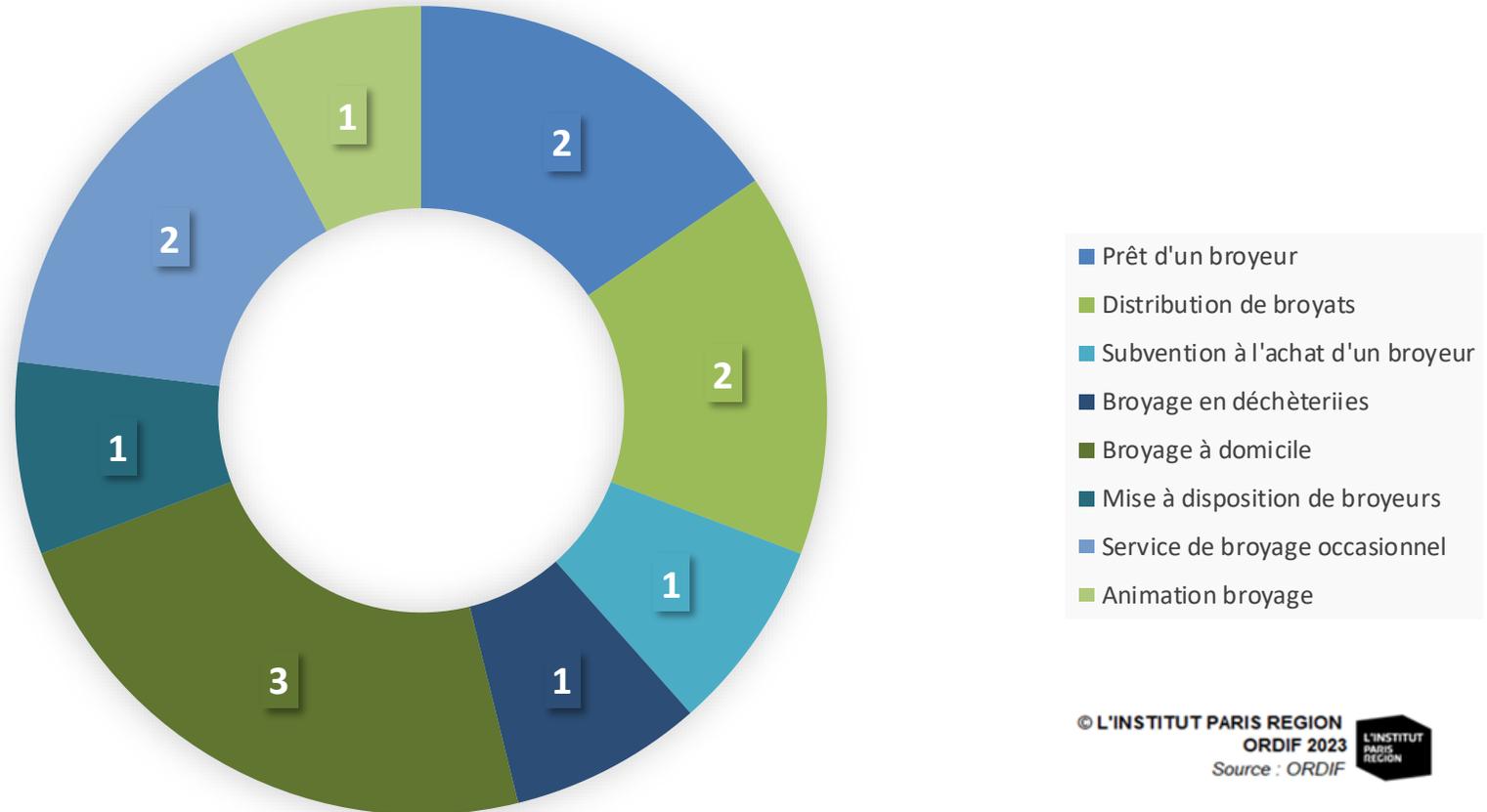
3. Prévention: Broyage des déchets verts

Nombre de Collectivités

Sur les 54 collectivités enquêtées, 25 proposent au moins une opération de broyage des déchets verts.

Parmi ces 25 collectivités, 13 ont précisé la nature de l'opération .

Ces opérations sont diverses. Elles comprennent la mise à disposition de broyeur sous forme de prêt, la distribution de broyats aux habitants après une permanence de broyage gérée par la collectivité ou encore la subvention à l'achat d'un broyeur.



3. Prévention: Actions de sensibilisation

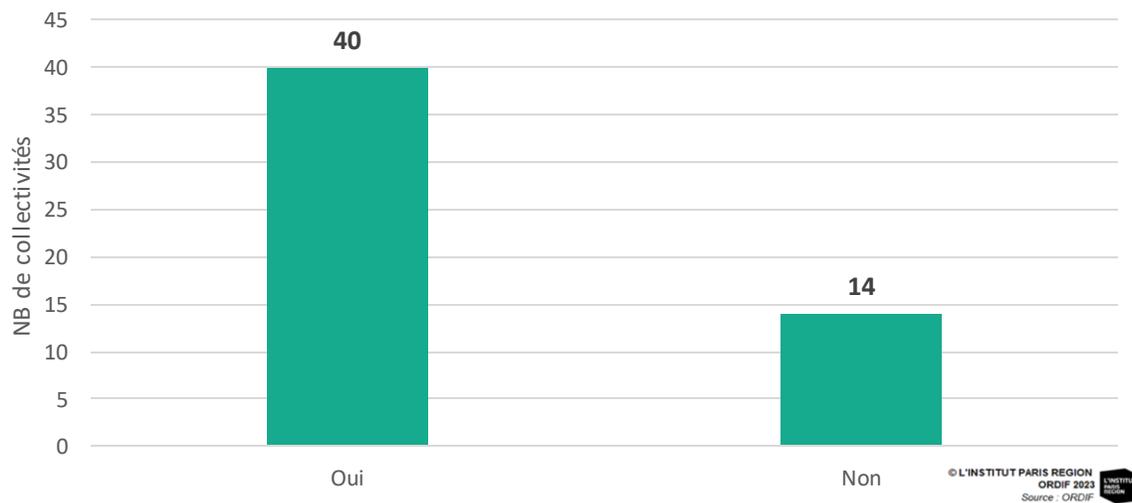
Les collectivités proposant des actions de prévention:

22 collectivités font de la sensibilisation à la prévention des déchets dans les administrations publiques

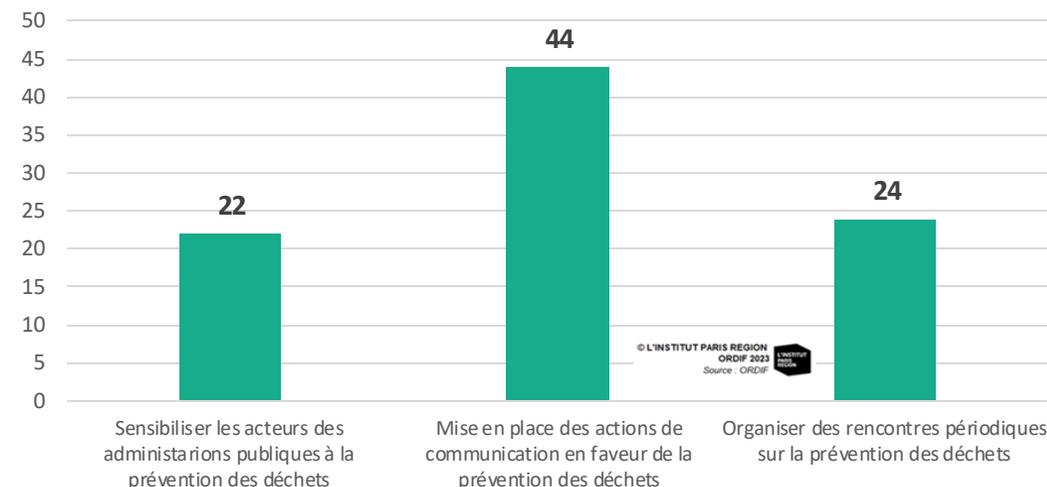
44 collectivités ont mis en place des actions en faveur de la prévention des déchets

24 collectivités ont organisé des rencontres périodiques sur la prévention des déchets

Distribution de STOP PUB



Actions de prévention



Distribution Stop-Pub

40 collectivités ont déclaré avoir distribué des autocollants Stop-Pub en 2022. Le taux d'apposition n'est malheureusement pas connu.

Ressorceries

En 2022, 26 collectivités accueillent au moins une ressourcerie.

L'Île de France compte 85 ressourceries.

23 collectivités ont au moins un projet de ressourceries dans les prochaines années.

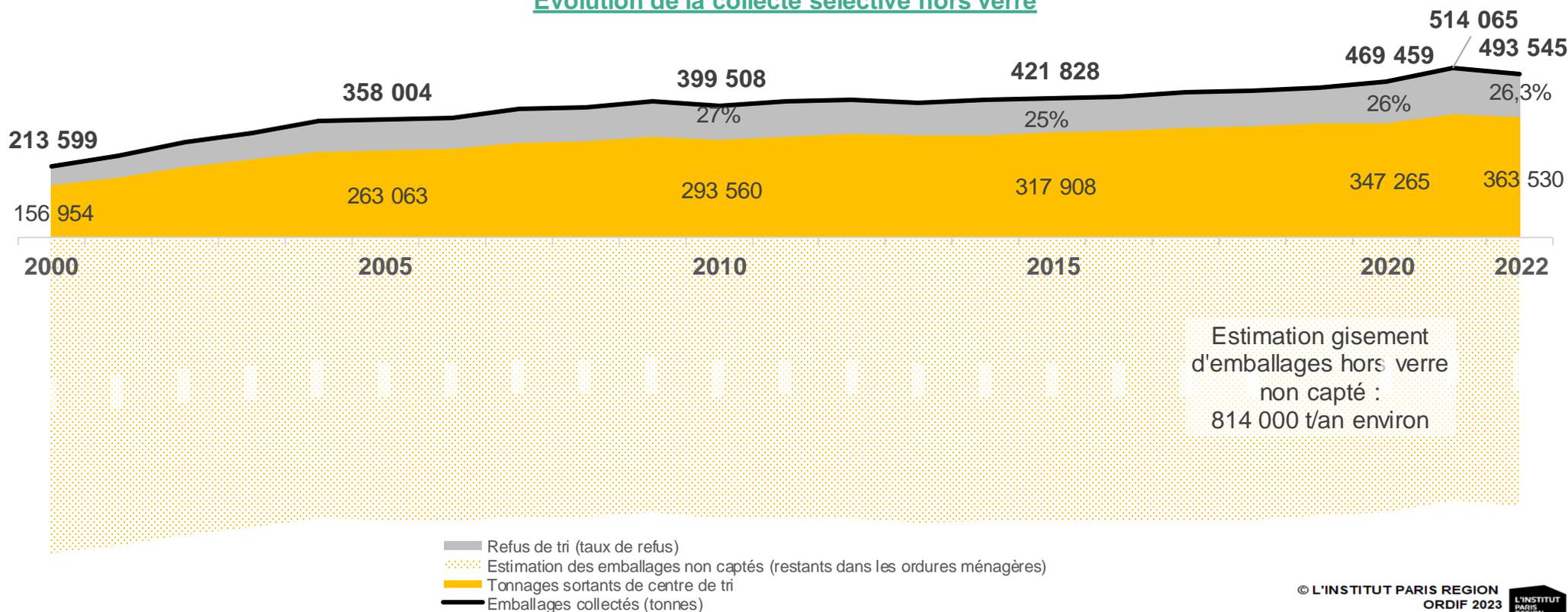
4. Emballages recyclables : évolution du tri hors verre

En 2022, les collectivités de l'Île-de-France ont collecté un peu plus de **20 000 tonnes de déchets d'emballages et de papiers de moins** que l'année précédente soit d'environ 493 000 tonnes. Cette diminution s'inscrit dans une tendance générale de diminution des déchets ménagers et assimilés (DMA) observée en 2022.

Le volume de déchets d'emballages et de papiers restant dans les ordures ménagères est toujours très élevé : **environ 60% du gisement n'est pas capté.**

Le **refus de tri** de déchets d'emballages et de papiers collecté en 2022 est de 26,3% (130 000 t). Il s'est amélioré de 0,5 point par rapport à 2021. 97% de ces refus ont été envoyés en incinération.

Évolution de la collecte sélective hors verre

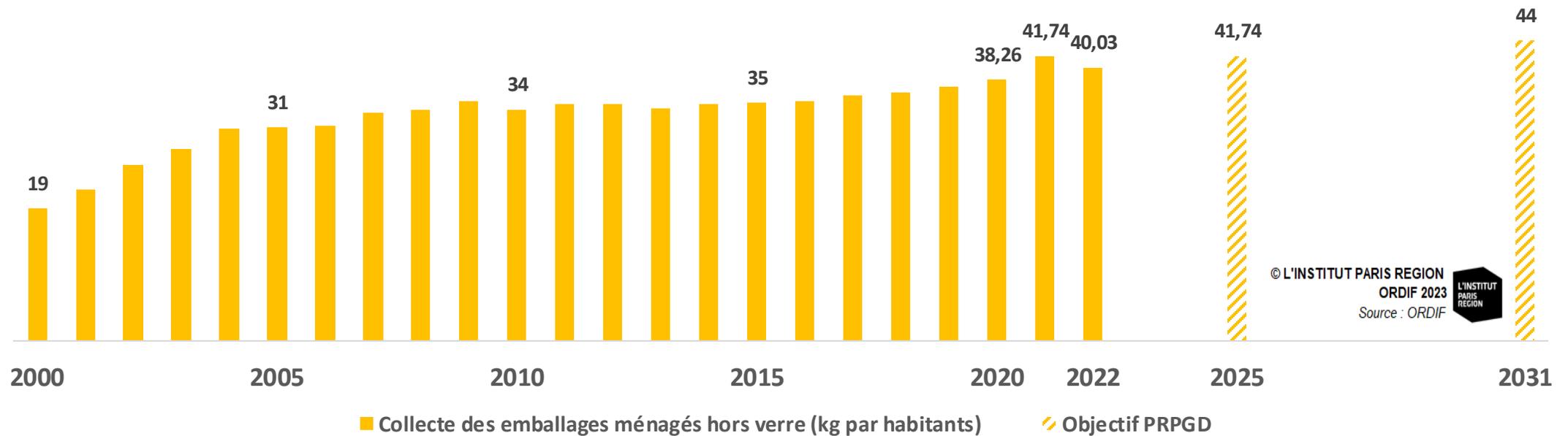


4. Emballages recyclables : évolution du tri hors verre

Pour la première fois depuis 2016, **le ratio d’emballages et papiers marque une baisse**. Il est passé de 41,7 kg/hab à 40 kg/hab soit un recul de 1,7% en un an.

Entre 2016 et 2021, le ratio d’emballages papiers a gagné 1kg par an. Le recul de l’année 2022 s’inscrit dans une tendance à la baisse des DMA après le pic de production enregistré en 2021.

Évolution du ratio de collecte des emballages ménagers hors verre

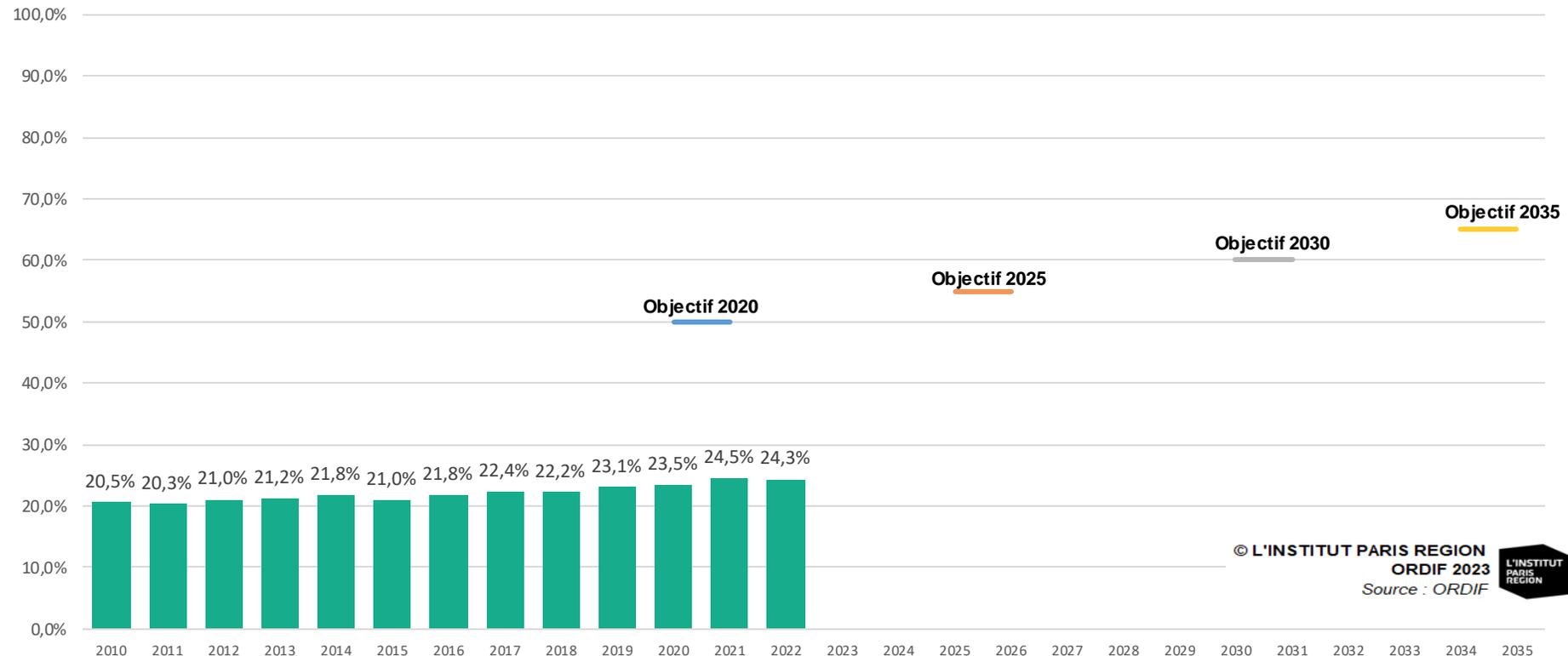


4. Emballages recyclables : taux de recyclage DMA

La directive-cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'Environnement (article L. 541-1 I 4^e bis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre 65 % en 2035 (destinations finales hors déchets de chantiers).

En 2022, le taux de recyclage francilien des DMA est resté presque stable par rapport à 2021 au dessus de 24%. Si l'objectif réglementaire des 65 % en 2035 est loin d'être atteint, la tendance de ces dernières années semblait plutôt à la hausse.

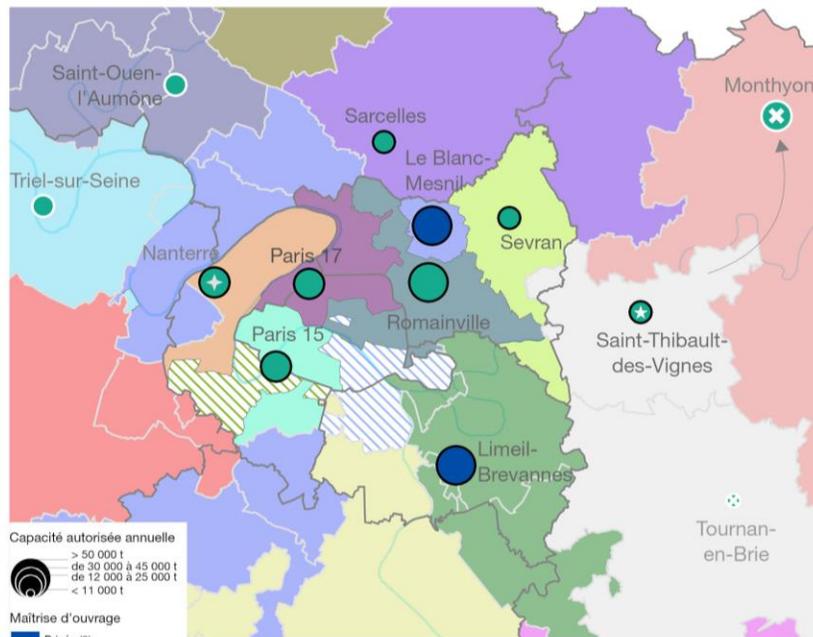
Évolution du taux de recyclage (matière et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens



4. Emballages recyclables : centres de tri

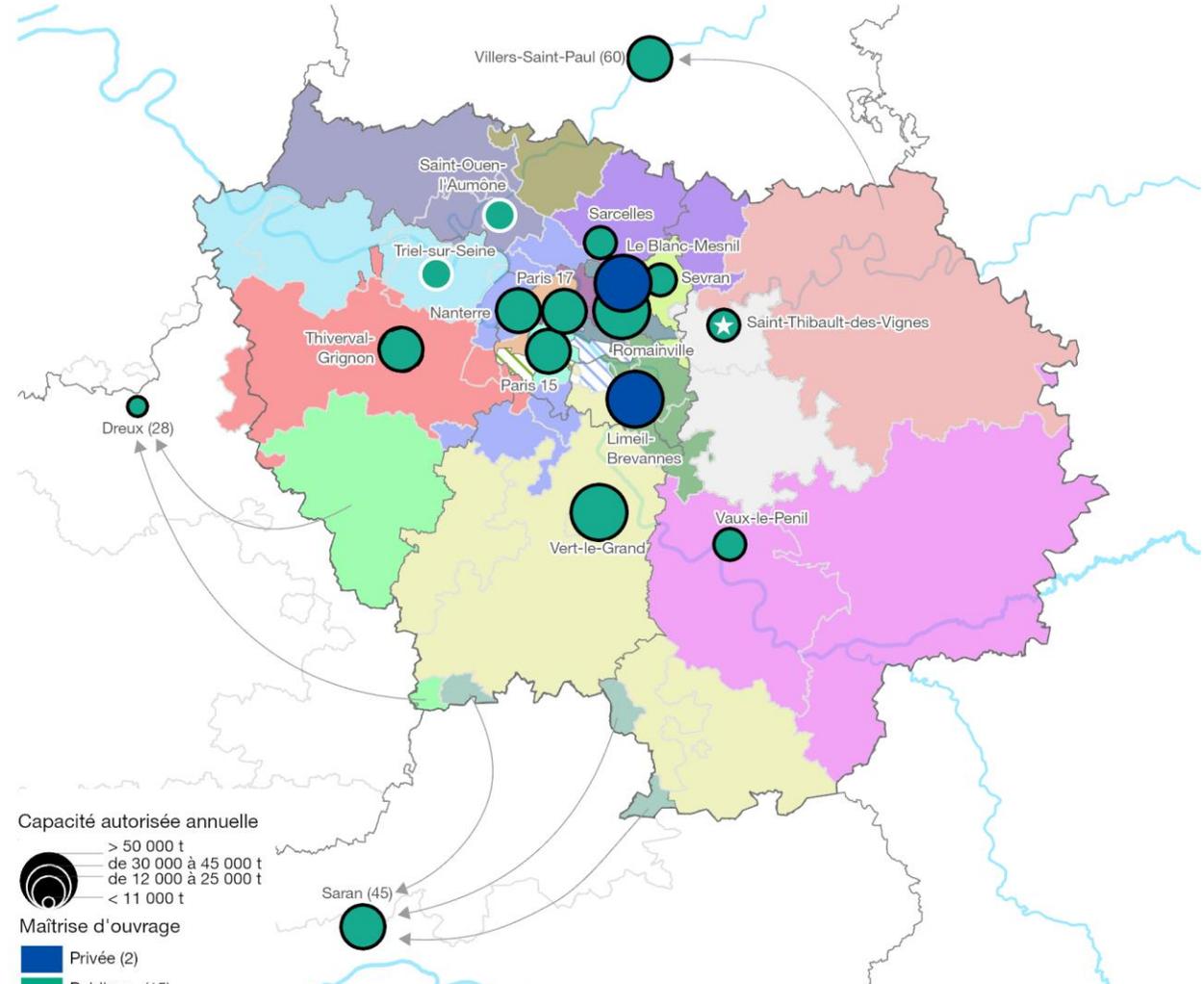
L'Île-de-France comptait en 2022, **17 centres de tri** de collectes sélectives des ménages pour une capacité autorisée annuelle de 636 220 t, dont 16 adaptés totalement ou en partie aux extensions des consignes de tri, pour 620 220 t/an soit 97% des capacités régionales.

15 des 17 centres sont sous **maitrise d'ouvrage publique**.



Nota : Les sites de Tournan-en-Brie (SIETOM, 77) et de Monthyon (SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE, 77) fermeront lorsque le centre de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM, 77), nouvellement reconstruit, sera parfaitement opérationnel (fin 2022-début 2023).

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er avril 2023



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023 Sources : ORDIF

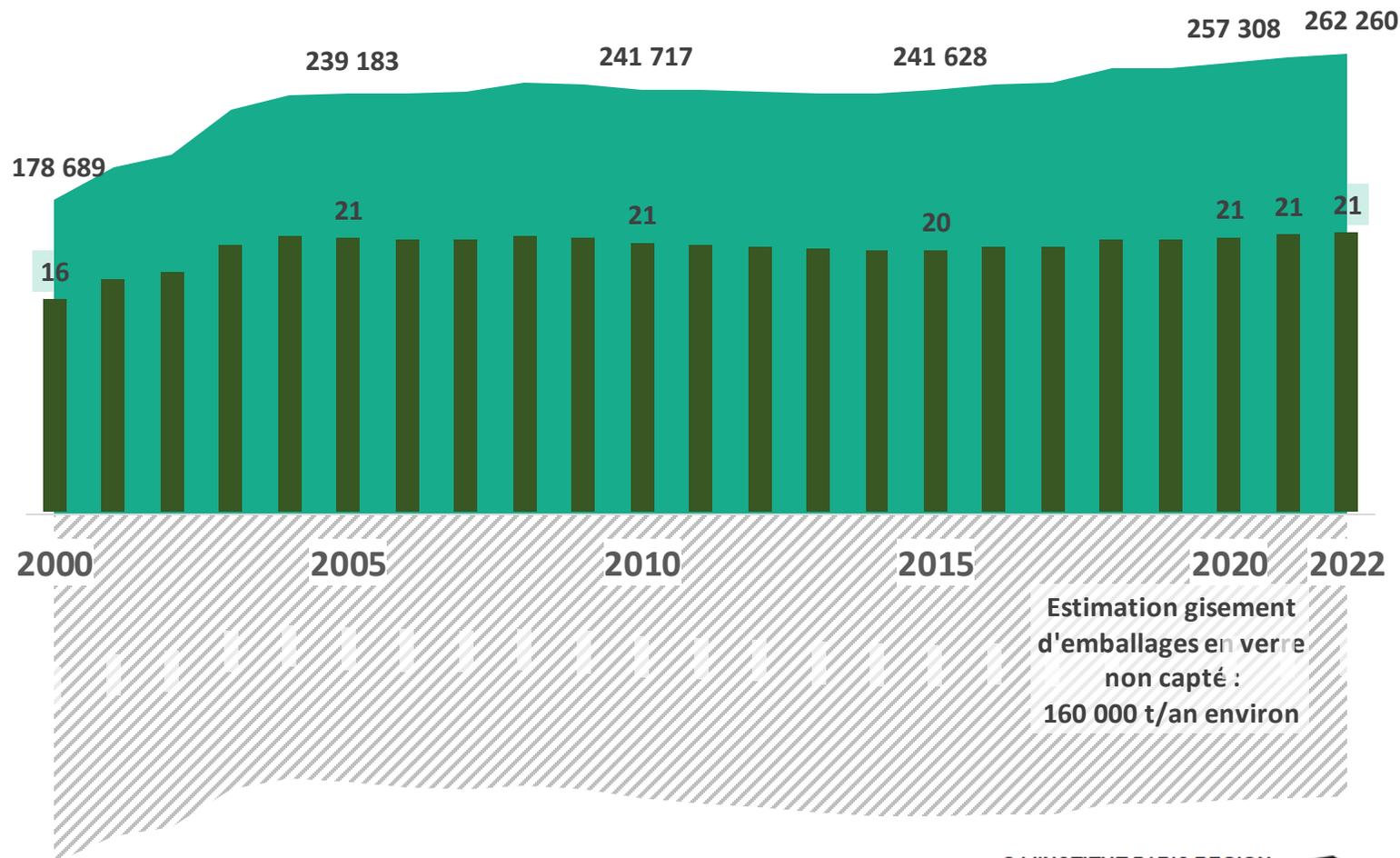
5. Emballages recyclables : évolution du tri du verre

Évolution captage des emballages en verre

Avec 262 260 tonnes, le flux des déchets d'emballages en verre reste assez stable en 2022. Le ratio ne bouge pas. Restant ainsi à 21 kg/hab.

Depuis 20 ans ce ratio reste **stable entre 20 et 21 kg/hab.**

Le tonnage des déchets emballages en verre non captés restant dans les OMr est estimé à près de 160 000 tonnes (13 kg/hab). Avec **un taux de captage de 62%**, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.



■ Emballages en verre triés (tonnes)
 ▨ Estimation emballages en verre non captés

© L'INSTITUT PARIS REGION
 ORDIF 2023
 Source : ORDIF



6. Déchets alimentaires : déploiement de la collecte

La réglementation* posée en 2015 prévoit que « **au plus tard le 31 décembre 2023** », « **tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris [les] collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets** », sont tenus « **de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets** », soit par « **valorisation sur place** » soit par « **collecte séparée** ». Les biodéchets sont soit des déchets de jardin (cf. diapo 23 ci-après) soit des déchets alimentaires.

En 2022, l'ensemble des collectivité franciliennes indiquent mettre des **composteurs à usage domestique à la disposition des habitants**.

Huit collectivités offrent un service de collecte des déchets alimentaires à tout ou partie de leur population, tandis que 15 proposent une collecte spécifique pour les gros producteurs professionnels (cantines...).

*Art. L541-21-1 du code de l'environnement

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2023

Collectes des déchets alimentaires (DA) :

- des ménages
- des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD

17 collectivités à compétences collecte

- MGP (10)
 1 : T1 - Ville de Paris
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
 6 : T6 - Plaine Commune
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
 8 : T8 - Est Ensemble
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

- Seine-et-Marne (2)
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 S7 : CC des Plaines et Monts de France

- Essonne (3)
 E1 : CA Paris Saclay
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération

- Yvelines (2)
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

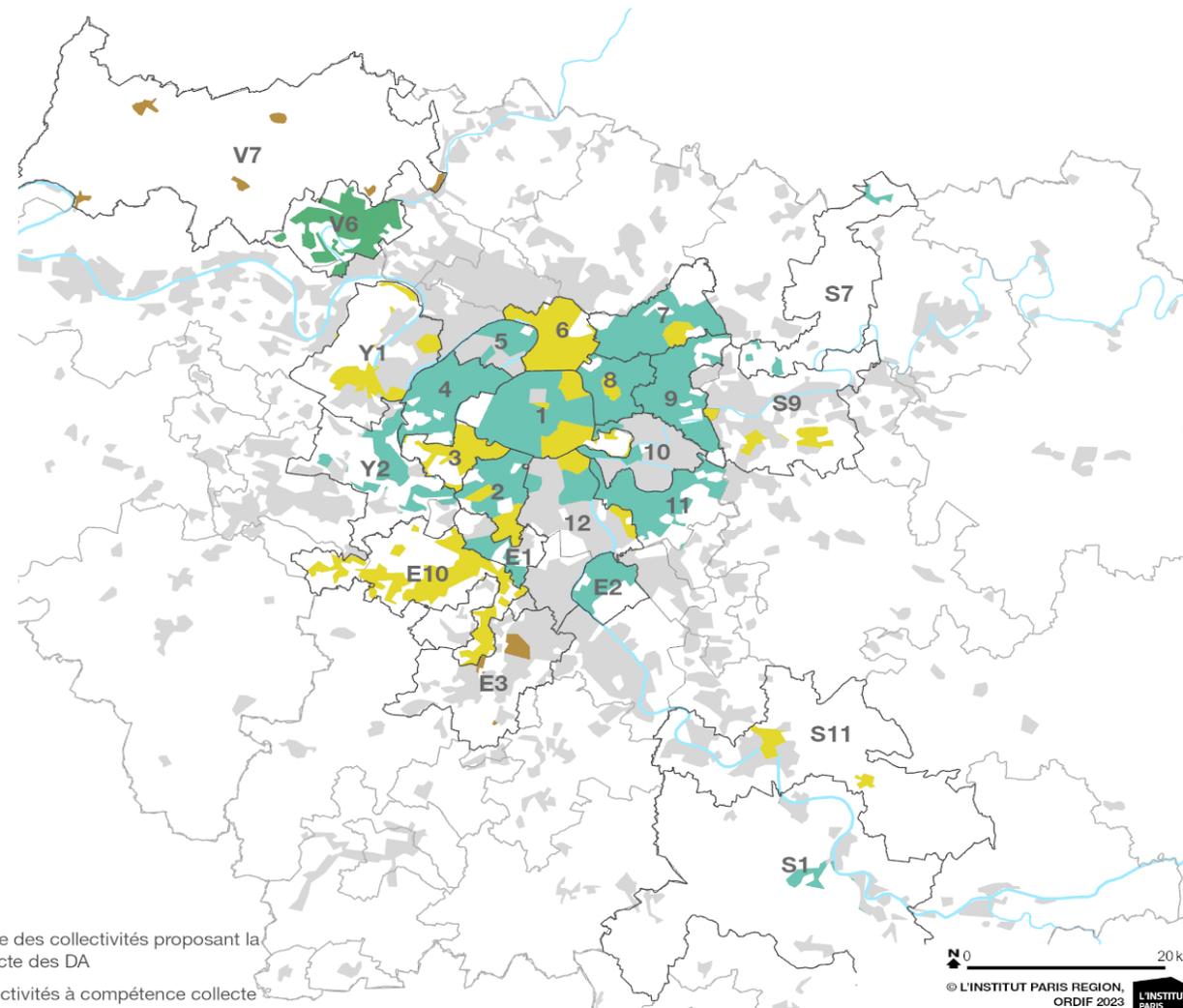
5 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne (2)
 S90 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

- Essonne (1)
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

- Val-d'Oise (2)
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 V7 : SMIRTOM du Vexin

- Limite des collectivités proposant la collecte des DA
- Collectivités à compétence collecte
- Limites des départements



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023
 Sources : ORDIF, Région Île-de-France, ADEME

6. Déchets alimentaires : évolution de la collecte

En 2022, le service public a collecté

10 248 tonnes de déchets alimentaires :

- 21% provenant des ménages soit 2162 tonnes.
- 79% provenant des « gros producteurs » (cantines, marchés forains, restaurants, etc.) soit 8086 tonnes.

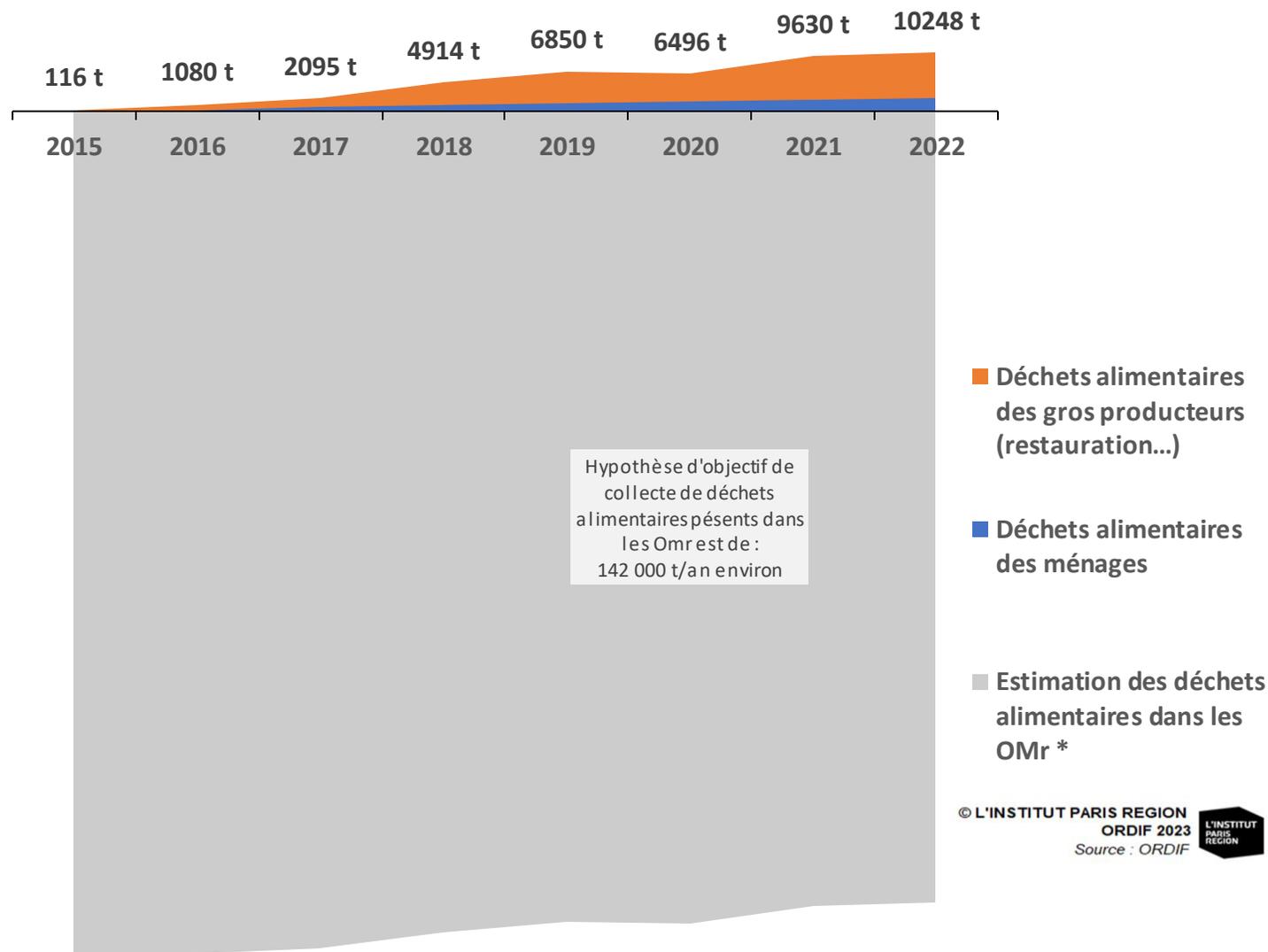
La quasi-totalité de ces tonnages sont valorisés en méthanisation.

À la lecture de la réglementation, on peut raisonnablement faire l'hypothèse d'un **objectif 50% de réduction des déchets alimentaires** dans les ordures ménagères résiduelles. Pour l'atteindre, trois leviers sont envisageables :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le compostage de proximité
- La collecte des déchets alimentaires en vue de leur valorisation organique.

Dans le cadre de cette hypothèse, le gisement de déchets alimentaires dans les ordures ménagères à capter est estimé à 142 000 t annuelles environ.

Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public

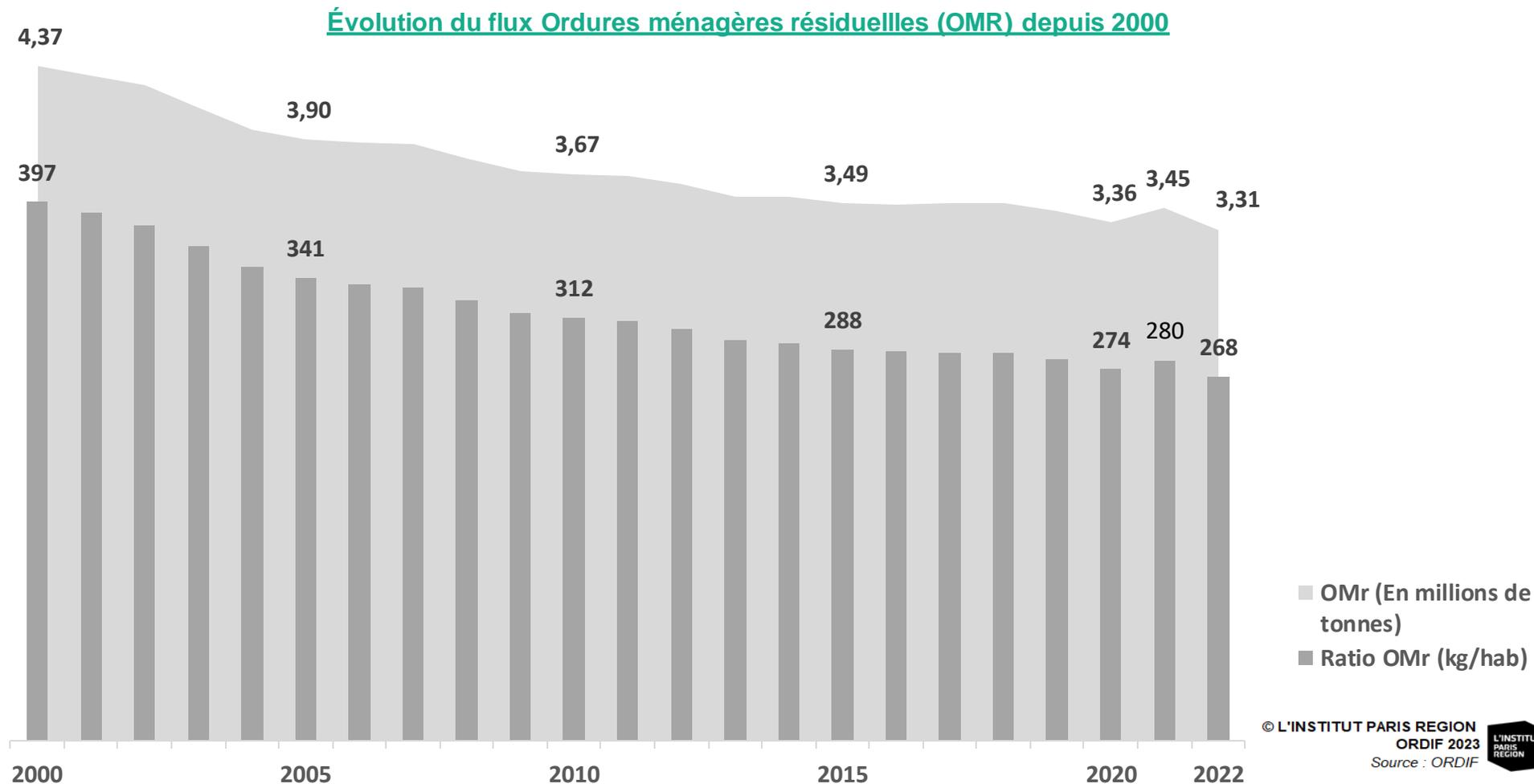


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



7. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : évolution

2022 est une **année record pour la baisse des ordures ménagères résiduelles** (OMr). En effet, avec 3,31 Mt d'Omr (268 kg/hab), le tonnage comme le ratio de ce flux atteint son niveau le plus bas depuis l'an 2000 : une réduction de 129 kg par habitant et par an (- 32,5%).

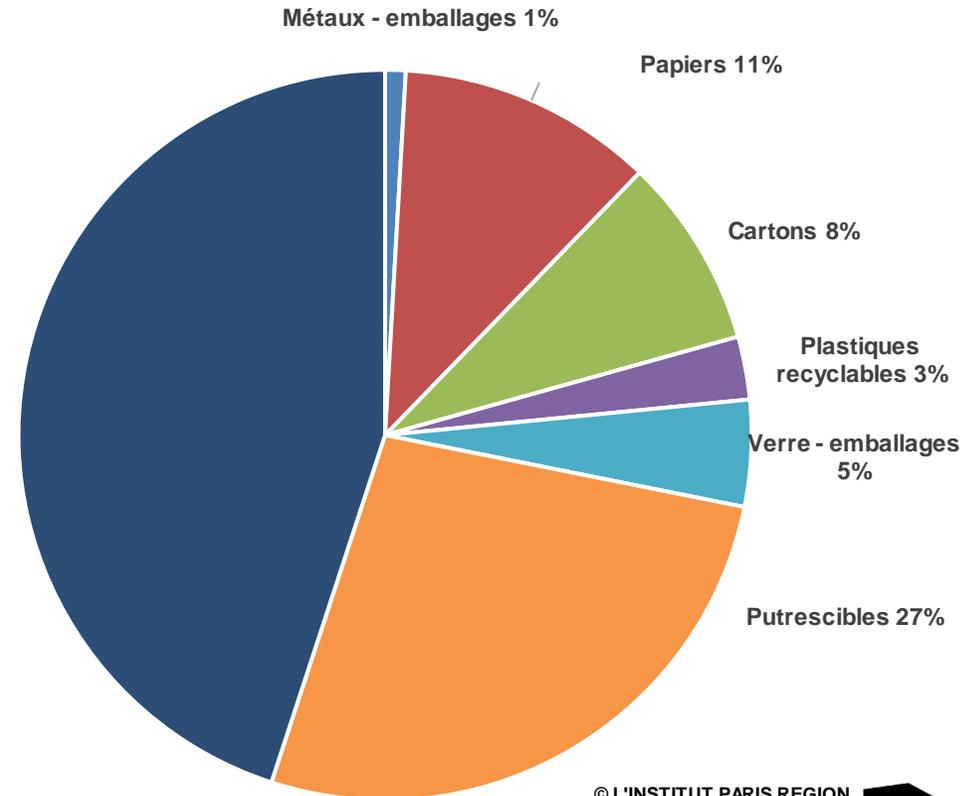


7. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : composition

Les ordures ménagères résiduelles sont composées à plus de 55 % de déchets recyclables. Cette estimation régionale a été réalisée à partir des caractérisations entreprises par les collectivités en 2014 corroborées par le Modecom de 2017. Depuis, l'évolution de la consommation a entraîné une baisse du gisement des papiers et une hausse de celui des cartons.

Ces données illustrent le **potentiel de détournement** des déchets recyclables encore non triés : près d'un million de tonnes par an pour les biodéchets et autant pour les matériaux recyclables.

Composition des Ordures ménagères résiduelles en 2017

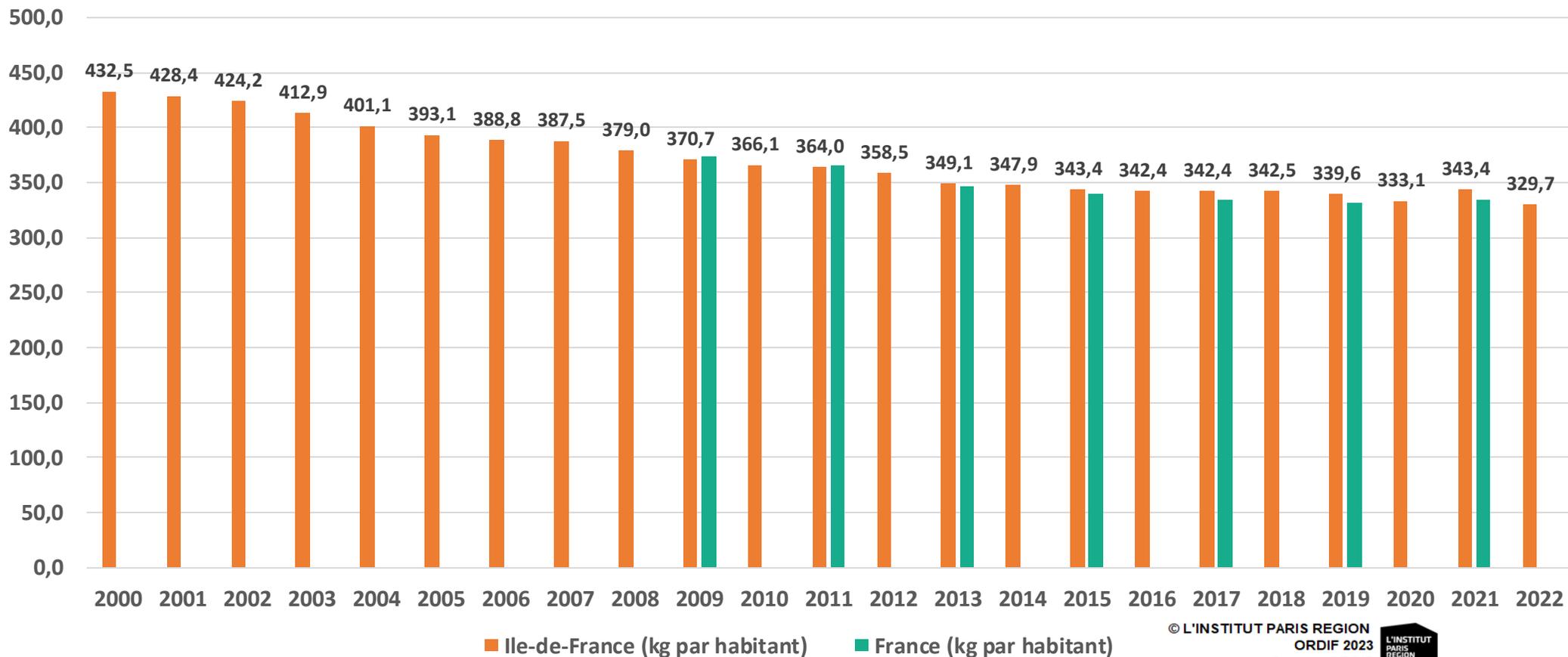


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

8. OMA : ratios kg par habitant et par an

En 2022, le ratio OMA observé est de 329,7 kg par habitant soit une baisse de 14kg par habitant par rapport à 2021. Ce ratio passe en dessous de celui observé au niveau national en 2021 c'es à dire 335 kg par habitant.

Évolution des ordures ménagères et assimilées (OMR, Papiers & emballages, Déchets alimentaires) Ile-de-France/France



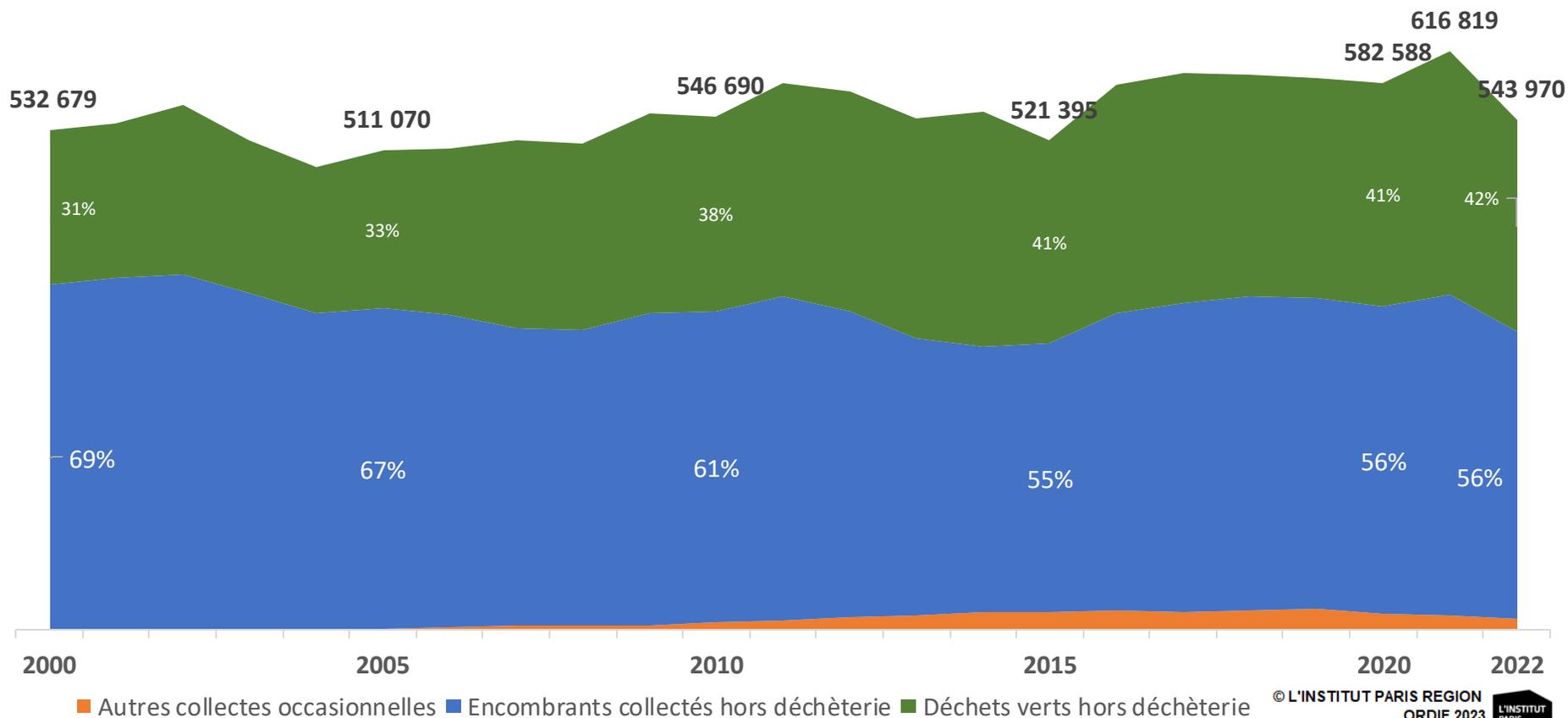
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



9. Les déchets occasionnels hors déchèteries

Les flux de déchets occasionnels évoluent d'une année sur l'autre mais restent relativement stables depuis 2016 et au **dessus des 580 000** tonnes annuelles. L'année 2022 a connu cependant une **forte baisse** à 543 970 tonnes soit une diminution de 12% par rapport à 2021. La part des déchets verts a progressé régulièrement pour faire aujourd'hui presque jeu égal avec les encombrants.

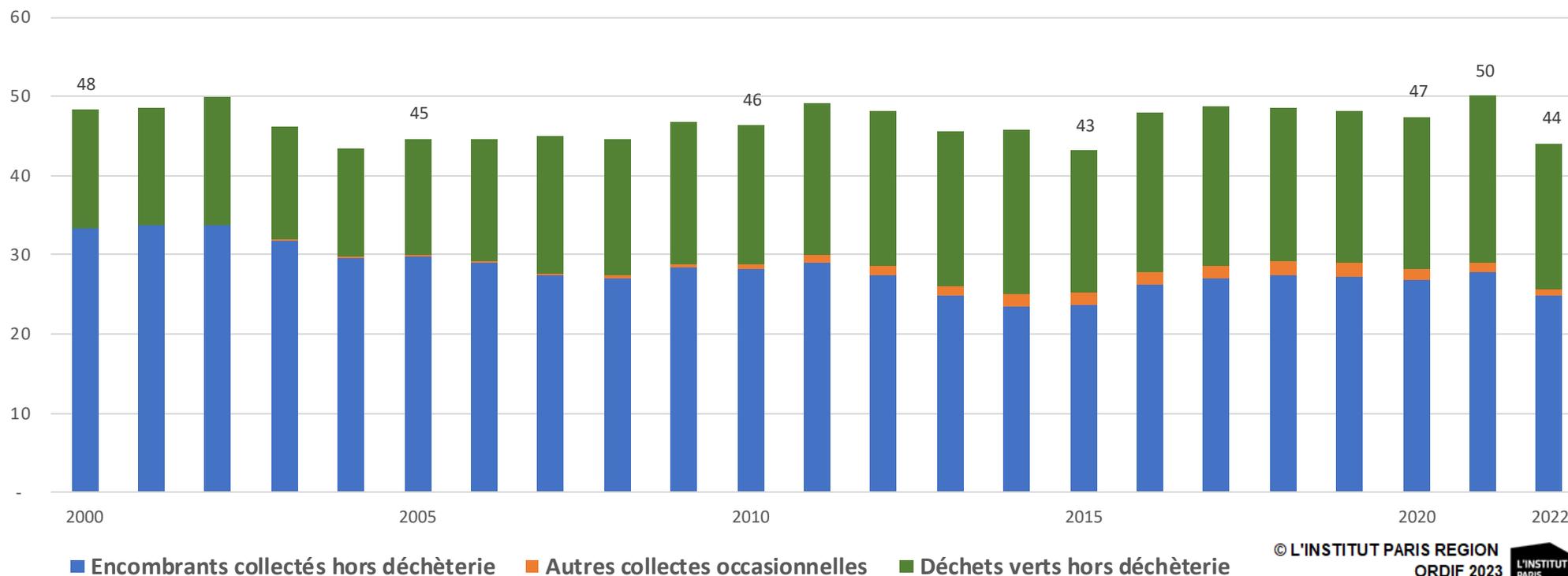
Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (tonnes)



9. Les déchets occasionnels hors déchèteries

Le ratio des déchets occasionnels hors déchèteries est de 44 kg/hab. en 2022. Ce **ratio a significativement baissé** par rapport aux années précédentes et plus particulièrement par rapport à 2021. Les encombrants passent de 28 kg/hab. à 25 kg/hab. entre 2021 et 2022. Quant aux déchets verts, ils passent de 21 kg/hab. en 2021 à 18 kg/hab. en 2022. Les autres occasionnels restent stables soit 1 kg/hab.

Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (kg/hab)



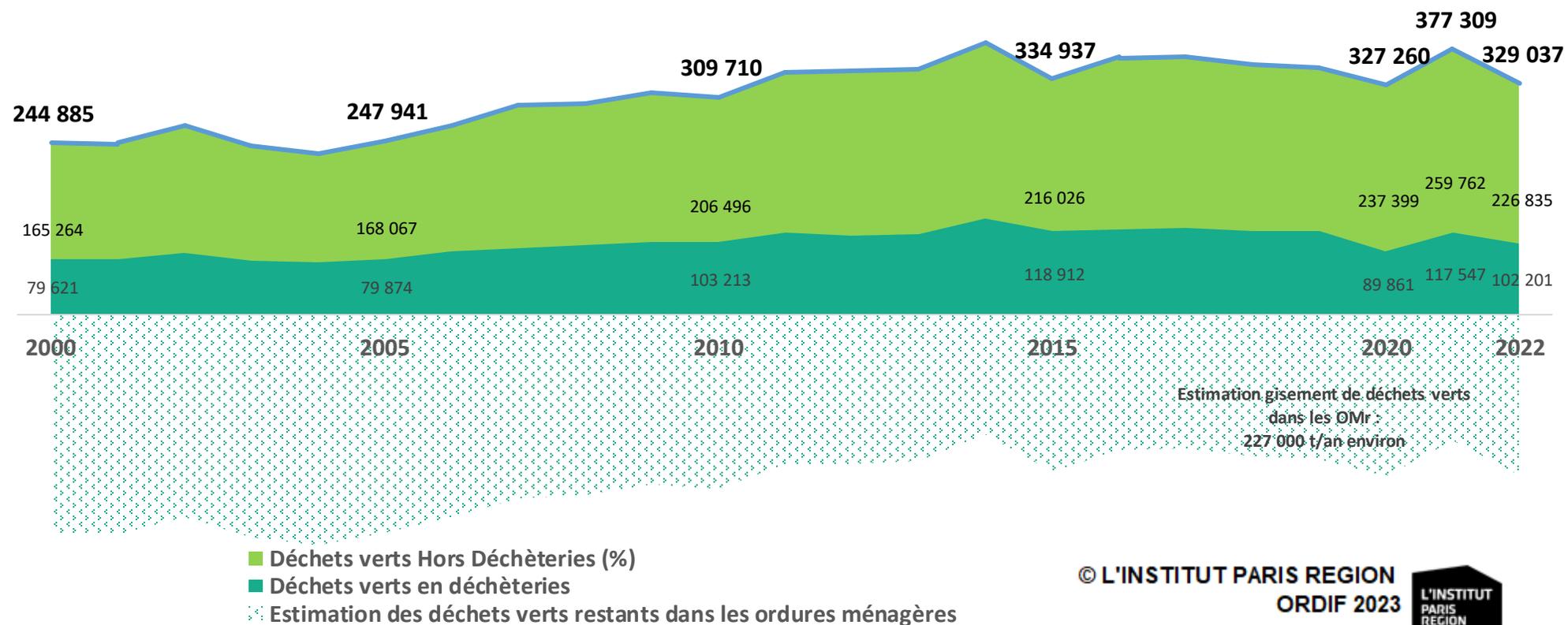
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



9. Déchets verts

En 2022, 329 037 t, en baisse par rapport à 2021 et revient au niveau observé en 2020. Modes de collecte : 69 % des déchets verts franciliens sont collectés **hors déchèteries**. Selon les caractérisations des ordures ménagères, plus d'un tiers des déchets verts (tontes de pelouse, etc.) ne sont pas captés et s'y trouverait encore. Ils sont alors principalement envoyés en incinération.

Évolution de la collecte des déchets verts (tonnes)



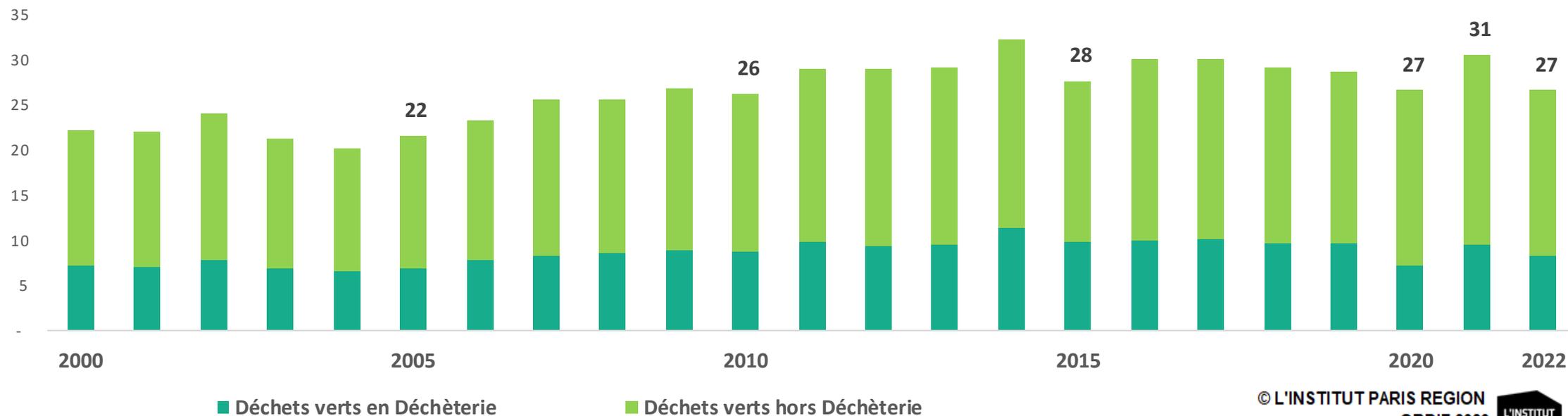
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



9. Déchets verts

Malgré la saisonnalité de ce flux et des années atypiques, le ratio est relativement stable depuis 2009 hormis le pic de 2021.

Évolution de la collecte des déchets verts (kg/hab)



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



10. Déchèteries

184 déchèteries fixes ont été recensées en 2022 (+1), un parc des déchèteries publiques toujours insuffisant et très sollicité.

Parmi elles :

- 174 déchèteries acceptent les déchets dangereux des ménages
- 40 déchèteries proposent une zone dédiée au réemploi.
- 102 déchèteries, soit 55 % des déchèteries franciliennes, acceptent les professionnels.

1 déchèterie pour

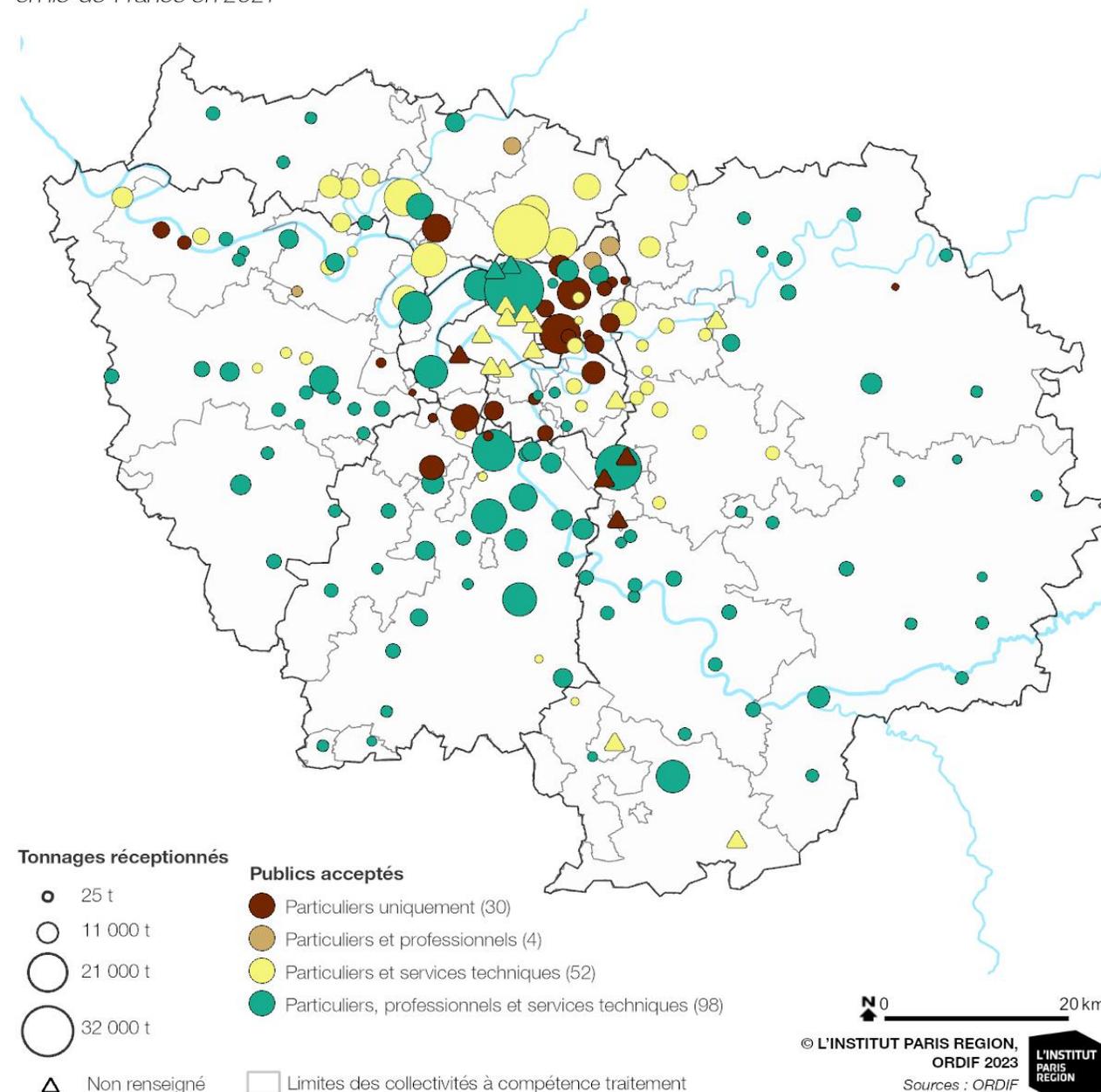


15 500 habitants



67 364 habitants

Tonnages collectés en déchèteries publiques
en Île-de-France en 2021

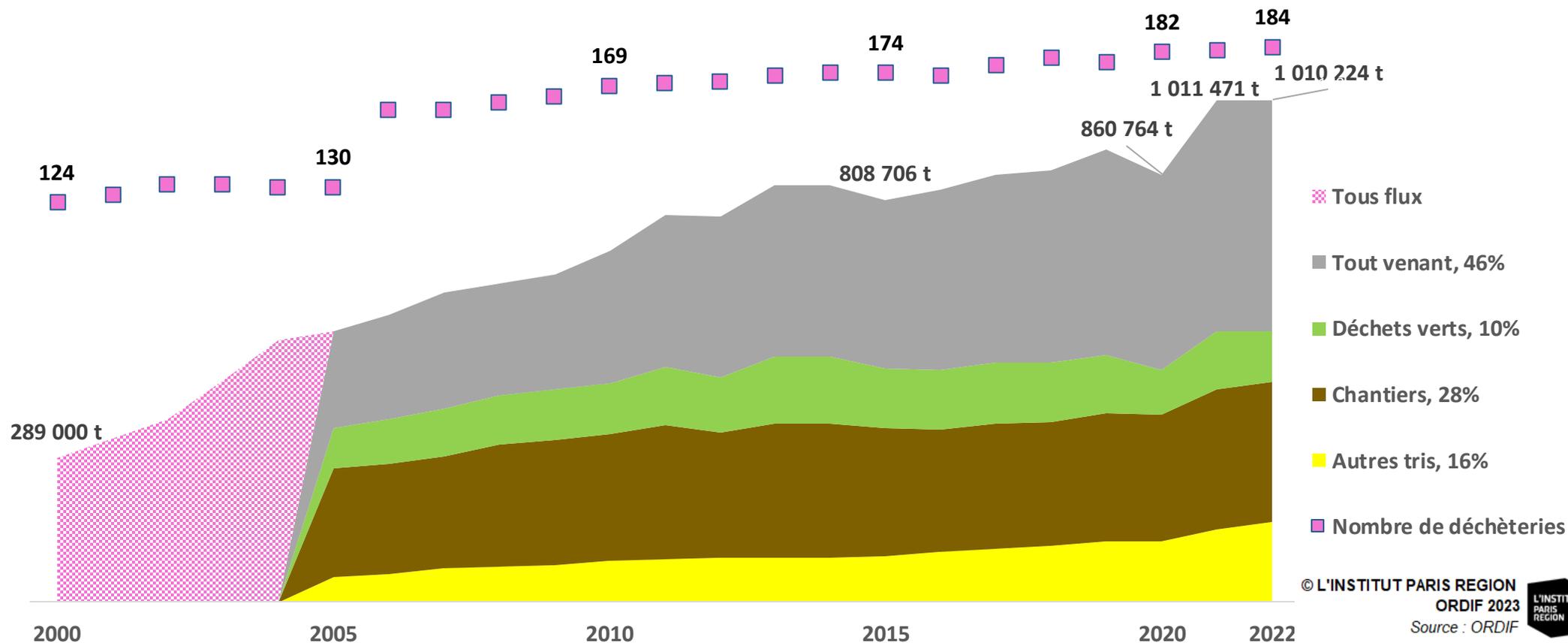


11. Déchèteries : évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries en 2022 restent relativement stables à ceux collectés en 2021. Avec 1 010 224 tonnes collectés, les apports en déchèteries restent stables **par rapport à 2021** soit seulement 1 248 tonnes en moins. Les flux « Autres tris » (16% du total en 2022) connaissent cependant une progression de 12%. Les déchets verts et les déchets de chantiers connaissent respectivement une baisse de 13% et de 1% par rapport à 2021.

Après le recul de l'année 2020, les flux collectés en déchèteries confirment la reprise de la tendance à la hausse observée depuis 2000. **Le tout venant reste le principal flux** en déchèterie (46% du total, -0,1% en 2022).

Évolution des flux en déchèterie



11. Déchèteries : évolution des tonnages

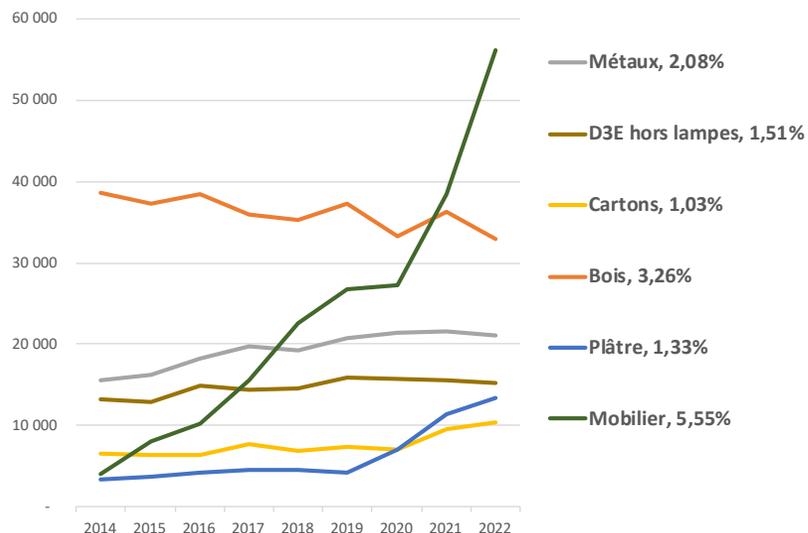
Les **autres flux triés** en déchèterie représentent 16% des tonnages en déchèterie. Ils ont progressé de 12% en 2022.

Parmi eux le plus **gros flux** trié est celui du caisson de la REP « Mobilier » dont le tonnage a été multiplié par 14 entre 2014 et 2022. Les autres flux au dessus de 4000 t/an sont tendanciuellement plutôt à la hausse, notamment le plâtre multiplié par 3 depuis 2019.

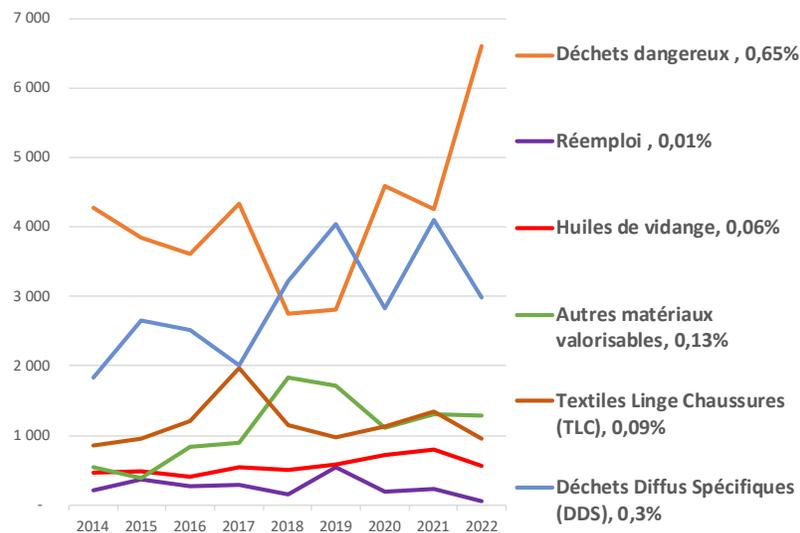
Dans les **flux intermédiaires** (entre 200t et 4000t/an) les déchets dangereux hors ou sous REP (DDS) sont également à la hausse (respectivement +30% et +110%). Les autres restent relativement stables en tendance sur la période.

Certains **flux plus petits** (- de 300 t/an) semblent assez stables : piles, lampes. D'autres connaissent une évolution plus accidentée. À noter la très forte progression des bouteilles de gaz (multiplié par 8) depuis 2019.

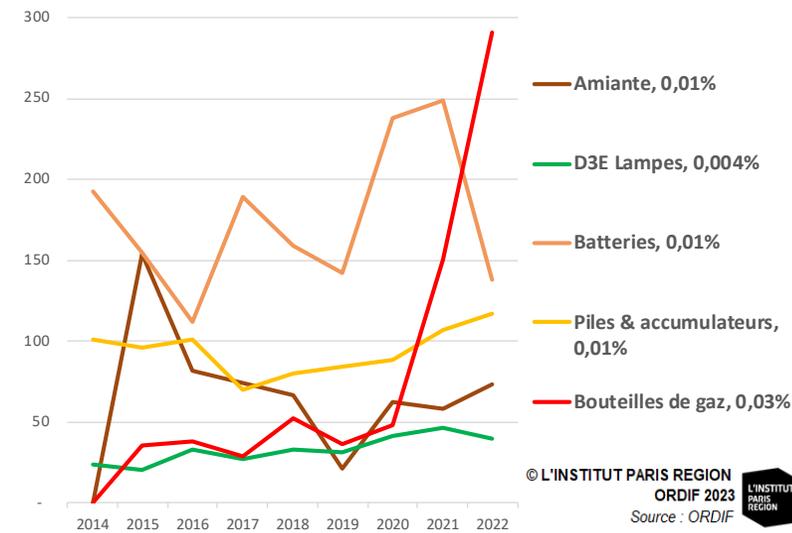
Déchèteries flux triés entre 4000 t/an et 10 000t/an



Déchèteries flux triés entre 200 t/an et 4000t/an



Déchèteries flux triés de moins de 300t/an



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

11. Occasionnels sans les déchets verts en et hors déchèteries : ratios

Le ratio moyen francilien de 85 kg/hab./an. collecté en déchèterie reste deux fois moins élevé que le ratio au niveau national (193 kg/hab./an en 2022). Par ailleurs, le ratio de l'Île-de-France en 2022 est en baisse par rapport à 2021 soit une baisse de 3kg/hab.

Évolution des ratios de collecte en et hors déchèterie sans les déchets verts en France et en Île-de-France



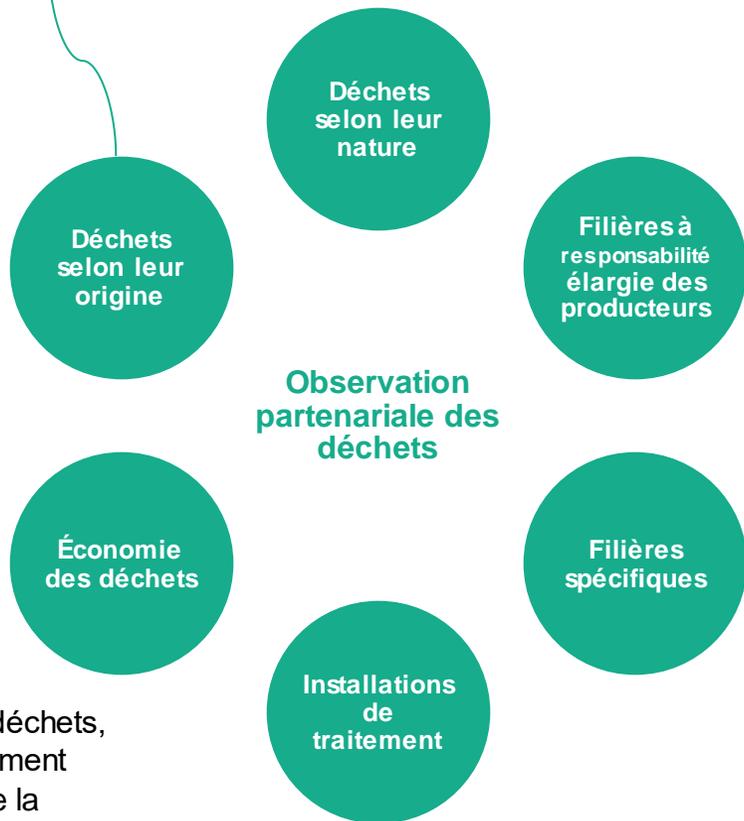
12. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

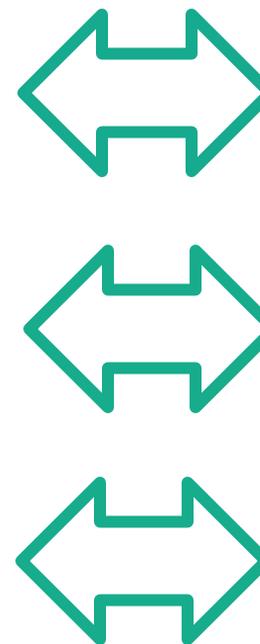
Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 **Notice Bilan DMA**



Socle d'observation

LES NOTICES DE L'ORDIF



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



12. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien et son suivi

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.

Le dernier rapport de suivi a été publié en octobre 2022 pour faire état des avancées du territoire. Le prochain rapport est prévu pour octobre 2023.

(Source : Région Île-de-France)

Pour consulter le PRPGD, cliquez [ici](#)

Pour consulter le rapport de suivi #3 du PRPGD, cliquez [ici](#)



12. L'enquête Ademe

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les 2 ans l'enquête auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant une compétence « collecte des déchets ».

Les résultats de cette enquête contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au règlement statistique européen sur les déchets. Ils permettent également de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

L'enquête a porté sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques (entreprises, administrations, établissements de santé, etc.).

(Source : Ademe)



Sanoussy KABA

sanoussy.kaba@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 33

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert DMA de l'ORDIF

Projet : 42.17.01

Avec le soutien de





Échanges avec la salle

Rencontre DMA

TRI À LA SOURCE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES

Où en est-on 5 mois après l'échéance ?



Rencontre DMA

Marie BOURSIER

Ingénieure biodéchets

ADEME

&

Sanoussy KABA

Chargé d'études DMA

ORDIF

&

Anne-Sophie KERANGAL

Responsable du service Economie circulaire et Déchets

Région Île-de-France

LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

ENQUÊTE ANTICIPÉE SUR LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Mai 2024

Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés



42.17.01

Définition biodéchets

Article R541-8 du Code de l'environnement

Biodéchet : **tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine** issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.



Règlementation

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi AGEC de 2020, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Les collectivités territoriales sont donc tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets, dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Actualité réglementaire : Avis MTE du 6 décembre 2023

relatif aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets dans le cadre du SPPGD

1/ Est-ce qu'une collectivité est engagée dans tri à la source des biodéchets ?

Éléments démontrant qu'elle a **décidé au plus tard au 31 /12/2023 de lancer une étude de préfiguration** pour répondre à cet objectif

2 / Est-ce que les **solutions mises en places répondent à l'objectif de tri à la source des biodéchets ?**

Gestion de proximité

-> **Compostage ou partagé**

Les usagers assurent le traitement de leurs biodéchets eux même

NB. *Lombricomposteur = solution d'appoint*



Mesure impact
réduction OMr

Collecte séparée

porte à porte ou apport volontaire

-> **déconditionnement / hygiénisation**
-> **PF compostage ou méthaniseur**



Compostage domestique individuel

Habitat pavillonnaire avec jardin , rural

- ✓ Réaliser un **état des lieux des pratiques** de compostage sur le territoire > identifier quel ménage pratique déjà le compostage
- ✓ Accompagner par **sensibilisation à cette pratique**

Compostage partagé pied immeuble ou quartier

Habitat collectif, urbain

- ✓ **Accessibilité et capacité minimale** : abaissement de la distance de desserte de 250m à 150m et capacité minimum de 60litres/habitants
- ✓ **Référent de site et formation**

Cadrage de la proximité d'un PAV pour faciliter le geste de tri des ménages

- ✓ communes **rurales** : 250 hbts max / PAV
- ✓ communes **urbaines** : PAV à 150 m max ;
- ✓ communes **urbaines denses** et les communes **touristiques** : PAV a 150 m max mais distance préconisée de 100 m.

Cadrage collecte porte à porte

- ✓ Ménages équipés par la collectivité d'un bac de collecte
- ✓ Fréquence de collecte au moins hebdomadaire



Rappel réglementaire arrêté du 7 juillet 2021 applicable au TMB

Une collectivité peut recourir au TMB si en amont elle a mis en place le tri à la source des biodéchets répondant à au moins un des critères suivants

Critères alternatifs

Caractérisation des OMr

Au moins 95% de la population couverte par un dispositif de tri à la source des déchets alimentaires ou de cuisine

ET

Quantité annuelle OMR produite sur le territoire concerné < à un seuil dépendant du type de commune concernée ;

Qté biodéchets dans les OMR < 39 kg/hab.an

Baisse d'au moins -50% de la qté biodéchets dans les OMR / qté biodéchets avant la mise en place du tri à la source.

Population couverte fin 2023



13 M d'habitants couverts par
solution de gestion de
proximité



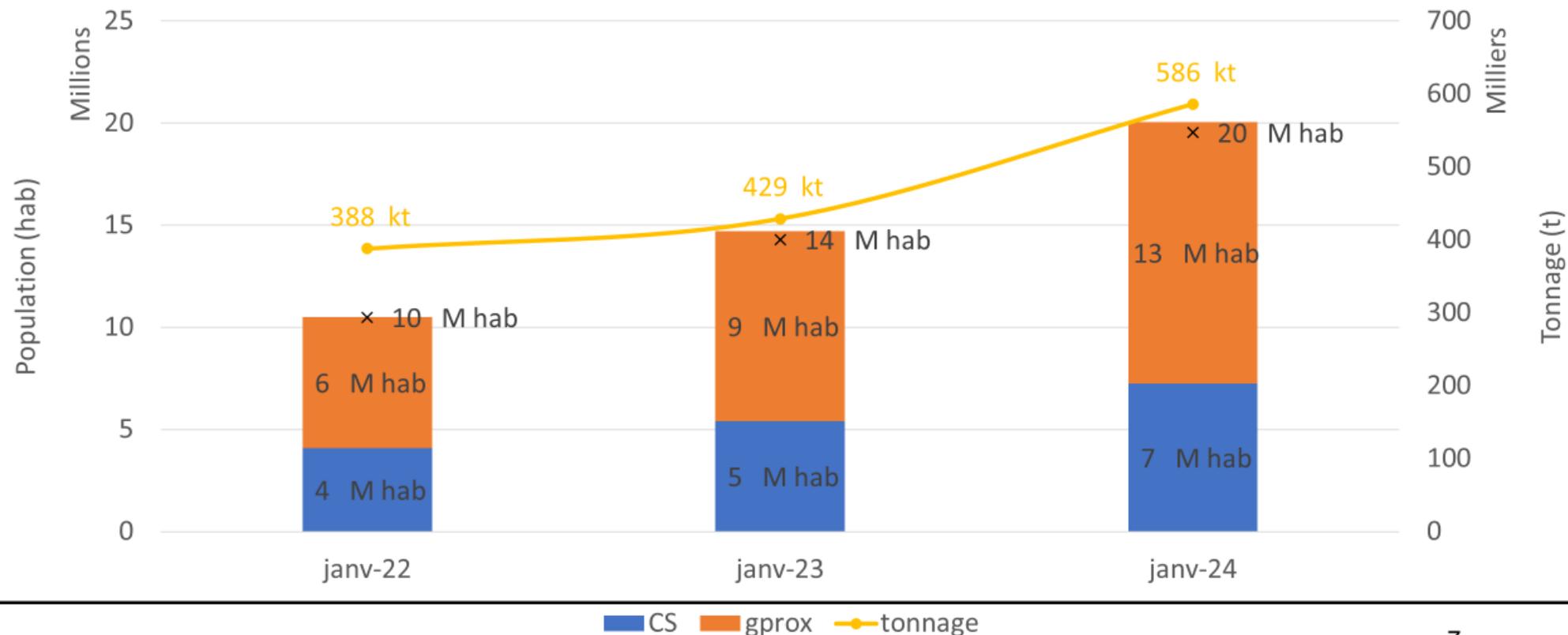
7 M d'habitants desservis par
une collecte séparée



1/3 de la population a donc accès à une solution de tri à la source des biodéchets
Couverture nationale non effective au 31/12/2023 – Objectif 27 M d'habitants en 2024

Evaluation 1^e janvier 2024

Evolution des indicateurs PPG biodéchets au 01/01/2024



Enquête anticipée sur le tri des déchets alimentaires

□ Contexte réglementaire

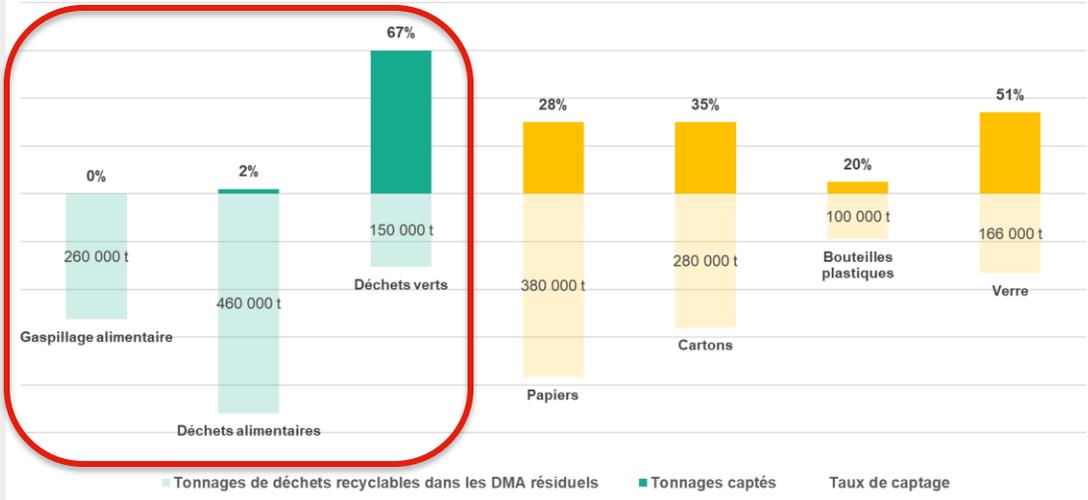
- Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets à compter du 1er janvier 2024
- Décision de la DGPR de lancer une enquête début 2024 auprès de l'ensemble des collectivités à compétence collecte par anticipation sur l'enquête DMA biennale
- Approche semestrielle (1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2024 et 1^{er} janvier 2025)

□ Objectif

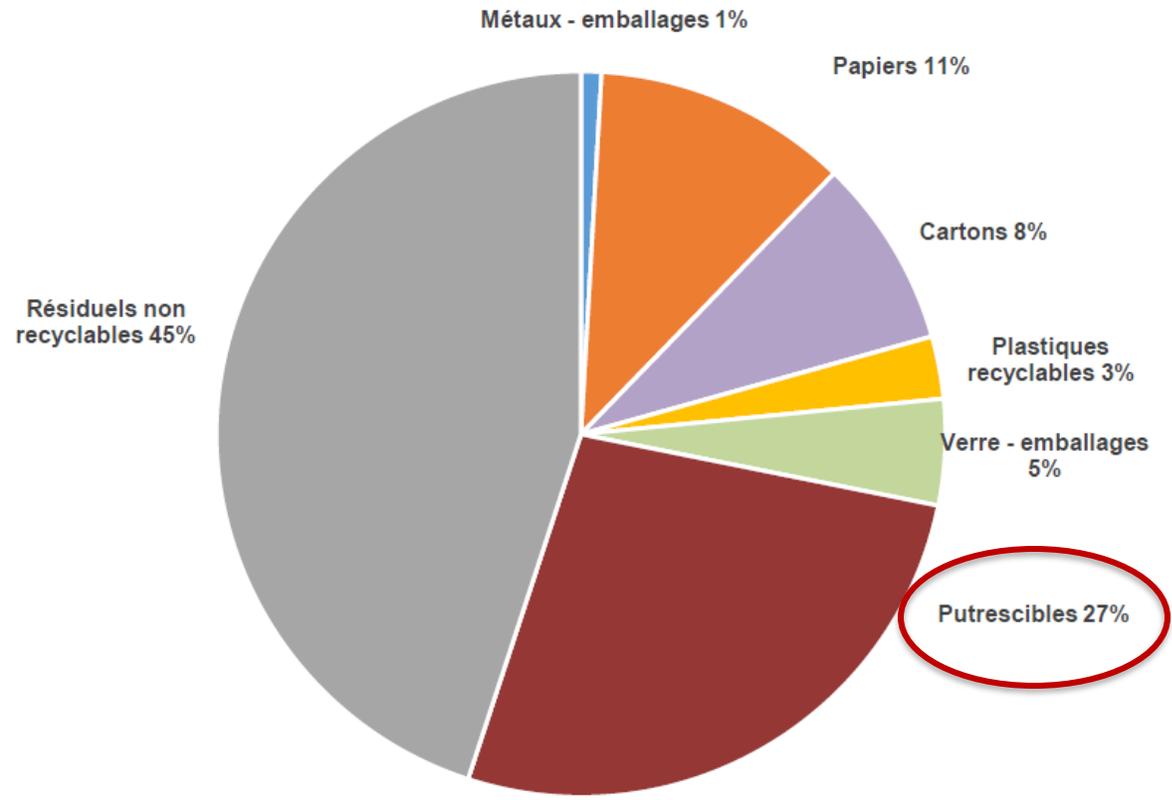
- Disposer des données de population desservie par une solution à la source des biodéchets.

Situation francilienne

Estimations du captage des principaux gisements franciliens

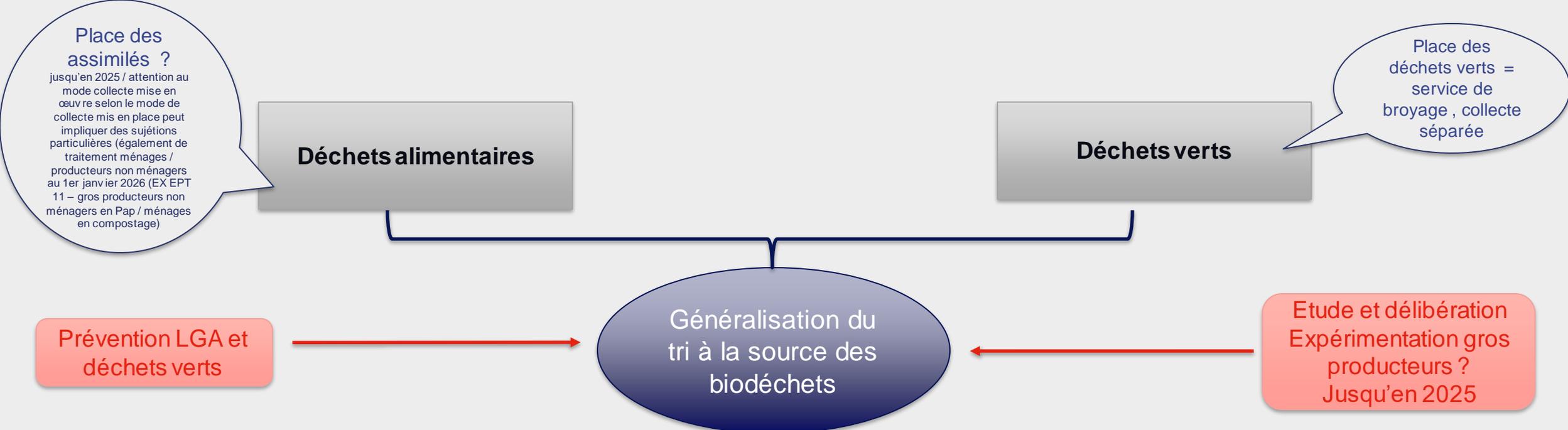


Composition des Ordures ménagères résiduelles



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

PRPGD - généralisation tri à la source des biodéchets - SPGD



PG Prox - Compostage indiv
Renforcement de dispositifs existants ou pas > Habitat pavillonnaire/individuel

- **Avoir un état initial**
- **se fixer un objectif d'équipement de l'habitant indiv**
- **Mettre en place un accompagnement/ communication**

PG Prox - Compostage collectif
Déploiement renforcé > Habitat collectif / établissements / entreprises

- Nombre de sites déployés actuel avec nombre de habitants/ foyers concernés voir participants
- **Avoir un objectif de sites à déployer avec nombre de habitants/ foyers concernés / Nb de résidences ou établissement pouvant accueillir un compostage collectif**
- avoir un accompagnement/ communication

Apport volontaire sur la base volontariat / sectorisé / nature de producteurs

Etat initial et objectifs pour :

- Nombre de PAV par habitant desservi
- Maillage de PAV pour les zones concernées avec distance

Porte à porte sur la base du volontariat / sectorisé/ selon nature du producteur

Etat initial et objectifs

- Nombre de foyers dotés
- Taux de sortie et de remplissage de bac
- Tonnage collectés globaux et par habitants desservis ? ou total
- impact Co2 km parcouru/ installation de valorisation

Généralisation <=> objectif de baisse des Mor et de réduction des DA dans les Omr (caractérisation) => en kg.hab

Quid indicateurs complémentaires – impact CO2? couts par solution proposée / habitant ?/ tonne ?

Démarche

- La revue des territoires pilotée par la Région Île-de-France
- Questionnaire anticipée de l'enquête collecte de l'ORDIF
 - *Développer sur Lime Survey à l'instar de l'enquête collecte*
 - *Diffusé par email le **22 février 2024***

Questions

Code sinoe

Mail

Avez-vous initié une étude préalable pour le tri à la source

Avez-vous mis en place des solutions de tri à la source des déchets alimentaires auprès des ménages

Si oui, quelles solutions sont proposées pour les ménages ?

Nombre total habitants desservis par une solution de tri à la source des biodéchets au 01/01/2024

Nombre total habitants desservis par une solution de tri à la source des biodéchets au 01/07/2024

Nombre total habitants desservis par une solution de tri à la source des biodéchets au 01/01/2025

Limites de l'enquête anticipée

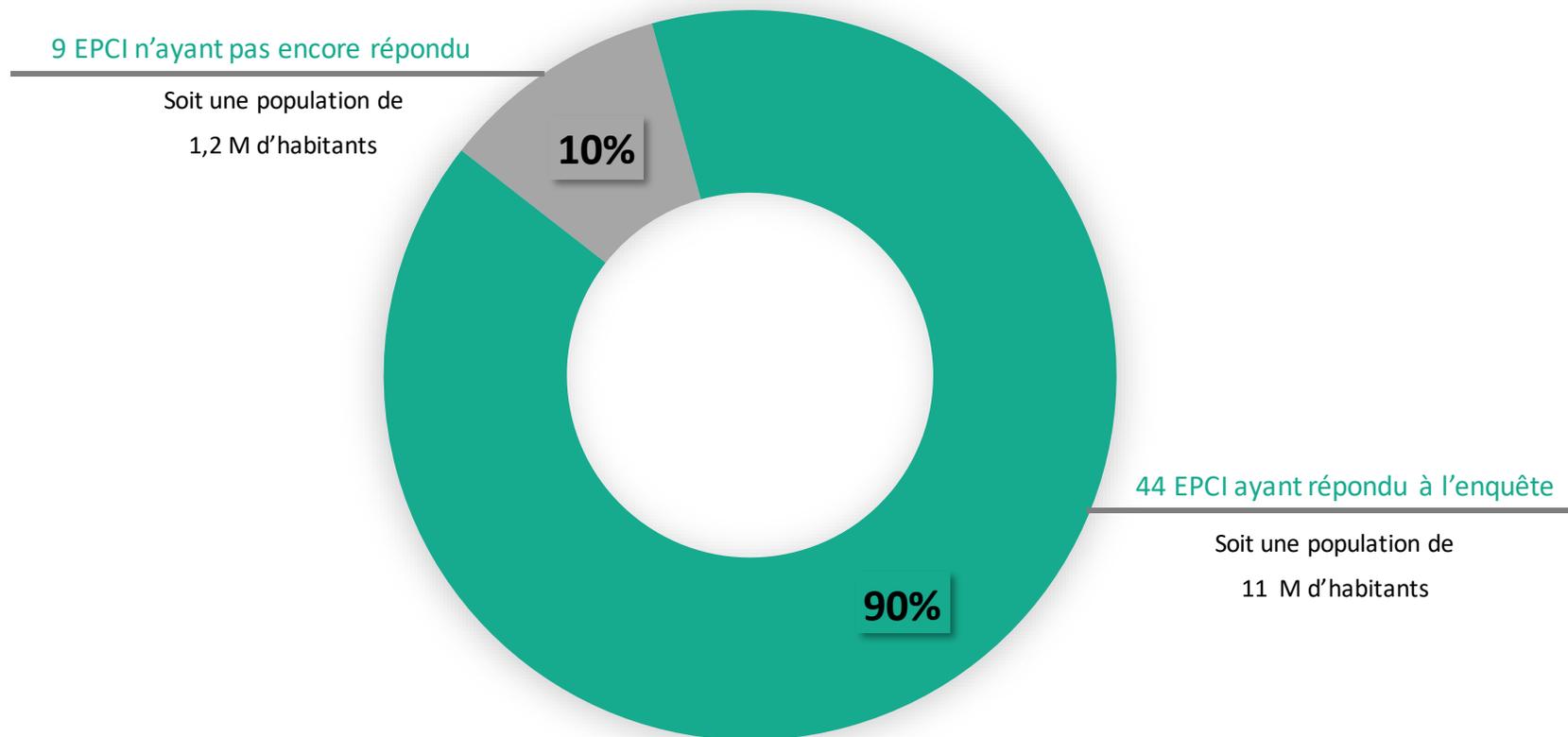
- Une enquête basée sur du déclaratif
- Aucun système normalisé de compostage de proximité
- Les 53 collectivités à compétence collecte déclarent avoir distribuer des composteurs individuels et pourtant il n'existe pas de dispositif de mesure fiable
- Le questionnaire ne permet pas de déterminer le nombre d'habitants ayant accès à chaque solution de tri à la source des déchets alimentaires
- Il peut y avoir confusion entre déchets alimentaires et biodéchets car dans le questionnaire il s'agit du biodéchets pour désigner les déchets alimentaires

Collectivités engagées dans le tri à la source des biodéchets

Population engagées dans le tri à la source des déchets alimentaires

Parmi les 53 collectivités enquêtées dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, 44 ont déclaré avoir mis en place au moins une solution de tri à la source des biodéchets.

Quant aux 9 autres collectivités, elles n'ont pas encore répondu au questionnaire. Il est donc possible que ces territoires mettent également en œuvre des actions de tri des biodéchets, bien que ces informations ne soient pas renseignées.



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



Études préalables

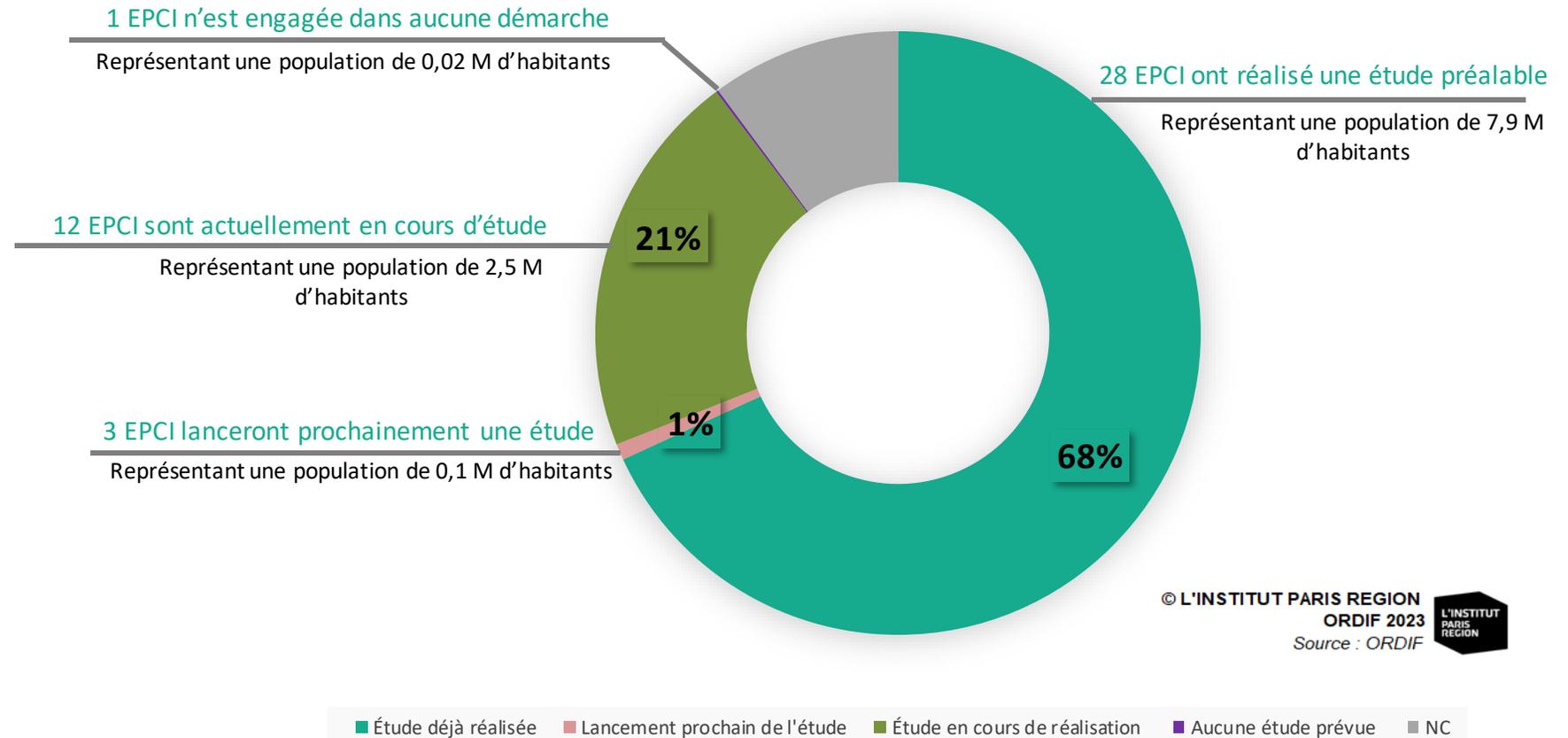
Étude préalable à l'instauration du tri à la source des déchets alimentaires

Pour mettre en place le tri à la source des biodéchets, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité pour examiner les différents scénarios applicables au territoire.

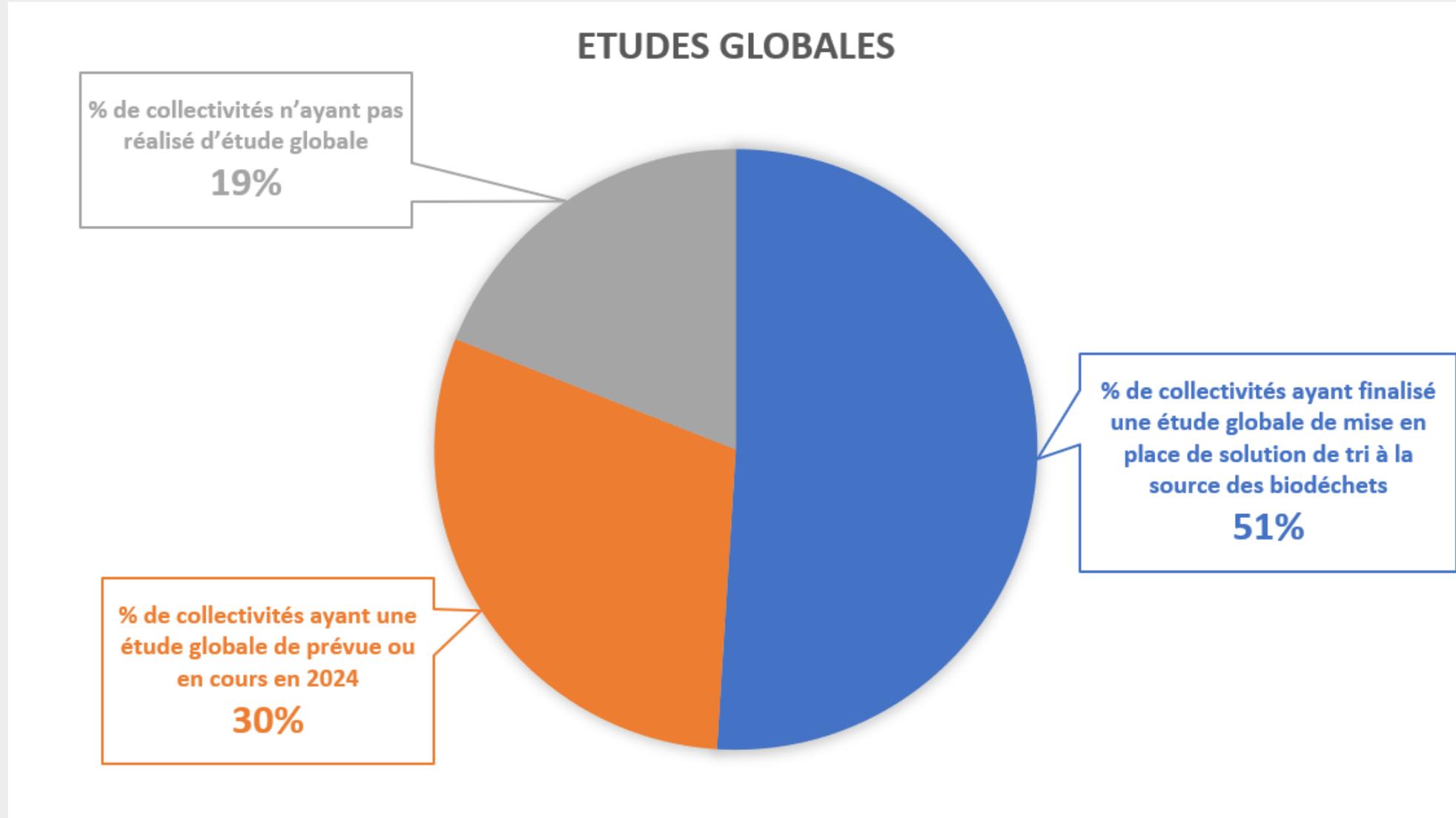
En Île-de-France, sur les 53 collectivités à compétence collective, 28 ont déjà effectué une étude préalable.

12 collectivités déclarent être en phase d'étude, tandis que 3 autres prévoient de lancer une étude prochainement. Une seule collectivité n'a pas fait d'étude et ne prévoit pas d'en faire.

Rappel : 9 collectivités n'ont pas encore répondu (10% de la population).



Situation francilienne au 1^{er} mai 2024



Les solutions de tri des Biodéchets mises en place

Différentes approches peuvent être envisagées pour généraliser le tri à la source des déchets alimentaires.

Il peut s'agir du compostage individuel, du compostage en pied d'immeuble, de la collecte séparée en porte à porte ou de la collecte séparée en points d'apports volontaires.

Toutes les collectivités ayant répondu à l'enquête déclarent distribuer des composteurs individuels.

33 des répondants déclarent installer des composteurs en pied d'immeuble.

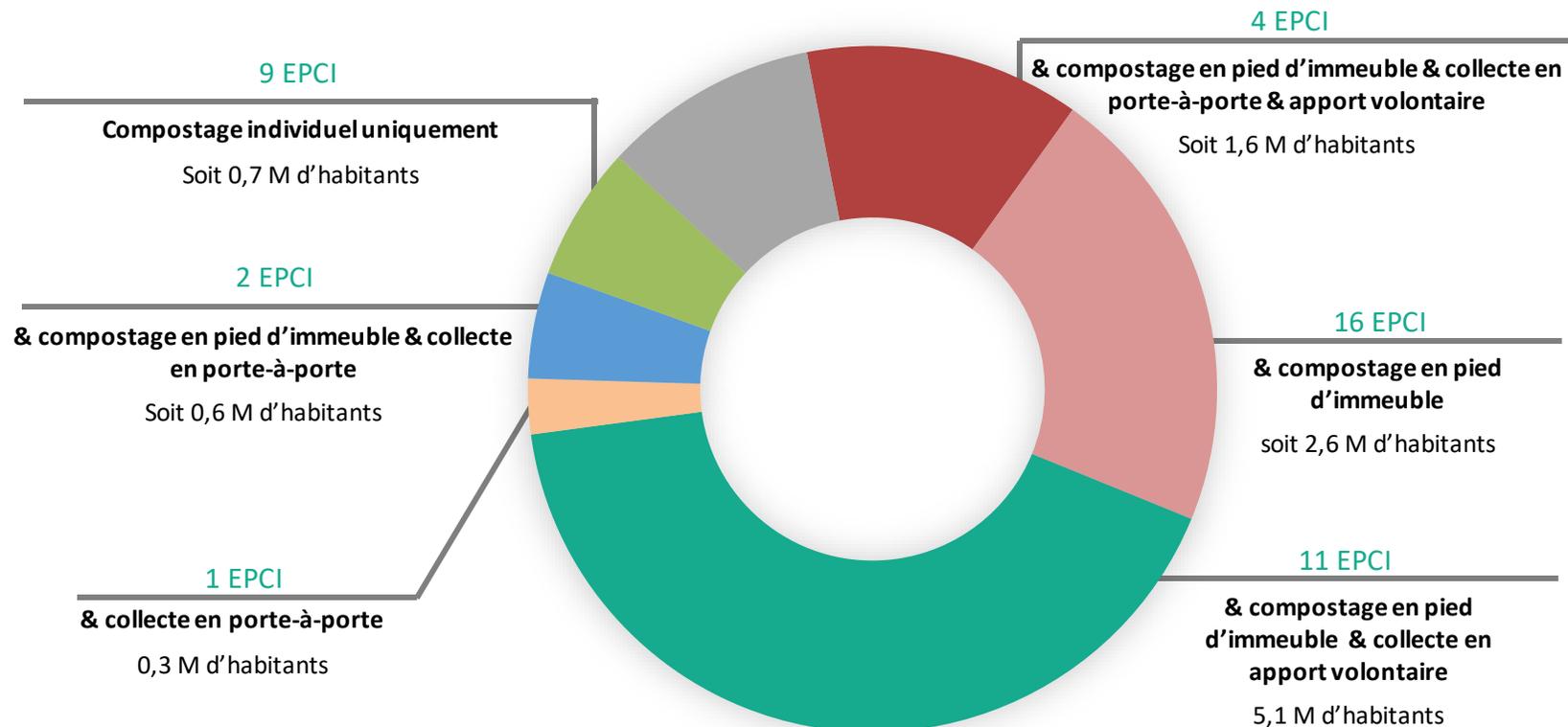
4 EPCI déclarent déployer toutes les solutions. 11 EPCI font du compostage en pied d'immeuble et la collecte séparée en points d'apport volontaires. 16 EPCI font du compostage individuel et du compostage partagé. 2 EPCI font de du compostage en pied d'immeuble et de la collecte séparée en porte à porte.

Rappel : 9 collectivités n'ont pas encore répondu (10% de la population).

Nota: les proportions des graphiques correspondent aux populations des EPCI

L'ensemble des collectivités ayant répondu, déclarent distribuer des composteurs individuels (11 M d'habitants)

Les solutions de tri des Biodéchets mises en place

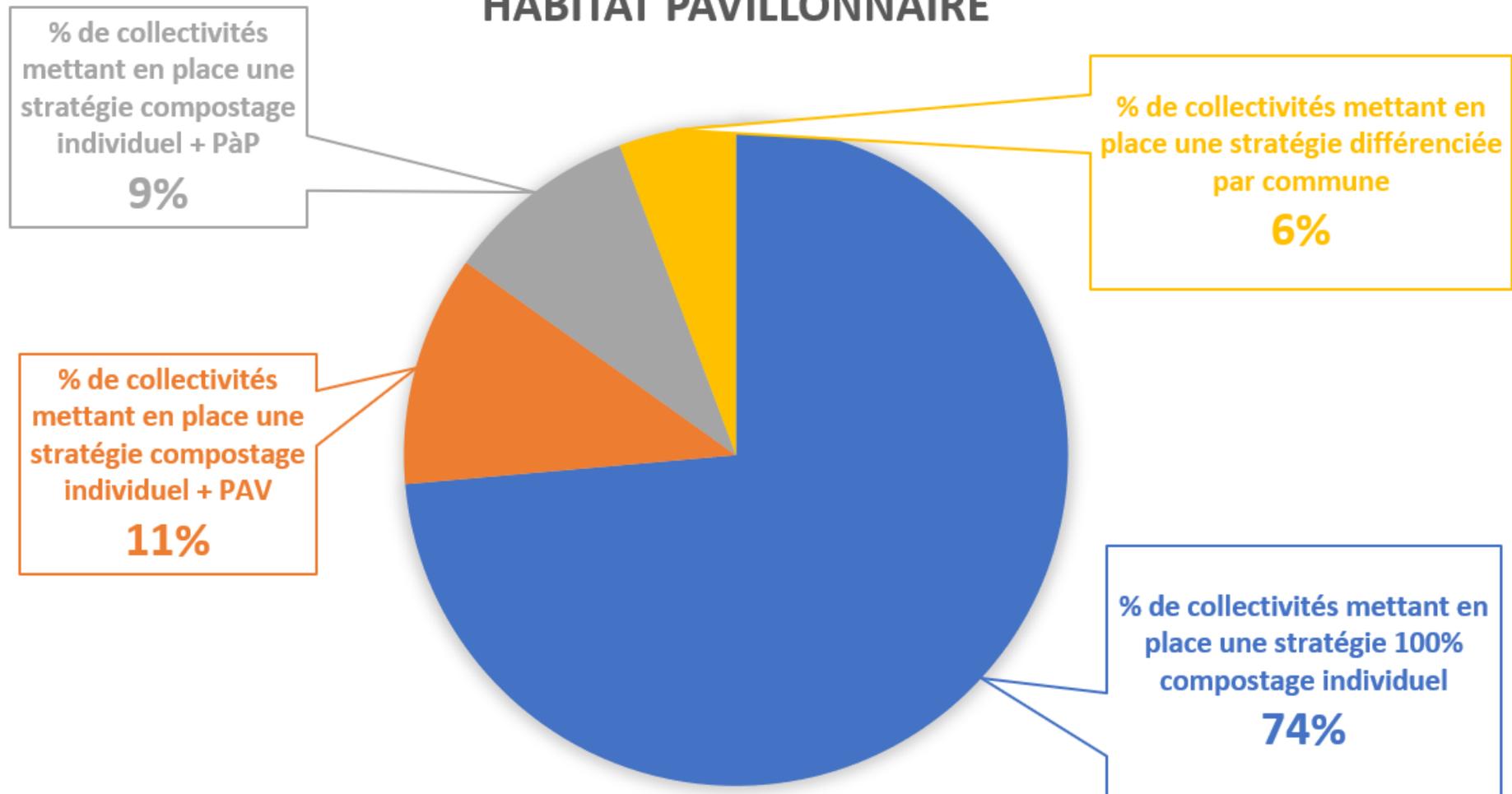


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

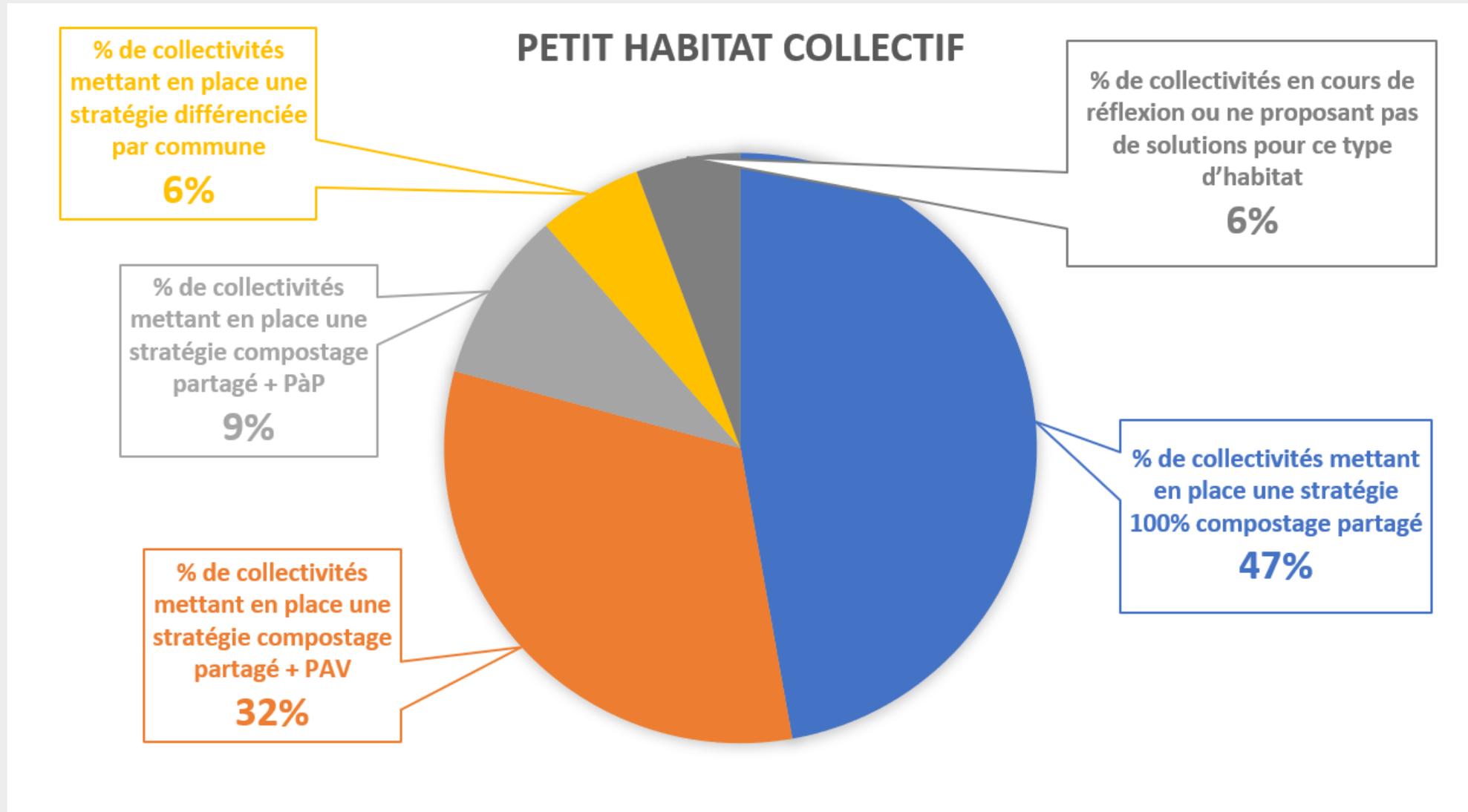


Situation francilienne au 1^{er} mai 2024

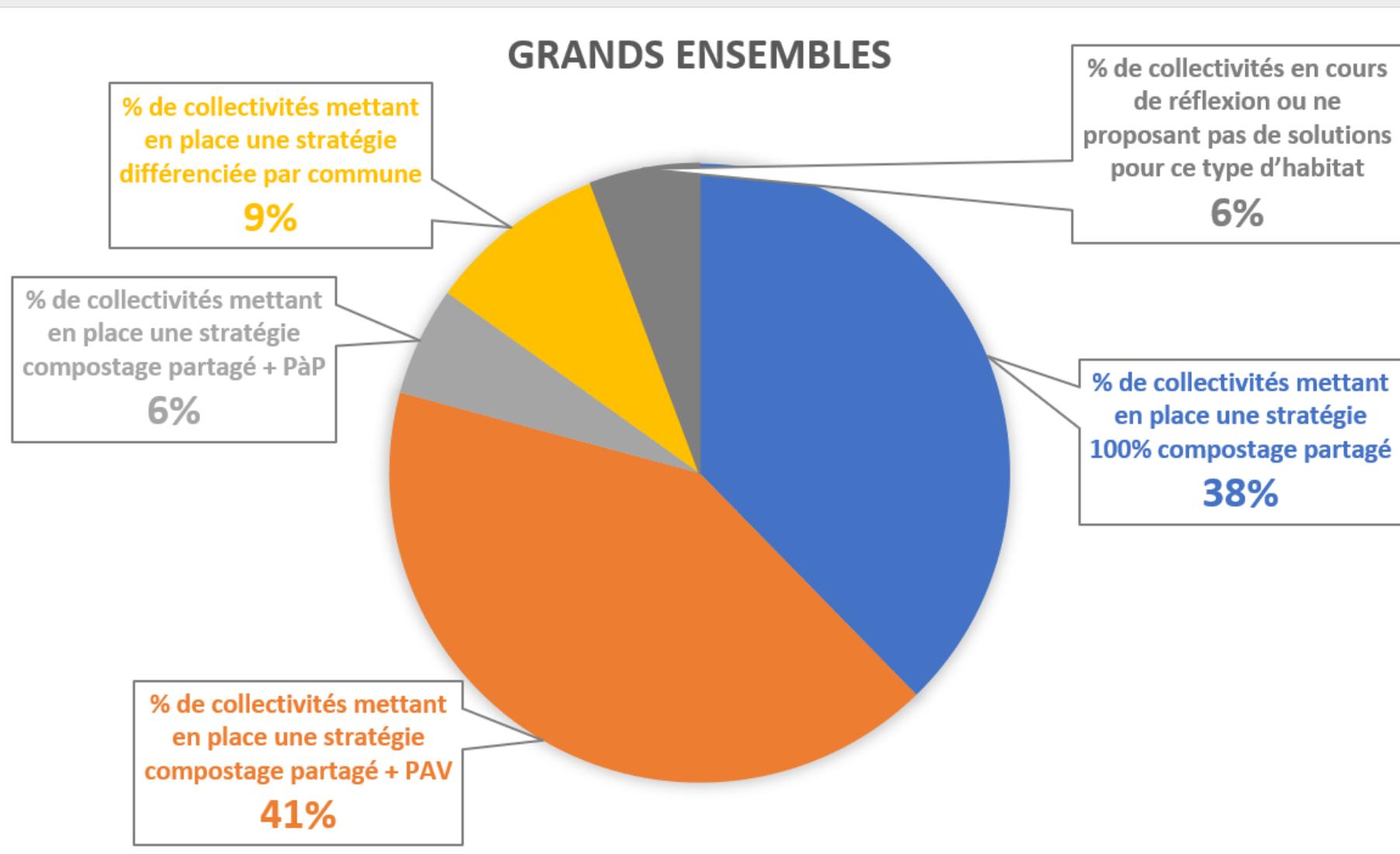
HABITAT PAVILLONNAIRE



Situation francilienne au 1^{er} mai 2024



Situation francilienne au 1^{er} mai 2024



Situation francilienne au 1^{er} mai 2024

Producteurs non ménagers :

- % de collectivités proposant une solution de tri à la source des biodéchets : **66%**

Campagnes de caractérisation :

- % de collectivités ayant prévu de réaliser des campagnes de caractérisation des Omr : **55%**

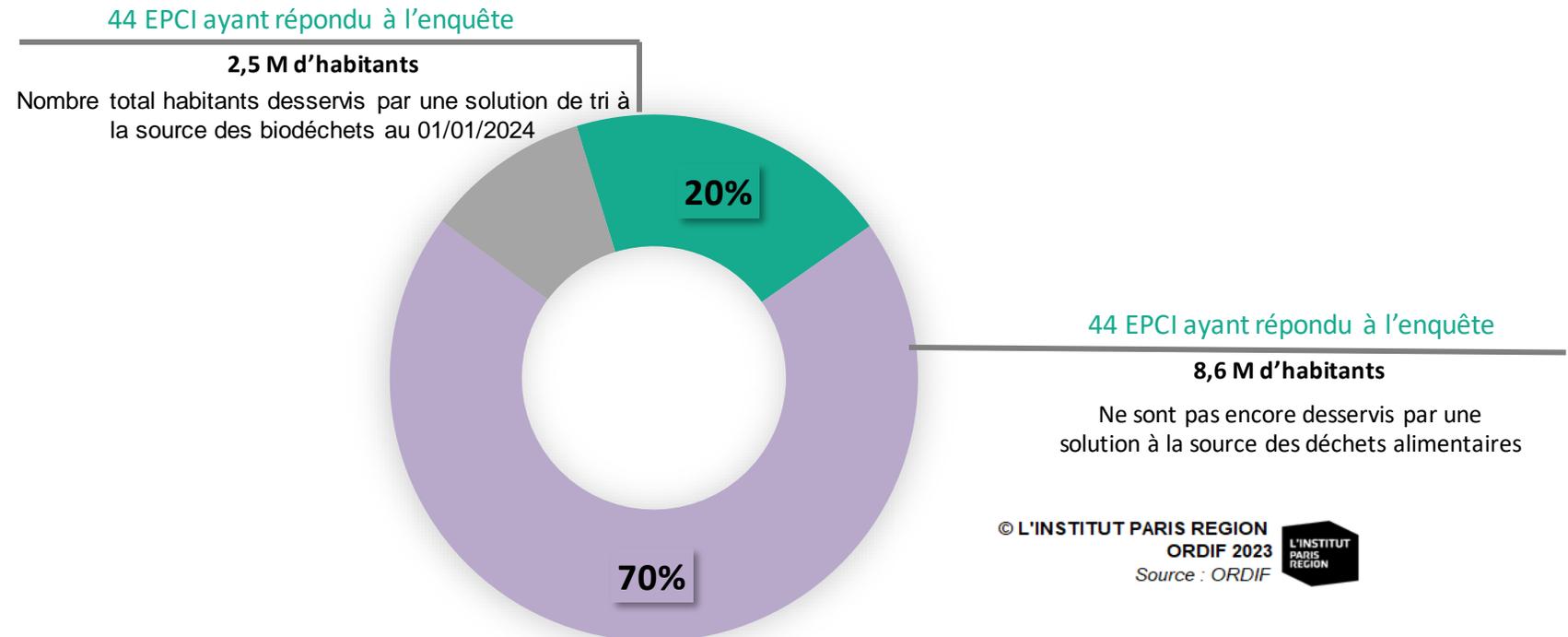
Population concernée par le tri à la source au 1^{er} janvier 2024

Au 1er janvier 2024, 44 EPCI sont directement concernés par le tri à la source des biodéchets.

D'après les déclarations des répondants, le nombre total habitants desservis par au moins une solution de tri à la source des déchets alimentaires au 01/01/2024 était **2 459 363 habitants soit 20%** de la population francilienne

Rappel : 9 collectivités n'ont pas encore répondu (10% de la population).

Nombre total d'habitants desservis par au moins une solution de tri à la source des déchets alimentaires



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



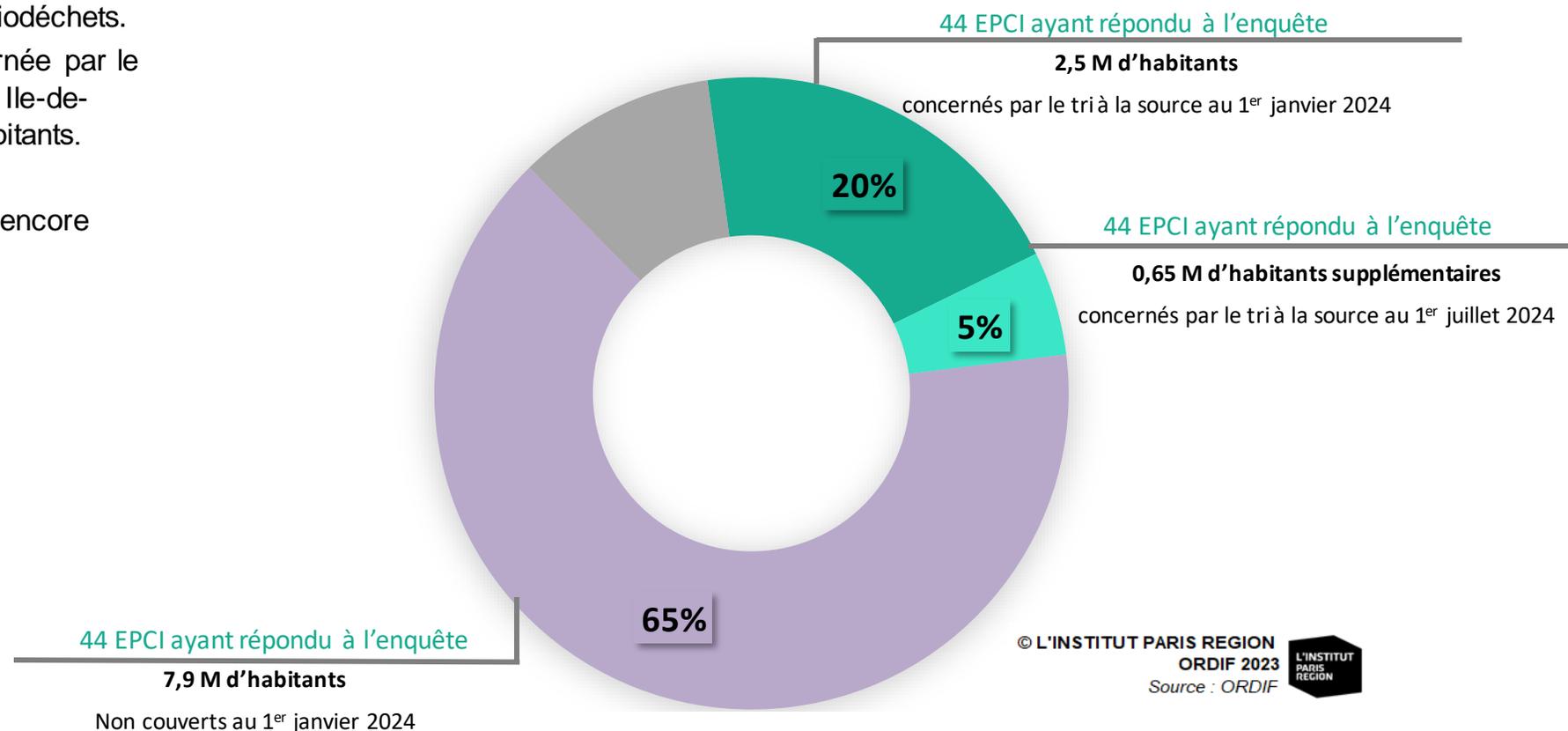
Population concernée par le tri à la source au 1^{er} juillet 2024

Au 1^{er} juillet, le taux de couverture des populations augmentera de 5%, ce qui représente 654 861 nouveaux habitants accédant au tri à la source des biodéchets.

Ainsi, la population totale concernée par le tri à la source des biodéchets en Ile-de-France s'élèvera à 3 114 224 habitants.

Rappel : 9 collectivités n'ont pas encore répondu (10% de la population).

Part de la population ayant accès à une solution de tri des biodéchets au 1^{er} juillet 2024



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



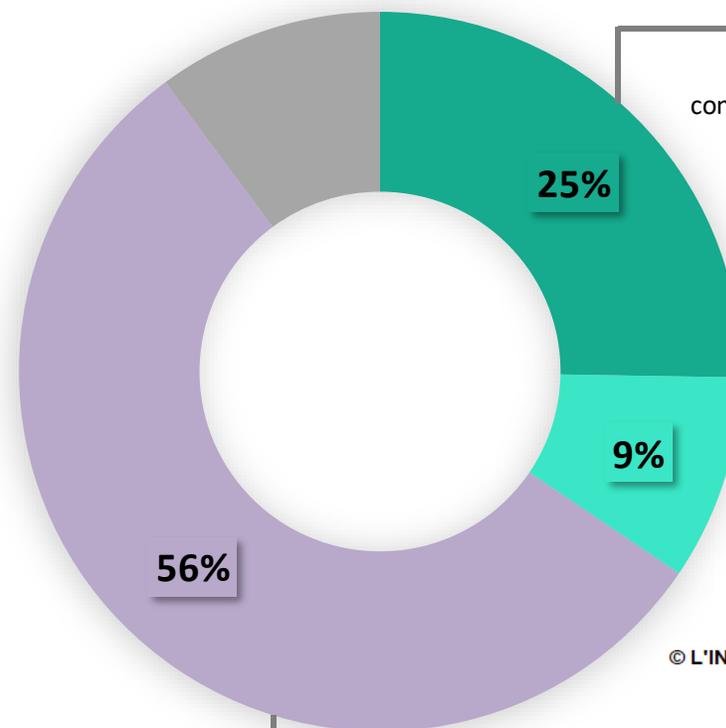
Population concernée par le tri à la source au 1^{er} janvier 2025

Part de la population ayant accès à une solution de tri des Biodéchets au 1^{er} janvier 2025

Un an après l'entrée en vigueur de la réglementation sur le tri à la source des biodéchets, soit le 1^{er} janvier 2025, **4 251 064 habitants bénéficient** d'une solution à la source des biodéchets soit 34% de la population régionale soit une **progression de 9% par rapport à juillet 2024**.

Les 44 collectivités qui sont engagées dans une démarche de tri à la source des biodéchets continueront à déployer le dispositif auprès des 56% restant de leurs populations à couvrir.

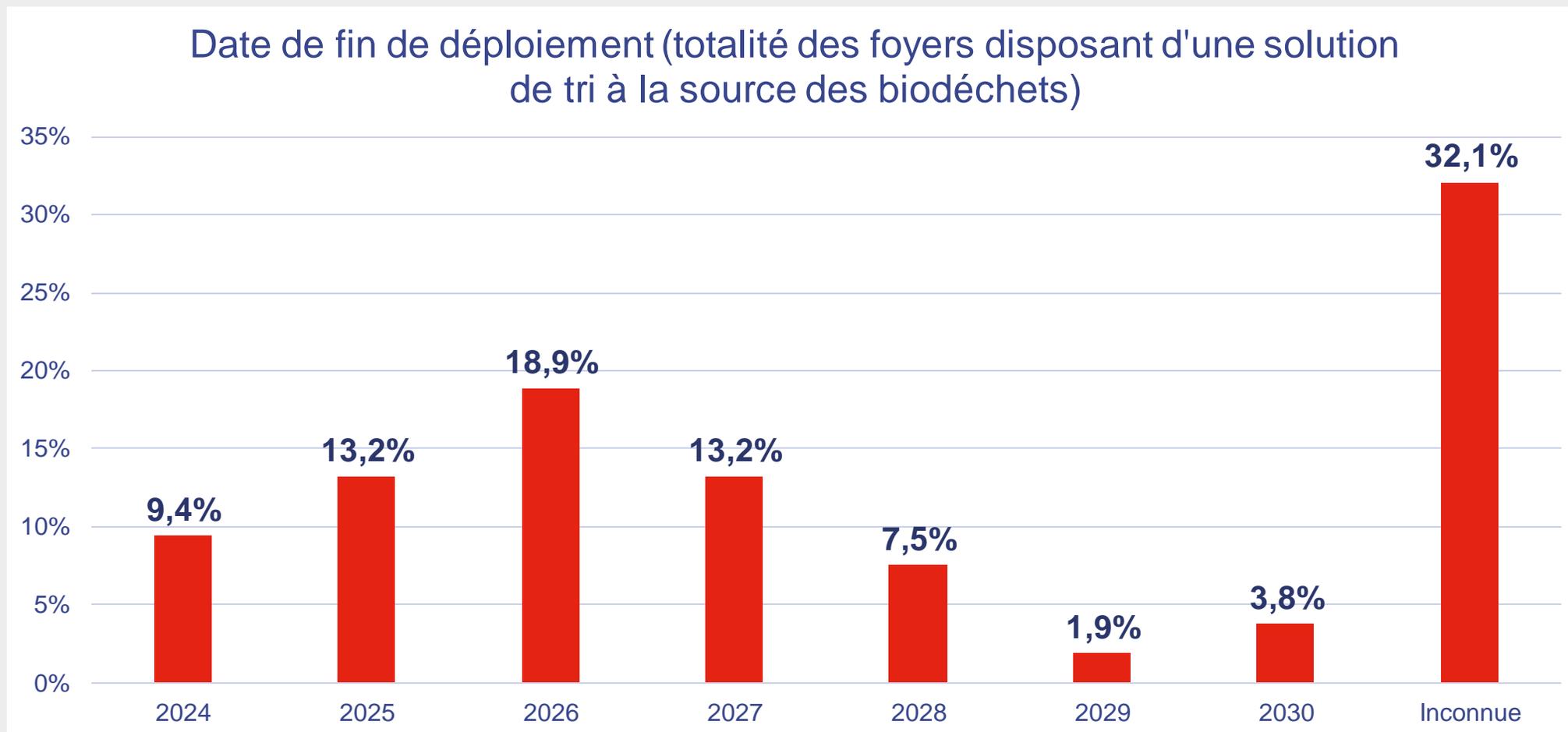
Rappel : 9 collectivités n'ont pas encore répondu (10% de la population).



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



Situation francilienne au 1^{er} mai 2024



Déploiement du tri à la source des biodéchets – Paris-petite couronne

T6 Plaine Commune

Exp. Ménages à Stains + gros producteurs

Etude globale terminée

Généralisation 2024 à 2027

T5 Boucle Nord de Seine

Exp gros producteurs

Etude globale en 2024

Généralisation 2024 à 2028

T4 Paris Ouest la Défense

Exp. gros producteurs + écoles

Etude globale terminée

Généralisation 2024 à 2028

PARIS : Exp. 2nd, 12^{ème}, 13^{ème}

19^{ème} Arr. + PAV marchés + cantines

Généralisation 2023 à 2027

T3 Grand Paris Seine Ouest

Exp. Ville d'Avray et Marne la coquette + gros producteurs

Etude globale terminée

Généralisation 2022 à 2025

T2 Vallée Sud Grand Paris

Exp. quartier du Plessis Robinson et Antony + écoles

Etude globale terminée

Généralisation 2023 à 2026



T7 Paris Terres d'Envol

Exp. gros producteurs + écoles

Etude globale terminée

Généralisation 2024 à 2026

T8 Est Ensemble

Exp. Quartier Romainville + gros producteurs

Déploiement producteurs non ménagers en cours sur 2 ans

Etude globale terminée

Généralisation 2023 à 2025

T9 Grand Paris Grand Est

Exp. gros producteurs

Etude globale terminée

Généralisation 2022 à 2024

T10 Paris Est Marne et Bois

Exp. gros producteurs en déploiement

Etude globale terminée

Généralisation 2023 à 2026

T11 Grand Paris Sud Est Avenir

Exp. gros producteurs + écoles + marchés

Etude globale en 2024

Soutien régional - Economie circulaire et zéro déchet

objectifs : 100% de tri à la source des biodéchets, réduction des déchets verts, retour au sol

Etudes : études faisabilité / pré-opérationnelle / caractérisation / conteneurisation

Taux aide : 50 % plafond aide : 100 000 €



Compostage individuel et collectif

(composteurs, lombricomposteurs, aérateurs, bioeaux, signalétique..)

Broyeurs végétaux

cible : Ctés

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : 250 000 €



Réseau d'apport volontaires des biodéchets

cible : Ctés

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : 250 000 €



Dispositif de pré-collecte et collecte biodéchets

cible : Ctés

35% des dépenses d'investissement

Plafond aide : 250 000 €

Principaux types de projets subventionnés – Région IDF

Principales catégories de projets	119 projets en 2021	133 projets en 2022	70 projets en 2023	Montant subventions 2021-2023
Biodéchets : lutte contre la gaspillage alimentaire, compostage de prox, tri à la source et valorisation des biodéchets	23	36	24	7,71 M €

2024 : focus tri à la source biodéchets

CP mars 2024:

- SIRTOM du sud francilien (91) - renforcement du compostage individuel et collectif et étude de généralisation du tri à la source des biodéchets **21 696 €**
- Département du Val-de-Marne (94) - 15 collèges - acquisition de tables de tri des alimentaires **25 637 €**
- Syndicat Tri-Or (95) - mise en place du tri à la source des biodéchets **250 000 €**

CP mai 2024 : en cours d'instruction

- SMITOM Nord (77) – renforcement du compostage indiv
- SIETOM de Tournan (77) – renforcement du compostage de proximité indiv et partagé
- COVALTRI (77) – expérimentation collecte DA en PAV 4 communes
- SIOM vallée Chevreuse (91) – pré-collecte et broyage Déchets verts
- Asso Maison éco-urbaine – Paray vieille poste (91) [GOSB] – composteur collectif quartier
- SIREDOM (91) – renforcement compostage collectif
- Oasis dans la Ville – Aubervilliers (93) compostage de proximité
- SIGIDURS (95) – renforcement du compostage individuel et partagé

Accompagnement Région / ADEME / SYCTOM 2024

	Région IDF	Budget incitatif ADEME IDF - économie circulaire	ADEME 2024 Fonds vert biodéchets: projets de gestion de biodéchets ménagers	Syctom Dispositif d'accompagnement à la prévention et au tri des déchets 2021-2026
ETUDES pré opérationnelles mise en place de solution de tri à la source des biodéchets (y compris étude de conteneurisation et campagne de caractérisation)	éligible 50% maximum plafond d'aide de 100 000€	non éligible	éligible maximum 70%, plafond d'assiette 100 000€, prérequis: délibération collectivité de 2023 ou janvier 2024	Etudes préalables : aide fonctionnement de 50% des dépenses éligibles plafond de 25 000€
EXPERIMENTATIONS non couplées à une étude globale de faisabilité	éligible si étude globale programmée : 35% des dépenses d'investissement avec un plafond d'aide à 250 000€	non éligible	non éligible - à intégrer dans un déploiement	
COMPOSTAGE DE PROXIMITE				
Composteurs et broyeurs individuels	éligible 35% maximum plafond à 250 000€	non éligible	non éligible	Mise à disposition des matériels (marché Syctom). Prise en charge à 100% dans la limite du budget du Syctom.
Composteurs et broyeurs collectifs Pied d'immeuble / quartier / établissements	éligible 35% maximum plafond aide régionale à 250 000€	non éligible	éligible avec plafond de 55% des dépenses éligibles, prérequis: étude réalisée	Mise à disposition des matériels (marché Syctom avec soutien financier ADEME et Région). Prise en charge à 100% dans la limite du budget du Syctom. Soutien à la création de nouveaux pavillons de compostage : - en investissement, 50% des dépenses éligibles plafond de 10 000€/site - en fonctionnement, sur les 3 premières années = 7 500€ année 1, 5 000€ année 2, 2 500€ année 3
Coûts RH maître composteur agréé	non éligible	non éligible	30 000€ / poste / an pendant 3 ans (si l'agent n'est pas fonctionnaire), prérequis: étude réalisée	Intervention de maîtres composteurs (marché Syctom). Prise en charge à 100% dans la limite du budget du Syctom.
Aide au changement de comportement, communication, sensibilisation, formation	non éligible	non éligible	éligible maximum 70%, prérequis: étude réalisée	Soutien en fonctionnement de 50% des dépenses éligibles plafond de 40 000€
COLLECTE SEPARÉE				
PAV ou bacs de collecte biodéchets	35% des dépenses d'investissement avec un plafond d'aide à 250 000€	non éligible	éligible forfait 10€ max par habitant desservi avec plafond de 55% des dépenses éligibles, communication, distribution et marquage inclus, prérequis: étude réalisée	Soutien en investissement pour l'acquisition de : - PAV : 30% des dépenses éligibles plafond de 3 500€/PAV (hors GC) - bacs : 30% des dépenses éligibles plafond à 30€/bac Soutien en fonctionnement : 1€/hab concerné pour les actions de sensibilisation liées au déploiement de la collecte DA
Aide au changement de comportement, communication, sensibilisation, formation	non éligible car dépenses de fonctionnement	non éligible	éligible maximum 70%, prérequis: étude réalisée	Soutien en fonctionnement de 50% des dépenses éligibles plafond de 40 000€
Coûts RH chargé de mission dédié aux biodéchets	non éligible car dépenses de fonctionnement	non éligible	éligible maximum 70% pour prestations, prérequis: étude réalisée	Non éligible
PLATEFORMES COMPOSTAGE				
Plateformes de compostage	35% des dépenses d'investissement avec un plafond d'aide à 250 000€	éligible maximum 60% PME, 50% entreprises moyennes, 40% grandes entreprises si moins de 50% de DMA	55% maximum SI au moins 50% de DMA	

Accompagnement des partenaires

Cluster EMS : perspective 2024

- Evènements
 - « Gaspillage alimentaire et sensibilisation au tri à la source des biodéchets », 4 avril 2024
 - « Gestion des biodéchets sur les territoires de la métropole : retours d'expériences », 25 juin 2024
 - « Sols et Biodéchets » - Forum annuel des filières sols et biodéchets, 12 septembre 2024
 - « Décarbonation de la filière biodéchets », automne 2024
- Guide Biodéchets (état des lieux, enjeux, REX et offres de solutions) et session de présentation du guide – diffusion à venir
- Accompagnements individuels des acteurs publics, privés et de la recherche, des filières de gestion et valorisation des biodéchets



RCC IDF : perspectives 2024

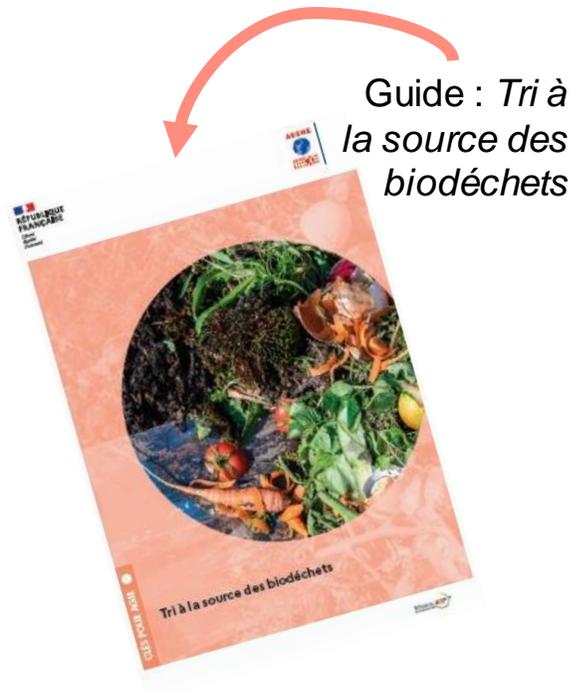
- Événements et webinaires
 - Evènements « Biodéchets et compostage : quelles solutions sur nos territoires ? » le mardi 11 juin 2024 à Ferrières-en-Brie
 - Webinaire « Biodéchets et compostage en milieu urbain dense », la semaine du 8 juillet 2024
 - Webinaire « Biodéchets et compostage dans les territoires mixtes et ruraux », automne 2024
 - Webinaire à destination des bailleurs avec l'APES et Action Logement, date à venir
 - La fête du sol vivant, du samedi 5 au dimanche 20 octobre 2024
- Fiche technique : le petit outillage du compostage, les composteurs et la matière sèche
- Rédaction et diffusion d'un argumentaire élus sur la formation



Ressources pour réussir votre projet



Tout un espace dédié aux collectivités sur Agir pour la transition : [Biodéchets : réussir votre projet de tri à la source](#)

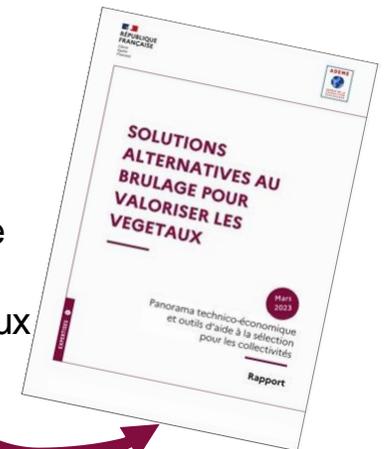


[Se former à la gestion des biodéchets](#) : toutes les clés afin de piloter des projets de gestion de biodéchets, mobiliser sur le terrain ou encore animer des opérations de sensibilisation (et les formations du [Réseau Compost Citoyen](#))



Infographies grand public

Guide et outils pour lutter contre le brûlage des végétaux



Etudes nationales en cours

- ACV territorialisée (méthanisation / compostage)
- Etude technico économique sociologique des PAV biodéchets
- Analyse des outils au changement de comportement pour le tri à la source biodéchets
- Etude gisement déchets verts: demande réglementaire du gouvernement pour 2026: quel gisement ? Quels exutoires ? En lien avec les besoins liés au co-compostage des boues de STEP, au compostage des déchets alimentaires et à l'agriculture biologique
- Etude sur le suivi des déconditionneurs : devrait sortir prochainement
- Etude sur l'avenir des TMB : étude pilotée par FNCC (fédération nationale des collectivités de compostage), ADEME partie prenante. Durée 8 mois
- Etude microplastiques (compostage/digestat)
- MODECOM 2024 : résultats prévus pour 2025
- Sondage pratique de gestion des déchets alimentaires (résultats courant mai)
- Enquête flash (courant mai 2024) : 445 réponses / 1200 EPCI (au 12 avril 2024)
- Guide compostage autonome établissement (CAE) - mise en ligne courant mai 2024 : mise à jour du guide existant
- Evaluation des politiques publiques : impact des financements (en réflexion)



Échanges avec la salle

Rencontre DMA

Déploiement du tri à la source de Biodéchets sur le territoire du Syctom



Rencontre DMA

Marie-Hélène LERASLE

Directrice Valorisation Énergie et
Biodéchets

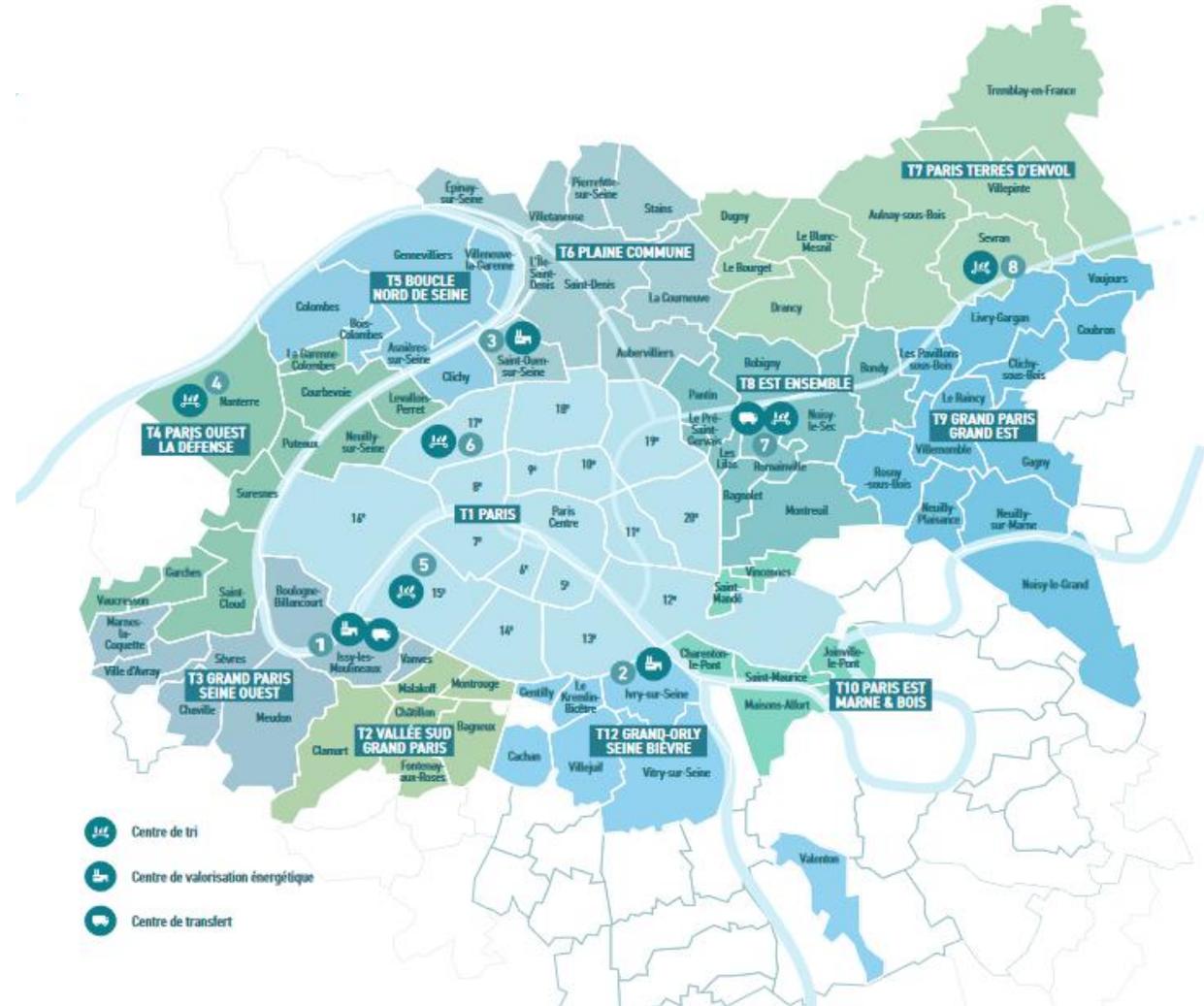
Syctom

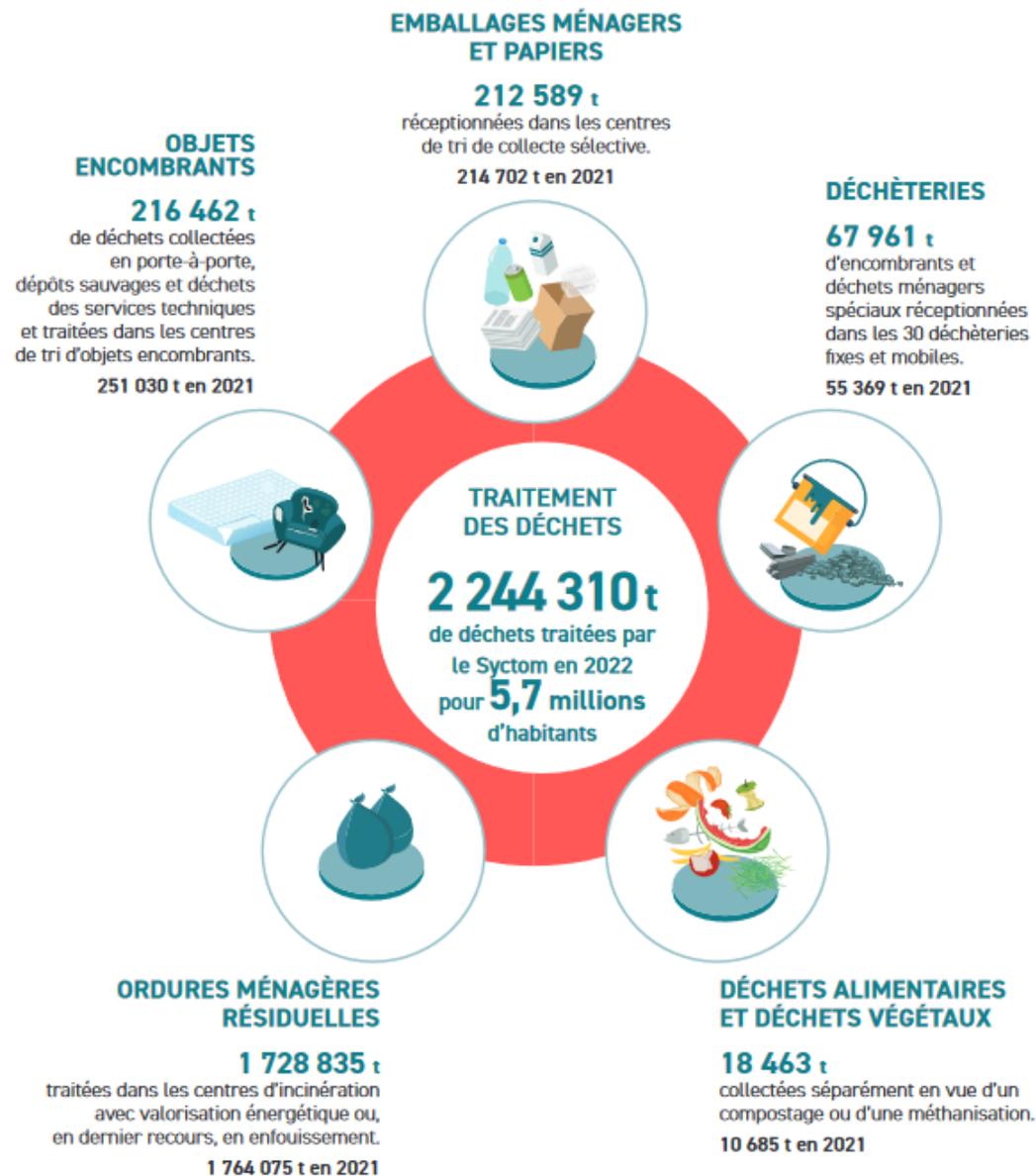


La gestion des déchets alimentaires au Sycatom

21 Mai 2024

- 11 territoires adhérents du Sycotom
- 82 communes d'Ile de France
- 6 millions d'habitants





CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Biodéchets : « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires (dont huile) ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires » (article L. 541-1-1 du code de l'environnement modifié par l'ordonnance 920/2020 du 29/07/20)

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)

Développement du tri à la source des déchets organiques pour une généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020)

A compter du 1^{er} janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de 5 tonnes de biodéchets par an.

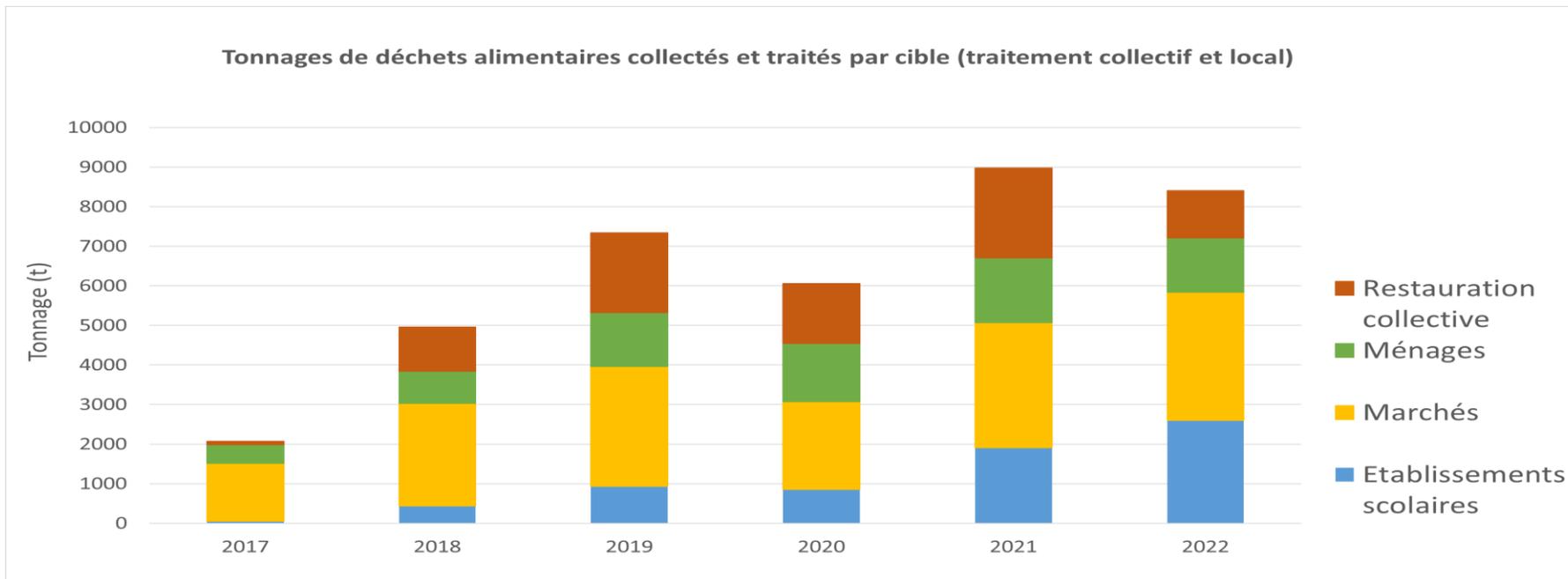
Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

DES SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LA GESTION DES DA

Les objectifs du Sycotom se résument en 3 mots : **Réduire, détourner, et valoriser.**

Hiérarchie des enjeux	Modalités de mise en œuvre		Actions du Sycotom
Prévention	Lutte contre la gaspillage alimentaire		Accompagnement financier des EPT (collecte)/ subvention
Généralisation du tri à la source des biodéchets	Compostage domestique / quartier		Fourniture des équipements / formation
	Porte à porte ou apport volontaire	Traitement local	AAP Sycotom / Etude juridique et financière
		Traitement centralisé des biodéchets	Le Sycotom assure la <u>collecte</u> et le traitement depuis 2017 et jusqu'à fin 2024.
Valorisation organique et énergétique	Compostage	Retour au sol	Prestataires privés pour les déchets végétaux
	Méthanisation	Retour au sol et valorisation énergie	Prestataires privés pour les déchets alimentaires Mise en service de site de méthanisation à Gennevilliers

Expérimentation collecte et traitement des DA



Tonnage 2023 (en cours de validation) : 10 320 t

► RÉPARTITION PAR TYPE DE PRODUCTEURS



HABITANT-ES

379 639 hab.
Paris 2^e, 12^e, 19^e
Marnes-La-Coquette, Ville-d'Avray,
Ivry-sur-Seine, Romainville



RESTAURATIONS COLLECTIVES

659
scolaires / maternelles / primaires
404
administrations / collèges / lycées



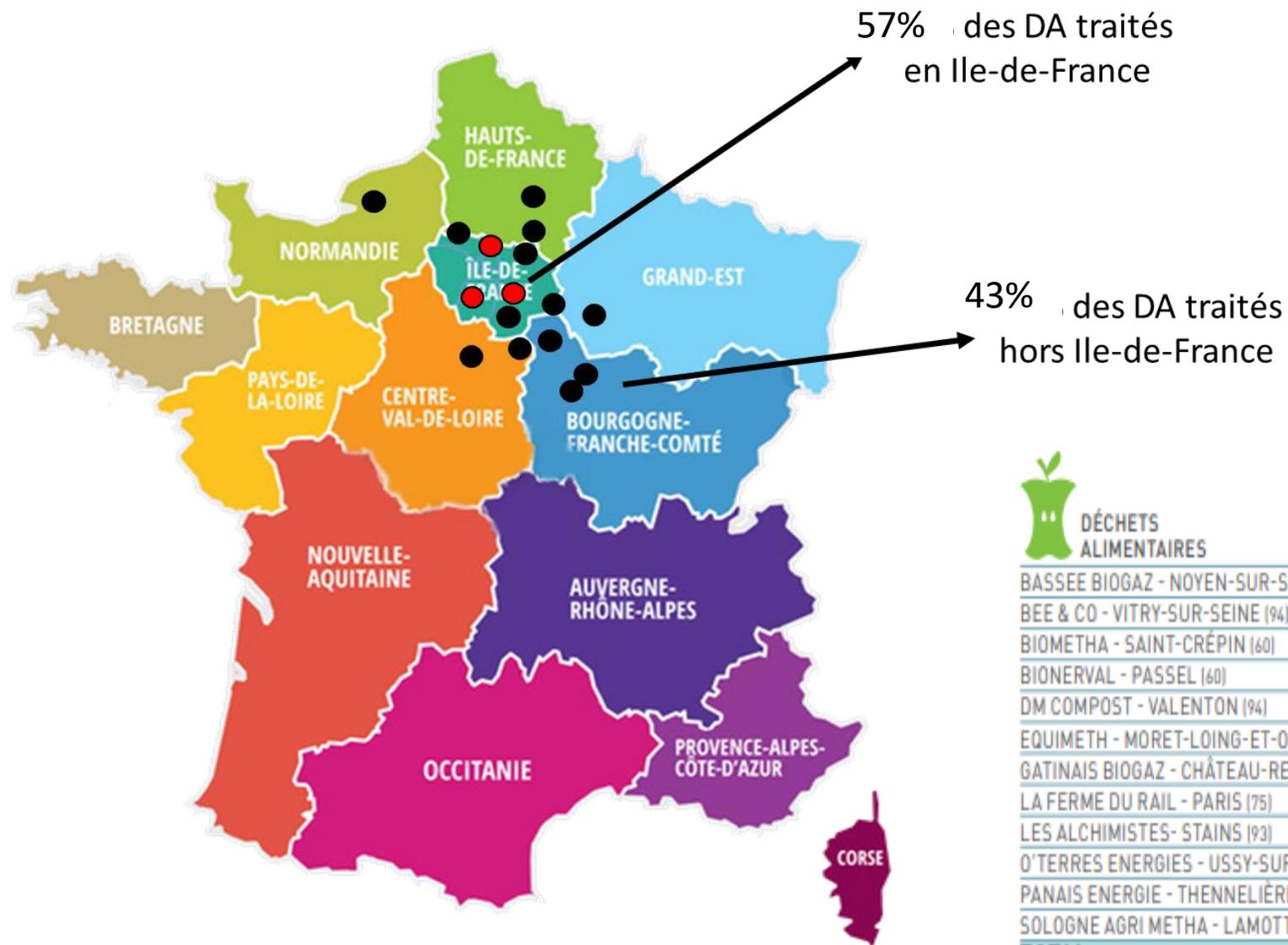
MARCHÉS FORAINS

138
marchés

STRATEGIE DA TERRITOIRES DU SYCTOM 2024

Territoire		Etat au 01/01/2024 de la stratégie DA	
EPT1	Paris	collecte assurée par Paris	déploiement des PAV ménages sur tous les marchés alimentaires déploiement des sites restaurations collectives (de 400 à 1200 point de collecte début 2024) déploiement module TRILIB DA S1 2024 Arrêt collecte PaP S1 2024
EPT2	VSGP	reprise de la collecte au 01/01/2024	déploiement auprès de tous les ménages sur 2024 (compostage, PAV, PaP)
EPT3	GPSO	reprise de la collecte au 01/10/2022	déploiement en cours sur 3 ans (ménages et non ménagers en PaP)
EPT4	POLD	demande de prolongation collecte Syctom jusqu'au 31/12/2024	étude en cours avec ELCIMAI Déploiement des solutions mixtes T4 2024 (compostage, PaP et PAV)
EPT5	BNS	demande de prolongation collecte Syctom jusqu'au 31/12/2024	étude en cours avec ELCIMAI Déploiement des solutions mixtes 2025 (compostage et PAV)
EPT6	Plaine Commune	demande de prolongation collecte Syctom jusqu'au 31/12/2024	Expérimentation en cours en fonction de la densité de population (compostage individuel, compostage partagé, PAV) Déploiement des solutions mixtes 2025-2028 (compostage et PAV)
EPT7	PTDE	demande de prolongation collecte Syctom jusqu'au 31/12/2024	étude en cours avec OPTAE expérimentation PAV et PaP sur Drancy en novembre 2023
EPT8	Est Ensemble	reprise de la collecte à partir du 01/01/2024	Déploiement des solutions mixtes 2024-2026 (compostage, PAV et PaP en fonction des communes)
EPT9	GPGE	demande de prolongation collecte Syctom jusqu'au 31/12/2024	solution compostage pour les ménages
EPT10	PEMB	reprise de la collecte au 01/01/2024	Déploiement des solutions mixtes 2024-2027 (compostage et PAV)
EPT12	GOSB	reprise de la collecte au 01/05/2024	Déploiement des solutions mixtes 2024-2027 (compostage et PAV)

BILAN DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN 2022



● Méthanisation : 98%

● Compostage : 2%



DÉCHETS ALIMENTAIRES

QUANTITÉS

BASSEE BIOGAZ - NOYEN-SUR-SEINE (77)	1 518
BEE & CO - VITRY-SUR-SEINE (94)	99
BIOMETHA - SAINT-CRÉPIN (60)	386
BIONERVAL - PASSEL (60)	951
DM COMPOST - VALENTON (94)	70
EQUIMETH - MORET-LOING-ET-ORVANNE (77)	1 484
GATINAIS BIOGAZ - CHÂTEAU-RENARD (45)	365
LA FERME DU RAIL - PARIS (75)	25
LES ALCHEMISTES- STAINS (93)	72
O'TERRES ENERGIES - USSY-SUR-MARNE (77)	1 720
PANAIS ENERGIE - THENNELIÈRES (10)	1 542
SOLOGNE AGRI METHA - LAMOTTE-BEUVRON (41)	531
TOTAL	8 763

LE PROJET BIOMÉTHANISATION À GENNEVILLIERS

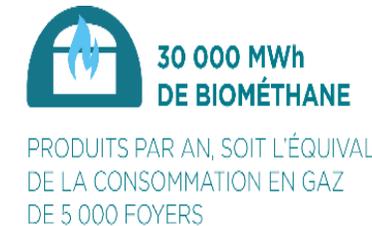
La future unité de biométhanisation : projet commun Syctom / Sigeif

Délégation de Service Public qui confie au concessionnaire PAPREC :

- ✓ La conception, la construction et l'exploitation de l'unité de méthanisation des biodéchets d'une capacité de 50 000 t/an,
- ✓ Le financement,
- ✓ Les tonnages des biodéchets des adhérents du Syctom, complétés par des déchets tiers apportés par le concessionnaire ⇒ Biodéchets du Syctom prioritaires,
- ✓ La production de biométhane injecté sur le réseau GRDF,
- ✓ Le transport fluvial du digestat ,
- ✓ La valorisation du digestat par retour au sol sur site(s) déporté(s).

Durée de la concession :

- ✓ 19 ans (dont 15 ans d'exploitation)





**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

Merci de votre attention

Contact :

Marie-Hélène LERASLE

Directrice Valorisation Energie et
Biodéchets

lerasle@syctom-paris.fr

Tri des biodéchets en milieu dense

Est Ensemble Grand Paris



Rencontre DMA

Yoann PACHOT

Responsable des projets stratégiques

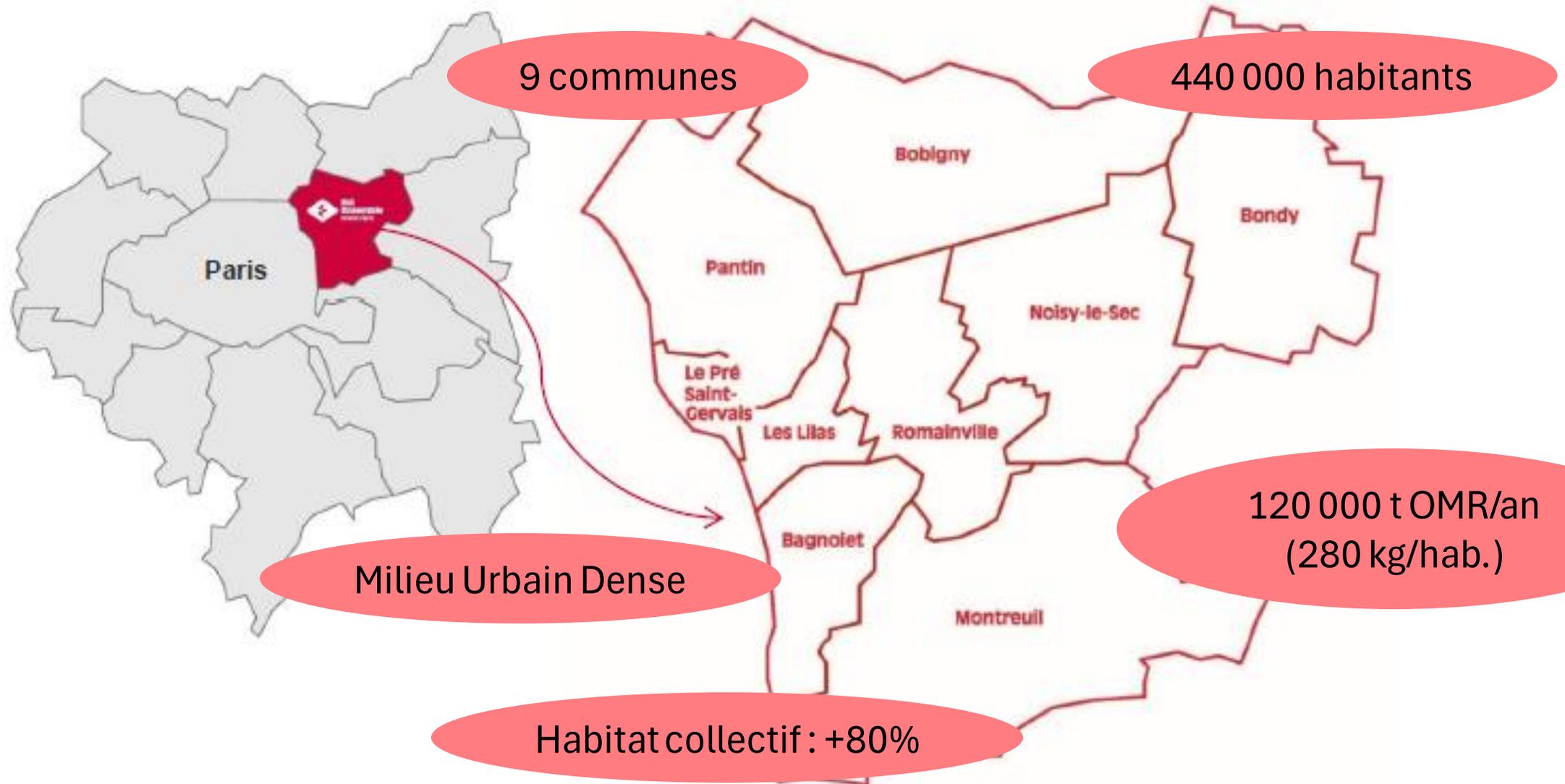
Est Ensemble Grand Paris

MATINALE DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE L'INSTITUT PARIS RÉGION

MARDI 21 MAI 2024

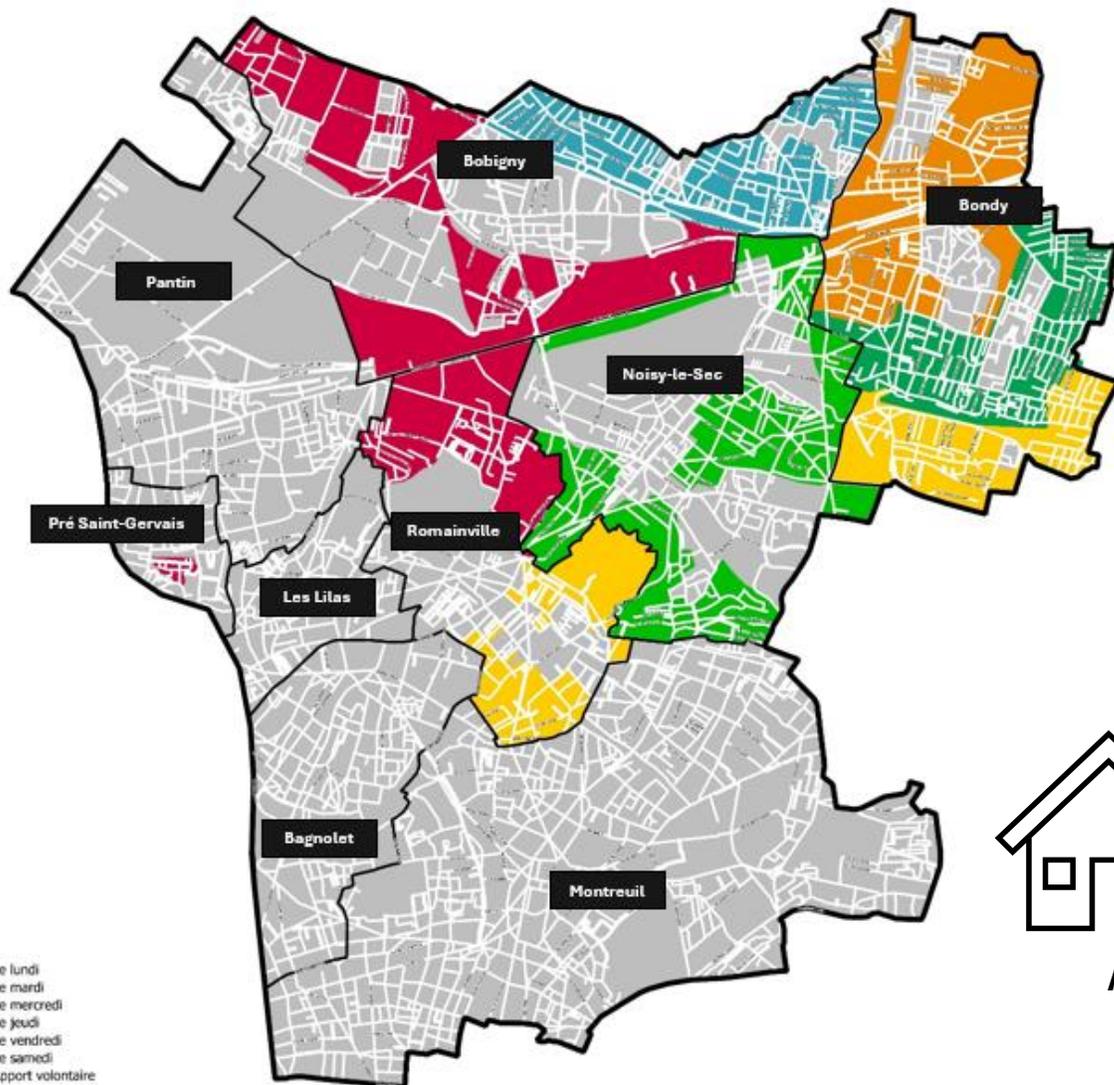
Etat des lieux de la généralisation du tri à la source des
biodéchets sur le territoire d'Est-Ensemble

Est Ensemble : Etablissement Public Territorial du Grand Paris (EPT 8)



DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Stratégie de déploiement de la collecte des DA auprès des ménages



PORTE-A-PORTE
(secteurs colorés)



Porte-à-porte : 19% des habitants

⇒ **11 500 bacs** 120 L à cuve réductrice distribués sur 5 villes entre sept. et nov. 2023 (mai 2023 à Romainville)

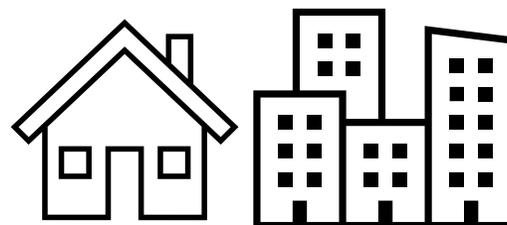


Apport volontaire : 81% des habitants

⇒ *Installation progressive depuis février 2024 (mai 2023 à Romainville)*

⇒ **164 abris-bacs en service à date** (Romainville, Montreuil, Les Lilas, Pantin et Le Pré Saint-Gervais)

⇒ **Objectif : 500 PAV installés en 2024, 700 PAV fin juin 2025**

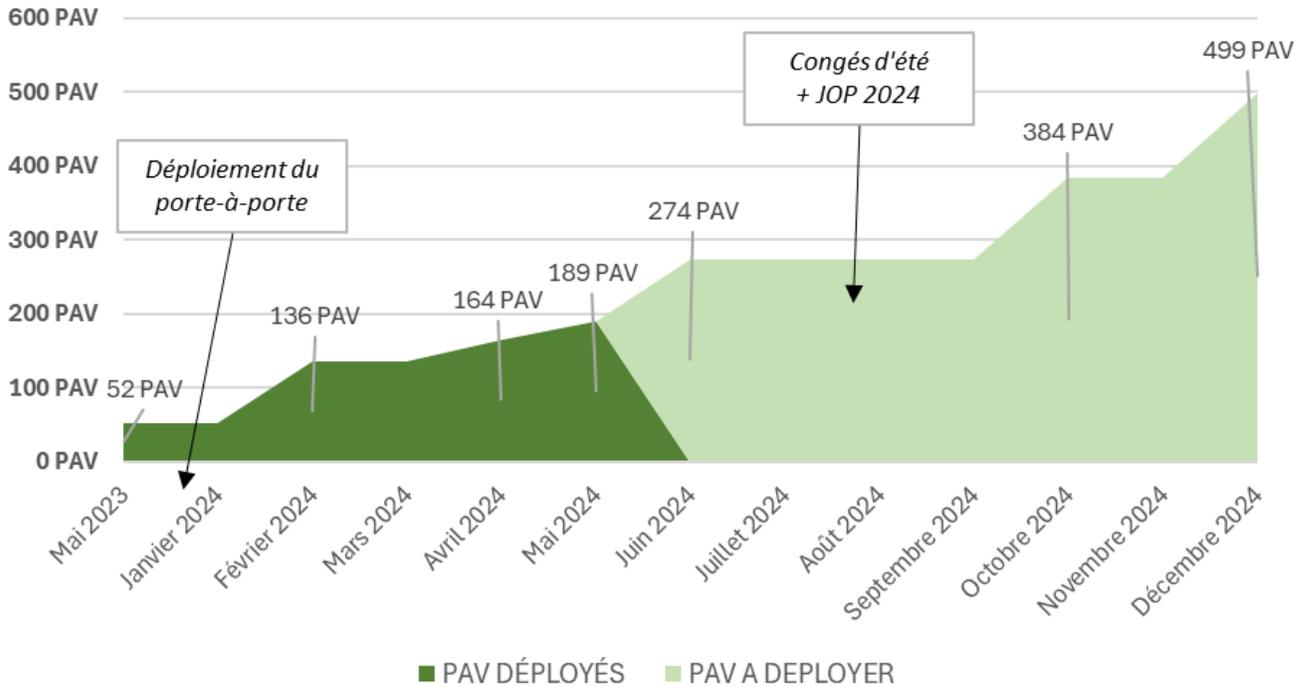


APPORT VOLONTAIRE
(Secteurs gris)

PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

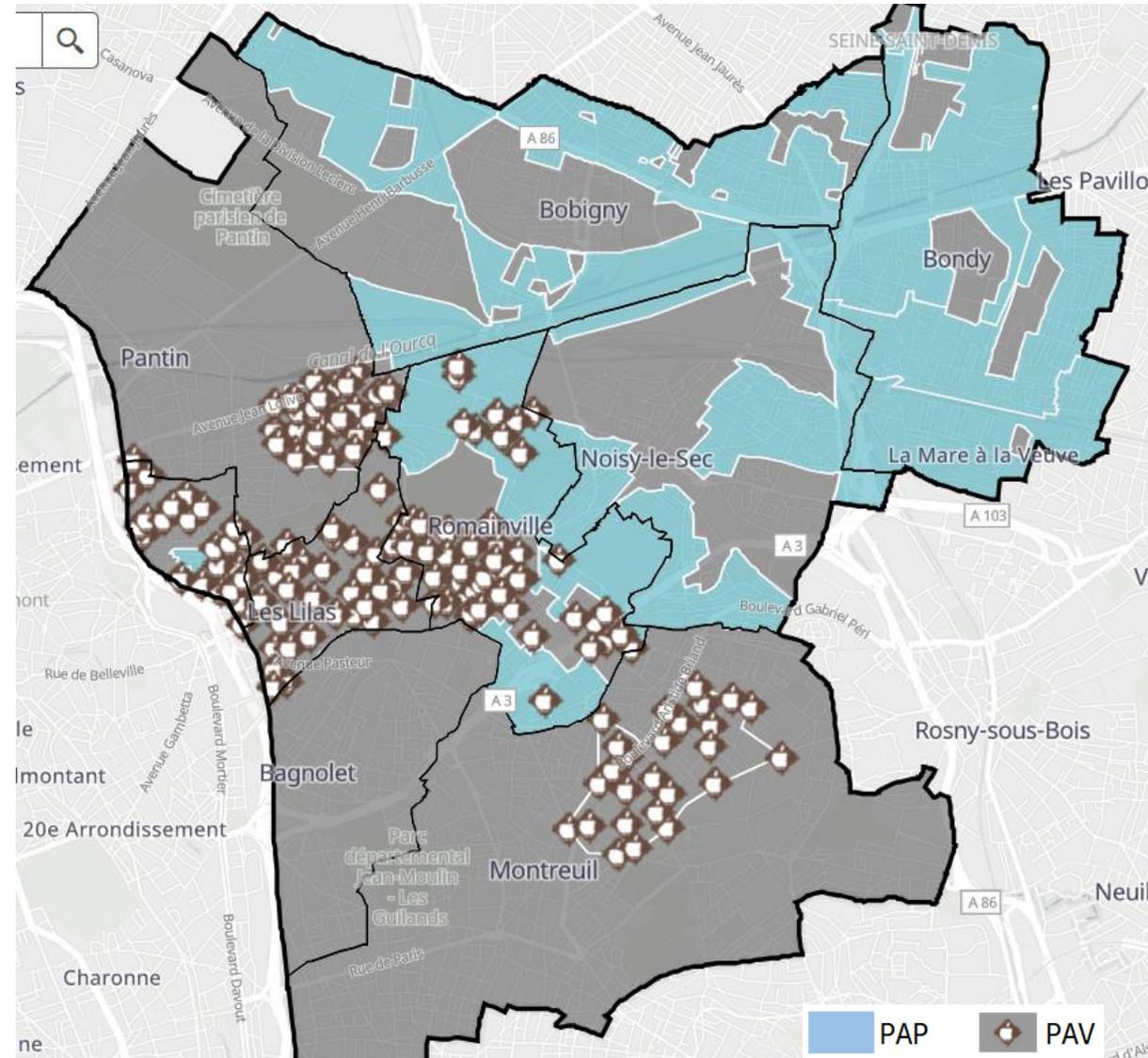
Installation progressive des PAV en 2024 :

Plan de déploiement des PAV déchets alimentaires
Situation Mai 2024



Objectif de déploiement de 500 PAV en 2024

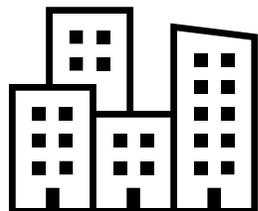
Déploiement de la collecte des déchets alimentaires – avril 2024





Habitat individuel :

Porte-à-porte



Habitat collectif :

Stands pieds d'immeubles
Stands marchés alimentaires

- ⇒ **Sensibilisation au geste de tri**
- ⇒ **Kit bioseau + 2 rouleaux de 30 sacs compostables**



DÉCHETS ALIMENTAIRES, MODE D'EMPLOI

1 Est Ensemble vous distribue un bioseau et des premiers sacs compostables. Ces deux rouleaux de 30 sacs représentent environ six mois de collecte des déchets alimentaires. Ensuite, vous devrez vous procurer ces sacs compostables (labellisés « Ok Compost Home ») ou kraft dans les magasins alimentaires ou grandes surfaces.

2 Chez vous, triez vos déchets alimentaires.

Les déchets alimentaires acceptés

 Déchets de préparation éplures (dont agrumes, fruits à coque), fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs...	 Restes de repas viande, poisson, fruits de mer, coquillages, pâtes, riz, pain, fromage, restes d'assiette...	 Produits périmés sans emballage	 Thés, café, filtres
--	--	--	--------------------------------

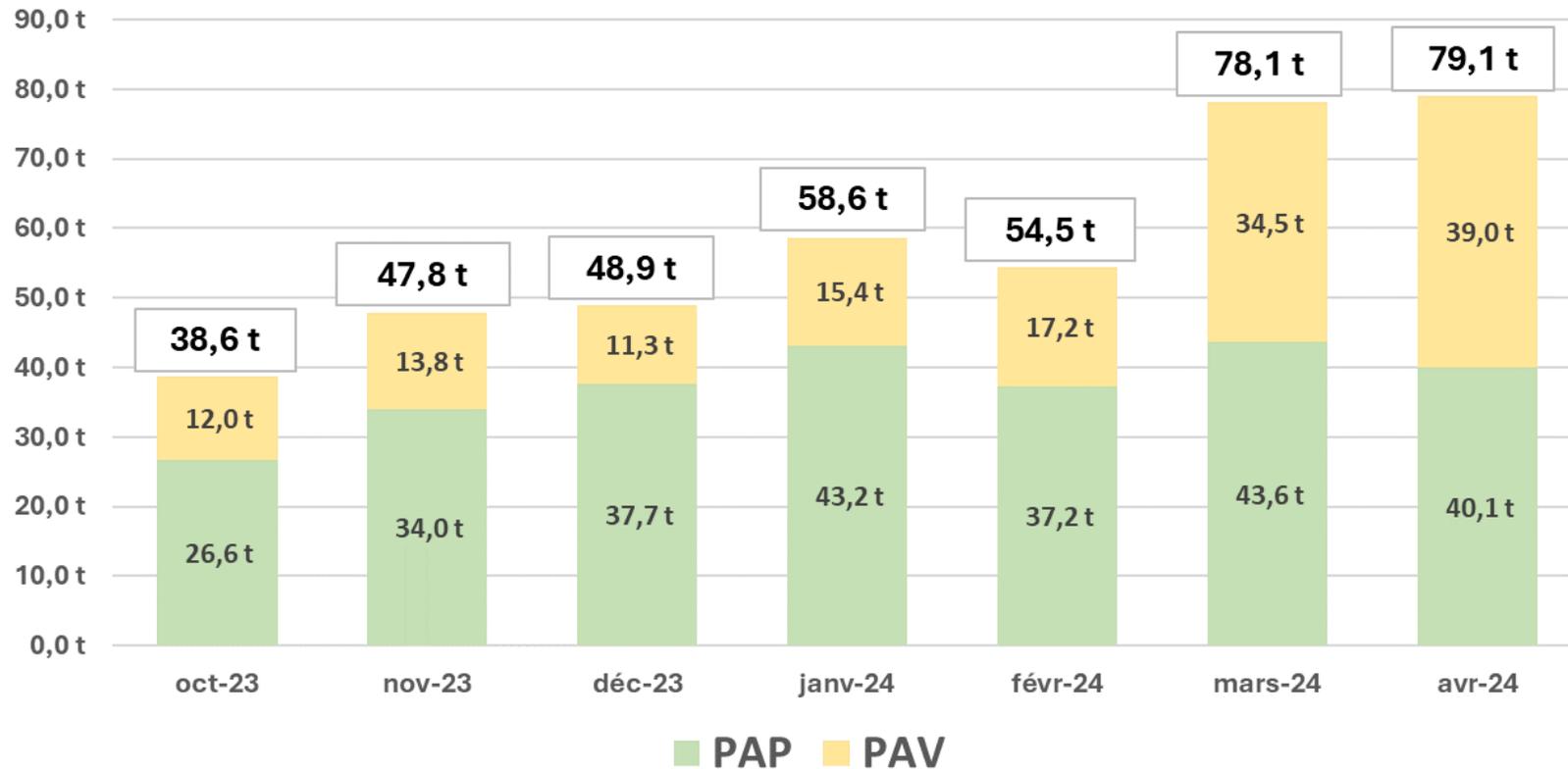
⚠ **Ne mettez pas** les emballages, les plastiques, le verre, les produits d'hygiène, les déchets verts (tonte, branches, terre), les litières d'animaux, la vaisselle jetable même compostable, les cendres, les textiles, dosettes aluminium...

3 Déposez vos déchets à tout moment dans une des bornes nouvellement posées au Pré Saint-Gervais.
Retrouvez la borne la plus proche sur geodechets.fr

TONNAGES COLLECTÉS (OCT. 23 – AVR. 24)

- › Fin avril 2024 : 40% de la population dispose d'une solution de collecte
- › Montée en puissance des tonnages collectés en lien avec le déploiement progressif
- › 405 tonnes de déchets alimentaires collectées en 7 mois (+ gros producteurs : 850 t)

Déchets alimentaires collectés (octobre 2023 à avril 2024)



PAV :
143 tonnes
6 à 9 kg/hab./an



PAP :
262 tonnes
14 à 18 kg/hab./an

Tri des biodéchets en milieu dense



ORDIF
OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DES DÉCHETS

Rencontre DMA

Fabien CORDON

Directeur

Les Alchimistes

Nous vous accompagnons
dans la valorisation des
déchets alimentaires de votre
territoire !



Le réseau des Alchimistes, c'est...



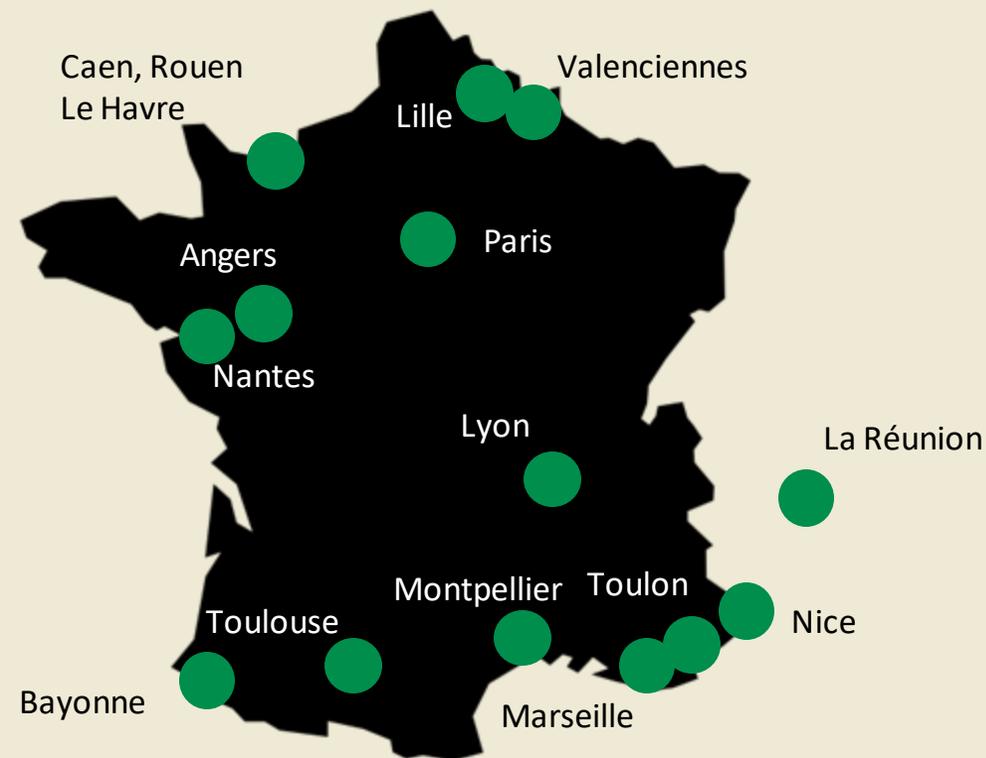
250 salariés dans le réseau
dont 60% étaient éloignés de l'emploi



30 000 tonnes de biodéchets par an
boosté par le cadre réglementaire



230 000 "Alchimistes sensibilisés /an
aux gestes de tri et aux enjeux des sols



23 territoires couverts

En images



Sensibilisation des **foyers volontaires**
Distribution de **bioseaux & règles de tri**
Événement convivial de lancement

Points d'apports volontaires (PAV) installés sur le **foncier de la ville accueillant** l'expérimentation à des emplacements stratégiques

Animation du dispositif autour du partage de données sur la **quantité, la qualité** du tri et du **compost**

Au national, nous accompagnons de nombreuses collectivités et couvrons plus de 300 000 foyers, soit plus de 600 000 habitants

Loire Atlantique

Expérimentation collecte et traitement

26 PAV - 120 t/an - 3900 foyers

Sytraival (69)

Expérimentation sensibilisation, équipement, collecte, traitement

22 PAV - 80 T/an - 2700 foyers

CA des Hauts Tolosans (31)

Expérimentation sensibilisation, équipement, collecte, traitement

7 PAV - 50 T/an - 750 foyers

Métropole de Lille (59)

Marché de collecte avec Véolia

110 PAV - 850 T/an - 50 000 foyers

Métropole de Lyon (69)

Marché de Traitement

1000 PAV - 5 000 T/an - 220 000 foyers

CC de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (38)

Expérimentation sensibilisation, équipement, collecte, traitement

16 PAV - 46 T/an - 1 660 foyers

CC Grand Ouest Toulousain (31)

Expérimentation sensibilisation, équipement, collecte, traitement

9 PAV - 34 T/an - 987 foyers

Métropole Aix Marseille (13)

Marché collecte des Quartiers Nord avec Veolia

110 PAV - 50 000 foyers

Au global en France :

Plus de 1300 PAV collectés ou réceptionnés

Plus de 300 000 foyers couverts



Ainsi qu'en Ile-de-France !

VILLE DE PARIS

Marché de collecte avec Sepur

228 PAV sur les marchés parisiens

1 824 T/an - 57 000 foyers

VILLE DE PARIS (14e)

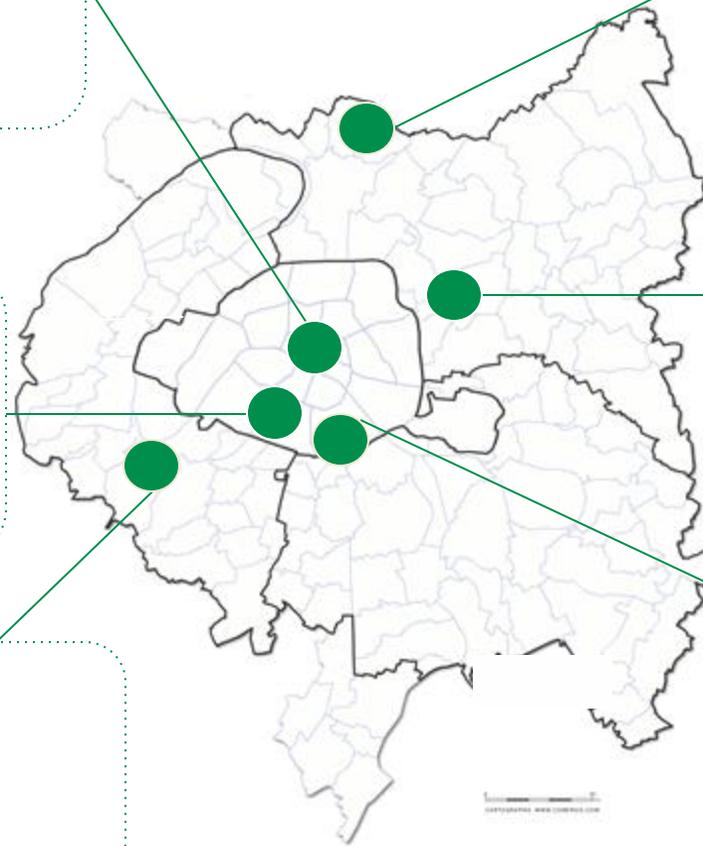
Expérimentation équipement,
sensibilisation, collecte et traitement

8 PAV - 60 T/an - 1 700 foyers

GPSO (Meudon, Chaville et Issy)

Expérimentation équipement,
sensibilisation, collecte et traitement

6 PAV - 50 T/an - 2 250 foyers



PLAINE COMMUNE (Stains)

Marché de collecte et traitement

29 PAV - 90 T/an - 2 500 foyers

EST ENSEMBLE (Romainville)

Expérimentation équipement,
sensibilisation collecte et traitement

12 PAV - 100 T/an - 1 900 foyers

VILLE DE PARIS 13e

Expérimentation équipement,
sensibilisation, collecte et traitement

10 PAV - 80 T/an - 5 100 foyers

Mobilisation et Sensibilisation

Pré-mobilisation de l'écosystème

Rencontre des acteurs locaux (jardins partagés, associations, conseillers de quartiers, centres sociaux...) et implication dans la construction du projet.

Sensibilisation en porte à porte

Distribution de kits de pré-tri en porte à porte et explication des consignes de tri.

Animations tout au long du déploiement

Tenue de stands à des moments clés pour communiquer sur la mise en place des bornes, distribution de kit de pré-tri, distribution de compost

Retour d'expériences des PAV en milieu urbain



En quelques lignes

Le XIIIème



5 PAV EMZ installés Juin 2021

2 PAV EMZ en Avril 2022

5 PAV JCD en Mai 2022 (précédé de l'implantation de totems)



1 PAV déplacé (24 rue Regnault)

Participation: env 1000 inscrits ;



Sensibilisation: Événement de lancement, Affichage, Porte à porte



Quartier EMZ : Appui du centre d'anim Goscinny

Quartier JCD : Plan Libre, Centre anim' Oudiné, Ess space



JCDcaux

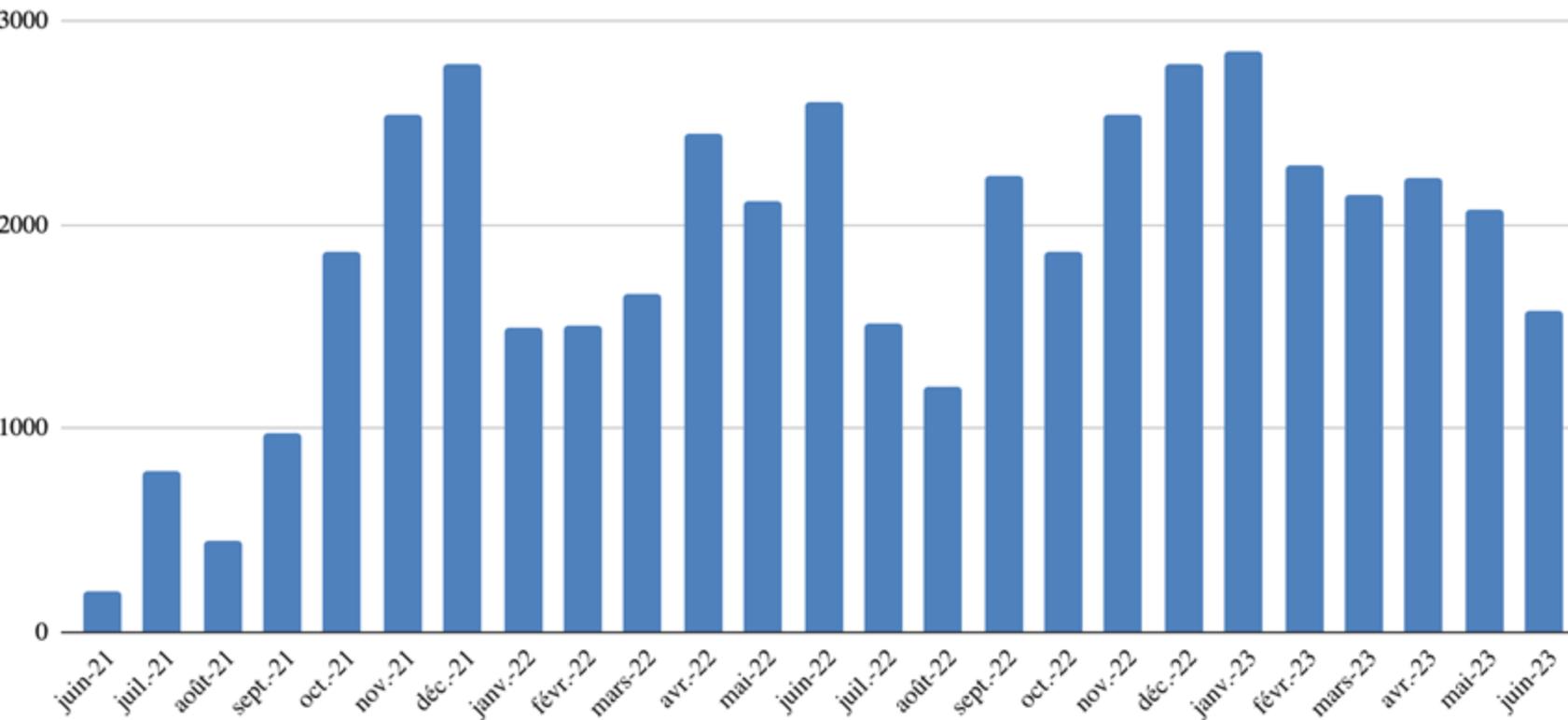
- 1 24 rue Regnault
- 2 4 Rue Eugène Oudiné
- 3 2 Avenue de France
- 4 7 Rue Nicole-Reine Lepaute
- 5 14 Rue Julie Daubié

EMZ

- 1 11 Rue Primo Levi
- 2 14 Rue René Goscinny
- 3 12 Rue Olivier Messiaen
- 4 1 rue Olivier Messiaen
- 5 75 Quai Panhard et Levassor
- 6 6 Rue Thomas Mann
- 7 12 Rue Marguerite Duras

Les données opérationnelles

L'évolution du tonnage



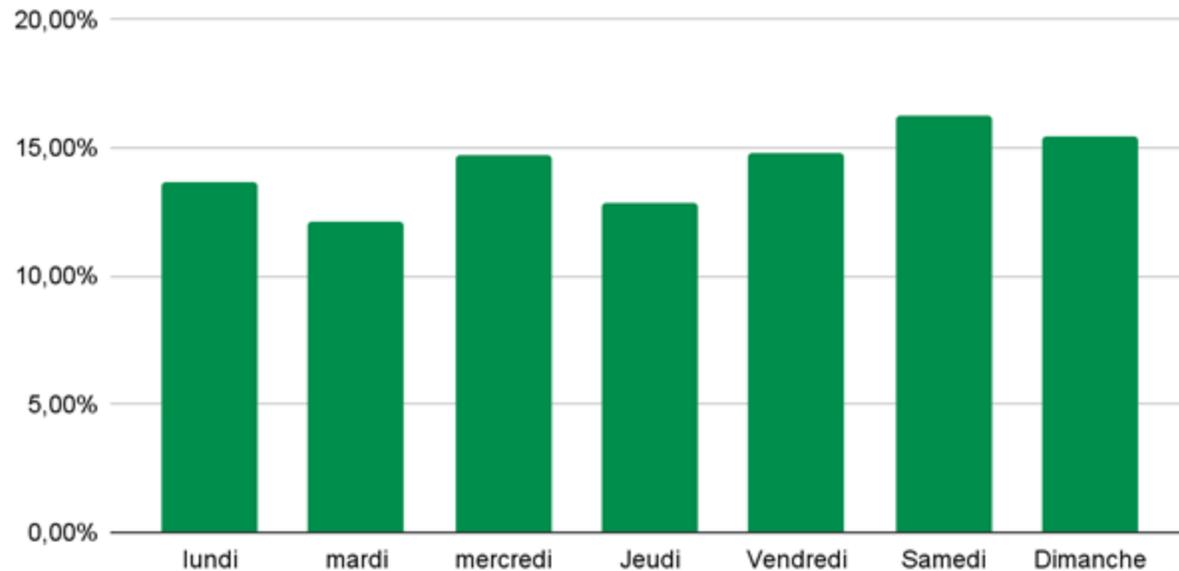
- Maintien des tonnages quasi équivalents malgré l'enlèvement des PAV
- Taux de captation **foyers utilisateurs** 50-70% soit entre 30 et 45 kg/hab/an
- Taux de captation **foyers inscrits** stabilisé à 30%

=> Les **utilisateurs** ont adopté le geste de tri et trient l'intégralité de leurs DA

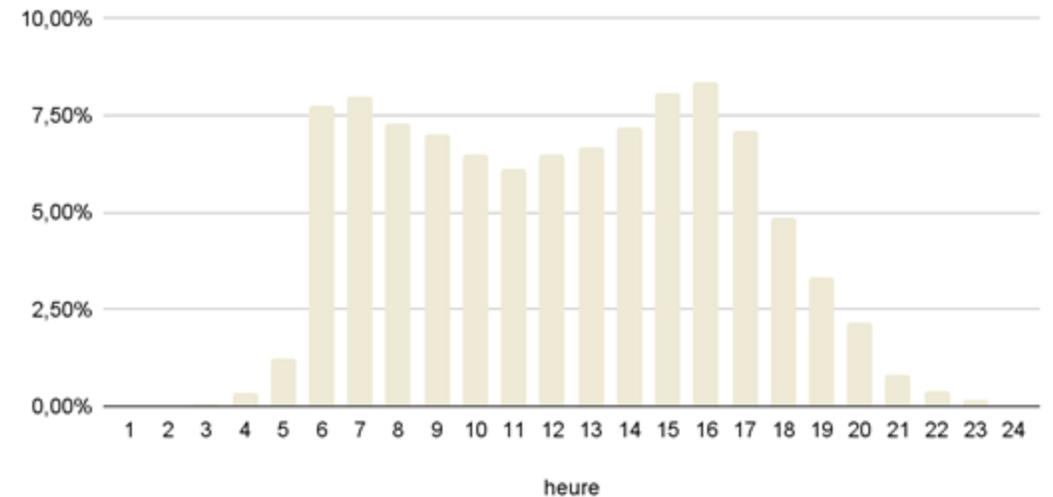


Les habitudes des usagers

Répartition de l'utilisation des PAV en fonction des jours d'utilisation (%)



Répartition de l'utilisation des PAV en fonction des heures d'utilisation



Échantillon >15 000 ouvertures

- 80% des dépôts entre 6 et 17h
- >25% des dépôt à 6 et 9h (trajet travail / écoles)
- **A terme les collectes devront se faire avant 6h et après 17h**



L'arrêt du contrôle d'accès

La durée de l'utilisation du contrôle d'accès (18 mois) a permis d'obtenir **plusieurs apprentissages sur l'usage des PAV :**

- 1,5-1,9kg/ dépôt en moyenne
- Peu d'effet des "jours" sur les dépôts
- En moyenn 5,2 ouvertures / utilisateur / mois
- 25% des ouvertures entre 6 et 9h et >25% des ouvertures entre 14h et 17h

Le contrôle d'accès permet d'avoir des **gisements de qualité** mais **diminue l'acquisition d'utilisateurs.**



Merci !



Fabien Cordon

Directeur régional IDF

fabien.cordon@alchimistes.co

07 49 97 83 70



Victoria Richel

Directrice commerciale IDF

victoria.richel@alchimistes.co

06 71 91 64 85





Échanges avec la salle

Rencontre DMA